

2025 **RAPPORT** **FINANCIER** **SEMESTRIEL**

1^{er} SEMESTRE

SOMMAIRE

Informations générales	p 3
Rapport d'activité et résultats : 1 ^{er} semestre 2024.....	p 19
Rapport général des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle...	p 26
Etats financiers consolidés.....	p 30
Attestation de la personne physique responsable du Rapport financier semestriel.....	p 72
Les risques - pilier III.....	P 74



INFORMATIONS GENERALES

1^{er} SEMESTRE 2025

Table des matières

1.1 Renseignements à caractère général concernant la société	4
1.1.1 Dénomination sociale et Siège social.....	5
1.1.2 Forme juridique.....	5
1.1.3 Législation.....	5
1.1.4 Date de constitution et durée.....	5
1.1.5 Statuts de la société	5
1.1.6 Objet social	5
1.1.7 Registre et numéro d'identification.....	6
1.1.8 Lieu de consultation des documents juridiques	6
1.1.9 Exercice social	6
1.1.10 Capital social.....	7
1.1.11 Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois dernières années.....	7
1.1.12 Personne physique ou morale exerçant ou pouvant exercer un contrôle sur RCI Banque	7
1.1.13 Marchés des titres de l'émetteur	8
1.1.14 Cotation des titres.....	8
1.1.15 Responsable du contrôle des comptes.....	8
1.1.16 Historique.....	9
1.1.17 Situation de dépendance.....	9
1.2 Instances et acteurs de gouvernance.....	9
1.2.1 Composition du Conseil d'administration et de ses comités spécialisés	9
1.2.1.1 Conseil d'administration.....	9
1.2.1.2 Comités spécialisés	14
1.2.1.3 Notion d'administrateur indépendant	15
1.2.1.4 Conflit d'intérêts	15
1.2.2 Direction générale.....	16
1.2.2.1 Composition de la Direction générale.....	16
1.2.2.2 Comité exécutif.....	17
1.2.2.3 Comités spécialisés de la Direction Générale.....	17
1.3 CONVENTIONS REGLEMENTEES.....	18
1.4 CONSEIL POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS.....	18

1.1 Renseignements à caractère général concernant la société

1.1.1 Dénomination sociale et Siège social

RCI Banque S.A.

Nom commercial: Mobilize Financial Services

Nationalité: French

Registered office: 15, rue d'Uzès 75002 Paris - France. Tel. : +33 (1) 49 32 80 00

1.1.2 Forme juridique

Société anonyme à Conseil d'administration

1.1.3 Législation

La société est régie par les dispositions du Code de commerce.

Depuis son agrément bancaire, accordé par la Banque de France le 7 mars 1991, RCI Banque est également soumise à l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires s'appliquant aux établissements de crédit, en particulier celles reprises dans le Code monétaire et financier.

1.1.4 Date de constitution et durée

La société a été créée le 9 avril 1974, et enregistrée au Tribunal de Commerce de Paris le 4 juin 1974, avec un début d'exploitation le 21 août 1974, pour une durée de 99 ans, soit jusqu'en août 2073.

1.1.5 Statuts de la société

Des exemplaires des documents suivants sont disponibles sur le site internet de RCI Banque S.A.

Statuts de la société en français :

https://www.mobilize-fs.com/sites/default/files/media/pdf/20200907%20RCI%20Banque%20SA%20Statuts_0.pdf

Statuts de la société en anglais :

<https://www.mobilize-fs.com/sites/default/files/media/pdf/20200907%20RCI%20Statuts%20Banque%20SA%20-%20EN.pdf>

1.1.6 Objet social

La société anonyme RCI Banque a pour objet, tant en France qu'à l'étranger, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers :

- les opérations de crédit ou de banque, sous toutes leurs formes, destinées ou non au financement de l'acquisition de biens ou de services, et en particulier les opérations de crédit permanent ainsi que l'émission ou la gestion de moyens de paiement liés à ces opérations ;
- L'étude de tous projets relatifs à la création, à l'extension et à la transformation d'entreprises industrielles, commerciales, financières et de services ;

- toutes études complètes ou partielles, toutes activités de conseil et de négociations dans les domaines économiques, financiers, commerciaux et de gestion ;
- toutes recherches de conception et d'amélioration de systèmes de gestion, d'organisation et de financement ;
- la réalisation des projets issus des études sus-énoncées ou la contribution à leur réalisation par tous moyens appropriés, y compris par prise de participation ou d'intérêts dans toutes entreprises existantes ou à créer ;
- le financement des entreprises, en particulier sous forme de participation à leur capital, de souscription à des emprunts, au moyen de ressources provenant des fonds propres de la société ou des emprunts contractés par elle ;
- la prestation de services d'investissement au sens de la Loi de Modernisation des activités financières n° 96-597 du 2 juillet 1996 ;
- la gestion du portefeuille de valeurs mobilières résultant de cette activité, et notamment la réalisation de toutes opérations d'achat, de vente, d'échange de souscription, d'apport de toutes valeurs mobilières ;
- l'intermédiation en assurances, au sens de la loi française du 15 décembre 2005, de transposition de la directive européenne du 9 décembre 2002, toute activité de mandataire, de commissionnaire ou de courtier ;
- d'une manière générale, la réalisation de toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes et pouvant être utiles à l'objet social ou en faciliter la réalisation et le développement.

1.1.7 Registre et numéro d'identification

La société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° SIREN 306 523 358, n° SIRET : 306 523 358 00076, n° inscription ORIAS : 07023704, Code APE 6419Z. LEI : 96950001WI712W7PQG45.

1.1.8 Lieu de consultation des documents juridiques

Les documents juridiques relatifs à l'émetteur peuvent être consultés au siège social de la société.

Toute personne souhaitant obtenir de plus amples informations sur le groupe RCI Banque, peut adresser sa demande à :

RCI Banque

Direction Financement et Trésorerie

FR UZS 000 015

15, rue d'Uzes

75 002 Paris

France

1.1.9 Exercice social

L'exercice social commence le 1er janvier et se clôture le 31 décembre de chaque année.

1.1.10 Capital social

Le capital social, qui était à l'origine de 2 000 000 de francs, a fait l'objet d'opérations ultérieures d'augmentation et de conversion en euros, en conséquence desquelles il se trouve fixé à la somme de 100 000 000 € depuis le 22 novembre 2000. Il est divisé en 1 000 000 d'actions, de 100 € chacune, entièrement libérées. Le capital social est 100 000 000 € depuis le 22 novembre 2000. Il est divisé en 1 000 000 d'actions, de 100 € chacune, entièrement libérées.

RCI Banque S.A. est une entité directement détenue par Renault S.A.S. à 99,99%.

Au 30 juin 2025, la totalité des actions était détenue par Renault S.A.S. (hormis une action octroyée à un membre du Conseil d'administration de RCI Banque).

1.1.11 Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois dernières années

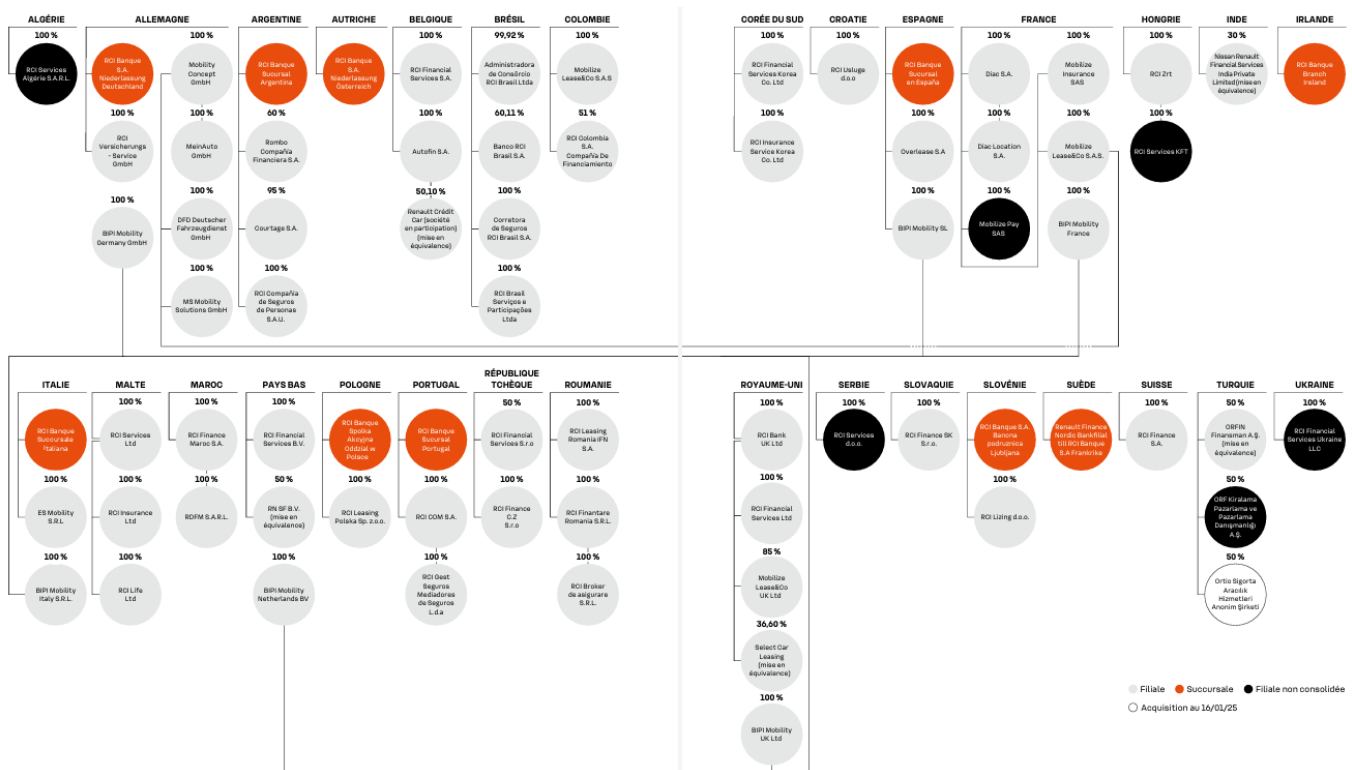
Suite à la modification des statuts décidée par l'Assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2015, le nombre d'actionnaires de la société a été réduit à sept actionnaires. Suite à la modification de l'article L. 225-1 du Code de commerce par la loi du 10 mai 2016, le nombre d'actionnaires de la société a été réduit à son minimum : deux actionnaires.

Aucune modification n'est intervenue dans la répartition du capital social au cours des trois dernières années.

1.1.12 Personne physique ou morale exerçant ou pouvant exercer un contrôle sur RCI Banque

Renault S.A.S. détient 99,99 % du capital de RCI Banque S.A.. Le Groupe Renault est composé de deux branches distinctes : □ la branche automobile ; □ la branche financement des ventes, constituée par le groupe RCI Banque. Grâce à son statut bancaire, à son accès indépendant aux marchés financiers et à son intégration au marketing du constructeur, RCI Banque assure une offre compétitive de produits de financement automobile et de services liés aux réseaux de distribution de marques du Groupe Nissan et du Groupe Renault dans le monde.

L'organigramme du groupe RCI Banque au 31 décembre 2024 est décrit ci-dessous :



1.13 Marchés des titres de l'émetteur

Les titres de capital ne sont pas cotés en Bourse.

1.1.14 Cotation des titres

Les emprunts cotés du groupe RCI Banque sont listés aux Bourses de Luxembourg et Paris.

1.1.15 Responsable du contrôle des comptes

KPMG S.A.

Tour Eqho, 2 Avenue Gambetta

92066 Paris La Défense Cedex

S.A. enregistrée au R.C.S. de Nanterre n° 775 726 417

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale de Versailles

Durée du mandat : six ans

Date de fin de mandat : exercice comptable 2025

Représenté au 30 juin 2025 par M. Ulrich Sarfati

Forvis Mazars

Tour Exaltis, 61 rue Henri Regnault

92075 Paris La Défense Cédex

S.A. enregistrée au R.C.S. de Nanterre n° 784 824 153

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale de Versailles.

Durée du mandat : six ans

Date de fin de mandat : exercice comptable 2027

Représenté au 30 juin 2025 par Mme Anne Veaute

1.1.16 Historique

RCI Banque est issue du rapprochement, opéré le 1er janvier 1990, entre :

- Diac, créée en 1924 pour financer les ventes de Renault en France ;
- Renault Crédit International, fondée en 1974 pour assurer le financement des ventes de Renault en Europe. Dans le cadre de l'accord signé le 27 mars 1999 entre Renault et Nissan, le groupe RCI Banque a acquis les filiales de financement des ventes de Nissan dans cinq pays d'Europe. Celles-ci sont intégrées au groupe RCI Banque depuis le 1er juillet 1999. Au 31 décembre 2002, la totalité des actions était détenue par la Compagnie Financière Renault, elle-même intégralement détenue par Renault S.A. La Compagnie Financière Renault regroupait les sociétés à caractère financier du Groupe Renault. À compter du 20 juin 2003 et du fait de sa fusion avec Renault S.A.S., la Compagnie Financière Renault n'est plus administrateur ni actionnaire de RCI Banque, le capital est désormais détenu à hauteur de 99,99 % par Renault S.A.S.

1.1.17 Situation de dépendance

RCI Banque finance le réseau de Renault Group ainsi que de ses marques partenaires Nissan et Mitsubishi. RCI Banque n'est soumise à aucune dépendance commerciale ou financière ou à l'égard de brevets et de licences.

1.2 Instances et acteurs de gouvernance

Soumise au contrôle de la Banque Centrale Européenne en sa qualité d'établissement de crédit, RCI Banque a structuré sa gouvernance conformément à la réglementation bancaire et financière.

1.2.1 Composition du Conseil d'administration et de ses comités spécialisés

1.2.1.1 Conseil d'administration

Au 30 juin 2025, le Conseil d'Administration de RCI Banque compte quatre femmes et six hommes. Sur recommandation du comité des nominations, le Conseil d'administration a fixé l'objectif de maintenir une proportion minimale de 40 % d'administrateurs de chaque sexe.

Gianluca de FICCHY**Comités****PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****Début de mandat :** 1er février 2023**Echéance :** Mai 2025

- Nominations
- Rémunérations

OTHER OFFICES

- France: Mobilize Ventures – *Président*

Date de naissance : 24/07/1970**Nationalité :** Italienne et Suisse**Date du 1er mandat :** 1er février 2023**Nombre d'actions détenues :** 0**Adresse professionnelle :**

15 Rue d'Uzès, 75002 Paris

Isabelle LANDROT**Comités****ADMINISTRATEUR****Début de mandat :** 22 mai 2018**Echéance :** Mai 2027

- Comptes et Audit
- Risques

AUTRES MANDATS

- France: Mobilize Ventures – *Directeur Général*
- France : DIAC - *Administrateur*
- Royaume-Uni: Flit Technologies Ltd – *Administrateur*

Date de naissance : 06/08/1967**Nationalité :** Française**Date du 1er mandat :** 26 juillet 2016**Nombre d'actions détenues :** 0**Adresse professionnelle :**

15 Rue d'Uzès, 75002 Paris

Laurent DAVID**Comités****ADMINISTRATEUR****Début de mandat :** 11 février 2025**Echéance :** Mai 2026**AUTRES MANDATS****Date de naissance :** 23/09/1971**Nationalité :** Française**Date du 1er mandat :** 11/02/2025**Nombre d'actions détenues :** 0**Adresse professionnelle :**

15 Rue d'Uzès, 75002 Paris

Isabelle MAURY**Comités****ADMINISTRATEUR – PRÉSIDENT DU COMITÉ DES RISQUES**

Début de mandat : 5 décembre 2019

Échéance : Mai 2027

- Comptes et Audit
- Risques

AUTRES MANDATS

- France : ABC Arbitrage – Administrateur
- France : H2O AM Europe – Administrateur
- Monaco : H2O Monaco SAM – Administrateur
- Royaume-Uni : H2O AM LLP – Administrateur

Date de naissance : 27/04/1968

Nationalité : Française

Date du 1er mandat : 05/12/2019

Nombre d'actions détenues : 0

Adresse professionnelle :

15 Rue d'Uzès, 75002 Paris

Nathalie RIEZ-THIOLLET**Comités****ADMINISTRATEUR**

Début de mandat : 26 juin 2020

Échéance : Mai 2026

- Comptes et Audit
- Risques

AUTRES MANDATS

- France: Datapred – *Administrateur*

Date de naissance : 26/06/1966

Nationalité : Française

Date du 1er mandat : 20/06/2020

Nombre d'actions détenues : 0

Adresse professionnelle :

15 Rue d'Uzès, 75002 Paris

Giovanni LUCA SOMA**Comités****ADMINISTRATEUR – PRÉSIDENT DU COMITÉ DES REMUNÉRATIONS**

Début de mandat : 01 janvier 2025

Échéance : Mai 2028

- Rémunérations
- Risques

AUTRES MANDATS

- France : DIAC SA - Administrateur
- France : GLSA Advisory sas - Administrateur

Date de naissance : 21/08/1960

Nationalité : Italienne

Date du 1er mandat : 01/01/2025

Nombre d'actions détenues : 0

Adresse professionnelle :

15 Rue d'Uzès, 75002 Paris

Ines SERRANO

Date de naissance : 31/07/1965
Nationalité : Espagnole
Date du 1er mandat : 01/01/2025
Nombre d'actions détenues : 0
Adresse professionnelle :
15 Rue d'Uzès, 75002 Paris

ADMINISTRATEUR

Début de mandat : 01 janvier 2025
Echéance : Mai 2028

AUTRES MANDATS

- Espagne : Geo Alternativa SL – Présidente du Conseil d'Administration

Comités

- Comptes et Audit
- Nominations

Laurent POIRON

Date de naissance : 25/09/1966
Nationalité : Française
Date du 1er mandat : 01/09/2022
Nombre d'actions détenues : 0
Adresse professionnelle :
15 Rue d'Uzès, 75002 Paris

ADMINISTRATEUR – PRÉSIDENT DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Début de mandat : 01 septembre 2022
Echéance : 31 août 2025

AUTRES MANDATS

- Allemagne : Fidor Bank AG – Directeur Général
- France : LP Ventures 66 – Président

Comités

- Nominations
- Rémunérations

Céleste THOMASSON

Date de naissance : 23/09/1966
Nationalité : Française et Américaine
Date du 1er mandat : 08/12/2023
Nombre d'actions détenues : 0
Adresse professionnelle :
15 Rue d'Uzès, 75002 Paris

ADMINISTRATEUR

Début de mandat : 8 décembre 2023
Echéance : Mai 2025

AUTRES MANDATS**Comités**

Patrick CLAUDE

Date de naissance : 11/11/1962

Nationalité : Française

Date du 1er mandat : 01/09/2021

Nombre d'actions détenues : 1

Adresse professionnelle :

15 Rue d'Uzès, 75002 Paris

ADMINISTRATEUR

Début de mandat : 01 septembre 2021

Echéance : Mai 2027

Comités

- Comptes et Audit
- Risques

Autres mandats

- France : Renault Développement Industriel et Commercial – Président du conseil de surveillance
- France : SICAV Union monétaire + (géré par CIC) - Administrateur
- Luxembourg : Motor Reinsurance Company - Administrateur
- Malte : RCI Services - Administrateur
- Malte : RCI Insurance - Administrateur
- Malte : RCI Life - Administrateur
- Pays-Bas : Renault Group BV - Président du Conseil de surveillance
- Singapour : Renault Treasury Services Pte - Président
- Suisse : Renault Finance - Président
- Turquie : Orfin Finansman – Administrateur

1.2.1.2 Comités spécialisés

/ COMITE DES COMPTES ET DE L'AUDIT AU 30 JUIN 2025

	Fonction exercée dans la Société	Fonction au sein du comité
Ines Serrano	Administrateur	Président
Céleste Thomasson	Administrateur	Membre
Patrick Claude	Administrateur	Membre
Isabelle Maury	Administrateur	Membre
Nathalie Riez-Thiollet	Administrateur	Membre

/ COMITE DES NOMINATIONS AU 30 JUIN 2025

	Fonction exercée dans la Société	Fonction au sein du comité
Laurent Poiron	Administrateur	Président
Gianluca de Ficchy	Président du Conseil d'administration	Membre
Patrick Claude	Administrateur	Membre
Ines Serrano	Administrateur	Membre

/ COMITE DES REMUNERATIONS AU 30 JUIN 2025

	Fonction exercée dans la Société	Fonction au sein du comité
Giovanni Luca Soma	Administrateur	Président
Gianluca de Ficchy	Président du Conseil d'administration	Membre
Patrick Claude	Administrateur	Membre
Laurent Poiron	Administrateur	Membre

/ COMITE DES RISQUES AU 30 JUIN 2025

	Fonction exercée dans la Société	Fonction au sein du comité
Isabelle Maury	Administrateur	Président
Isabelle Landrot	Administrateur	Membre
Nathalie Riez-Thiollet	Administrateur	Membre
Patrick Claude	Administrateur	Membre
Giovanni Luca Soma	Administrateur	Membre

A cet égard, les membres du Conseil d'administration et les Dirigeants effectifs disposent collectivement des connaissances, des compétences et de l'expérience nécessaires à la compréhension de l'ensemble des activités de la société, y compris les principaux risques auxquels elle est exposée, du secteur du financement de ventes, ainsi que de l'Alliance Renault-Nissan et du secteur automobile.

Cette politique de diversité a pour objectif de mieux éclairer la prise de décision du Conseil d'administration en permettant l'expression de points de vue différents.

Cette politique a notamment été mise en œuvre à l'occasion des processus de nomination des administrateurs au cours des dernières années et a conduit à nommer des administrateurs ayant eu un parcours professionnel à l'extérieur du groupe RCI, ainsi qu'à promouvoir la nomination de femmes.

1.2.1.3 Notion d'administrateur indépendant

Sur recommandation du comité des nominations, le Conseil d'administration a défini la notion d'administrateur indépendant comme suit : « un administrateur RCI est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec le groupe RCI ou sa direction, ou le Groupe Renault, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Ainsi, par administrateur indépendant, il faut entendre, non pas seulement administrateur non-exécutif c'est-à-dire n'exerçant pas de fonctions de direction au sein du groupe RCI ou du Groupe Renault, mais encore dépourvu de liens d'intérêt particulier (actionnaire significatif, salarié, autre) avec ceux-ci. ».

Sur cette base, le Conseil d'administration du 4 octobre 2024 a identifié quatre administrateurs indépendants sur recommandation du Comité des nominations.

1.2.1.4 Conflit d'intérêts

Il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'administration.

Durant l'exercice écoulé, une convention réglementée a été conclue entre RCI Banque et Biz Auto Consult dont Monsieur Philippe Buros, administrateur de RCI Banque, est Président, en date du 11 janvier 2024 conformément à l'autorisation préalable donnée par le Conseil d'administration du 8 décembre 2023.

Par ailleurs, et conformément à l'ordonnance n° 2014-863 du 31 juillet 2014, le Conseil d'administration précise que les conventions conclues avec la société mère ou les filiales de la société détenues directement ou indirectement à 100 % sont exclues du champ d'application du contrôle des conventions réglementées.

Par ailleurs, Monsieur Gianluca De-Ficchy a déclaré un conflit d'intérêts avec l'un des collaborateurs du groupe. Ces conflits d'intérêts ont été encadrés de manière à ce que les personnes concernées ne puissent pas prendre part au vote des délibérations concernant les sujets sur lesquels un conflit d'intérêts existe.

Il n'existe pas, à la connaissance de la société, d'autre conflit d'intérêts entre les intérêts privés des administrateurs et leurs devoirs à l'égard de la société.

À la connaissance de la société, aucun des membres du Conseil d'administration, ni aucun de ses principaux dirigeants n'a, au cours des cinq dernières années :

- fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire ; ou
- été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

1.2.2 Direction générale

1.2.2.1 Composition de la Direction générale

Conformément à l'ordonnance d'application de la CRD IV et à l'arrêté du 3 novembre sur le contrôle interne, les fonctions de Président et de Directeur général sont séparées.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il est autorisé à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

Toutefois le Directeur général doit obtenir l'autorisation du Conseil d'administration pour acquérir, vendre ou hypothéquer des immeubles, pouvoirs que le Conseil entend se réserver.

Le Directeur général délégué dispose à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

Au 30 juin 2025, la Direction Générale est composée comme suit :

Martin THOMAS



Date de naissance : 22/02/1974
Nationalité : Française
Date du mandat : 22 janvier 2024
Nombre d'actions détenues : 0
Adresse professionnelle :
15 Rue d'Uzès, 75002 Paris

Directeur Général

Date de nomination : 19 décembre 2023

Date d'entrée en fonction : 22 janvier 2024

Autres mandats

- France : DIAC – Président du Conseil d'administration

Vincent GELLE



Date de naissance : 23/01/1978
Nationalité : Française
Date du mandat : 04/10/2024
Nombre d'actions détenues : 0
Adresse professionnelle :
15 Rue d'Uzès, 75002 Paris

Directeur Général Délégué et Directeur Financier

Date de nomination : 4 octobre 2024

Date d'entrée en fonction : 4 octobre 2024

Autres mandats

- Royaume-Uni : RCI Bank UK Ltd – Administrateur
- Royaume-Uni : RCI Financial Services Ltd – Administrateur

Xavier DEROT



Date de naissance : 13/11/1971
Nationalité : Française
Date du mandat : 01 juillet 2025
Nombre d'actions détenues : 0

Directeur Ventes et Opérations ; Directeur général délégué

Date de nomination : 01 juillet 2025

Date d'entrée en fonction : 01 septembre 2024

Autres mandats

- France : DIAC - Administrateur

1.2.2.2 Comité exécutif

Le comité exécutif de RCI Banque contribue à l'orientation de la politique et de la stratégie de RCI Banque.

Au 30 juin 2025, le Comité exécutif est composé comme suit :

Martin THOMAS	Directeur Général
Vincent GELLE	Directeur financier ; Directeur général délégué
Philippe DURAND	Directeur Crédit et Data management
Xavier DEROT	Directeur Ventes et Opérations ; Directeur général délégué
Aude FAUCHIE	Directeur Marketing et Stratégie
Caroline JEANDEAU	Directrice de la Conformité
Marc LAGRENE	Directeur de la Gestion des risques
Umberto MARINI	Directeur des Systèmes d'Information
Guillaume MOURLAT	Directeur Juridique
Mathieu OUDOT	Directeur des Ressources humaines
Auriane POTEL	Directrice de la communication de la marque Mobilize
Enrico ROSSINI	Directeur Mobilize Lease&Co

1.2.2.3 Comités spécialisés de la Direction Générale

La Direction générale s'appuie notamment sur les comités suivants pour piloter la maîtrise des risques du Groupe :

- Comité Financier qui permet la revue des thèmes suivants : analyses et prévisions économiques, coût de la ressource, risque de liquidité, de taux, de contrepartie sur les différents périmètres et filiales du groupe. L'évolution du bilan et du compte de résultat de RCI Holding sont également analysés pour apporter les ajustements nécessaires aux prix de transfert intra-groupe ;
- Comité de Crédit qui valide les engagements au-delà des pouvoirs des filiales et du Directeur des engagements groupe ;

- Comité Performance, pour le volet « Risques Clientèles et Réseaux », qui évalue la qualité de la production clientèle et des performances des filiales en matière de recouvrement par rapport aux objectifs. Sur l'activité Réseaux, sont passés en revue l'évolution des encours et les indicateurs de rotation des stocks ainsi que l'évolution de la classification des concessionnaires et des encours ;
- Comité Réglementaire qui procède à la revue des évolutions réglementaires majeures de la surveillance prudentielle et des plans d'actions, et valide les modèles de notation interne et le dispositif de gestion associé ;
- Comité Contrôle Interne, Risques Opérationnels et Conformité qui pilote l'ensemble du dispositif de contrôle interne du groupe, contrôle sa qualité et ses dispositifs connexes et adapte les moyens, systèmes et procédures. Il définit, pilote et suit les principes de la politique de gestion des risques opérationnels ainsi que les principes du dispositif de contrôle de la conformité, Il suit l'évolution des plans d'actions. Cette instance est déclinée dans les filiales du groupe RCI Banque.
- Comité Nouveau Produit qui valide les nouveaux produits avant leurs mises sur le marché, en s'assurant notamment de la conformité des nouveaux produits avec la politique commerciale Groupe, les exigences budgétaires Groupe, la législation applicable localement, et la gouvernance des risques groupe.

1.3 CONVENTIONS REGLEMENTEES

Les conventions conclues au cours de l'exercice 2024 au sens de l'article L. 225-38 du Code de commerce sont :

- Contrat de consulting entre la société et Monsieur Philippe Buros en date du 11 janvier 2024 conformément à une autorisation préalable du Conseil d'administration du 8 décembre 2023.

1.4 CONSEIL POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS

Principaux investissements réalisés au cours des cinq derniers exercices.

	CESSION – DISSOLUTIONS – FUSIONS	ACQUISITIONS	CREATIONS
2025			Turquie : Constitution de Ortio Sigorta Aracılık Hizmetleri Anonim Şirketi
2024	Pays-Bas : Liquidation de Barn BV	Allemagne : Acquisition de Mobility Concept GmbH Acquisition de DFD Deutscher Fahrzeugdienst GmbH Acquisition de MS Mobility Solutions GmbH Acquisition de MeinAuto GmbH	Allemagne : Constitution de BIPI Mobility Germany GmbH
2023	Russie : Cession de RN Bank Cession de RNL Finance Cession de RN Finance	Royaume-Uni : Acquisition de Select Vehicle Group Ltd	Royaume-Uni : Constitution de Mobilize Lease&Co UK Ltd
2022			France : Création de Mobilize Pay SAS France : Création de Mobilize Insurance SAS France : Création de Mobilize Lease & Co Pays-Bas : Création de BIPI Mobility Netherlands BV Royaume-Uni : Création de BIPI Mobility UK Ltd
2021	France : Cession de la participation de BPI France	Allemagne : Prise de 4% de Mobility Trader Holding France : Acquisition de BIPI Mobility France SAS France : Prise de participation de 14% de Kadensis Italie : Acquisition de BIPI Mobility Srl	Argentine : Création de RCI Compania de Seguros de Personas Russie : Création de RNL Finance
2020	Royaume-Uni : fermeture de la succursale de RCI Banque		



ACTIVITÉS & RÉSULTATS

1^{er} SEMESTRE 2025

2025
ACTIVITÉS
& RÉSULTATS
1^{ER} SEMESTRE

MOBILIZE FINANCIAL SERVICES EN BREF

Mobilize Financial Services ⁽¹⁾ fait du financement un levier d'accès à la mobilité.

Mobilize Financial Services accompagne les clients de Renault Group depuis plus de 100 ans. Nous continuons de le faire aujourd'hui avec de nouvelles offres de financement et de services, plus flexibles, plus accessibles et adaptées aux nouveaux usages.

Afin d'accompagner Renault Group dans ses ambitions et de contribuer à une mobilité plus durable, Mobilize Financial Services s'appuie sur ses performances commerciales et financières, et un portefeuille de plus de 4 millions de clients, dont la satisfaction continue de progresser.

Des offres sur-mesure, pour chaque type de clientèle

Aux clients Particuliers, nous proposons des offres de financements et des services adaptés à leurs projets et à leurs usages pour faciliter, accompagner et enrichir leur expérience, tout au long de leur parcours de mobilité automobile. Nos solutions et services s'appliquent aux véhicules neufs comme aux véhicules d'occasion.

Aux clients Professionnels, nous fournissons une grande diversité de solutions de mobilité, pour les libérer des contraintes liées à la gestion de leur parc de véhicules et leur permettre de se concentrer sur leur cœur de métier.

Au Réseau de Renault Group ainsi que de ses marques partenaires Nissan et Mitsubishi ⁽²⁾, nous apportons un soutien actif en finançant les stocks (de véhicules neufs, véhicules d'occasion et pièces détachées), ainsi que les besoins de trésorerie à court terme.

L'activité banque d'épargne, un pilier du refinancement de l'entreprise

Lancée en 2012, l'activité de collecte d'épargne est présente sur sept marchés : France, Allemagne, Autriche, Royaume-Uni, Espagne, Pays-Bas et Pologne. La collecte de dépôts constitue un levier de diversification des sources de refinancement de l'activité du groupe. Les montants collectés atteignent 30,5 Md€, soit environ 49 % des actifs nets à fin juin 2025.

Plus de 4 000 collaborateurs pleinement engagés pour créer une mobilité durable pour tous

Mobilize Financial Services se concentre sur quatre priorités clés :

Des offres basées sur l'usage tout au long du cycle de vie du véhicule :

Pour répondre à l'évolution des besoins de mobilité des clients particuliers et professionnels, Mobilize Financial Services poursuit le développement des offres fidélisantes de location longue durée, avec pour ambition de développer un panel d'offres paneuropéen pour véhicules neufs et véhicules d'occasion.

Des assurances et services adaptés aux nouveaux besoins de mobilité :

De nouvelles offres seront expérimentées et déployées selon la valeur apportée à nos clients et à Renault Group, pour couvrir les nouveaux usages et les besoins réels des clients.

L'évolution continue des systèmes d'information :

Mobilize Financial Services continue d'investir pour transformer ses outils digitaux, pour bénéficier des derniers standards technologiques et d'une flexibilité accrue dans la gestion de ses activités. Cette évolution est réalisée avec une attention particulière à l'expérience client, respectant les exigences de cybersécurité et de protection des données.

L'excellence opérationnelle :

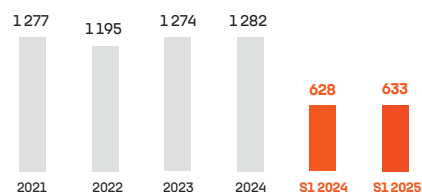
Le groupe apporte le plus grand soin à l'amélioration de son efficacité, en favorisant la simplification et l'harmonisation de ses processus, au service de toutes ses activités.

Dans la poursuite de ces axes stratégiques, Mobilize Financial Services s'appuie sur deux leviers fondamentaux :

- Consolider le pilotage de la stratégie développement durable, en cohérence avec la démarche ESG de Renault Group
- Gérer les risques et veiller à la conformité, partout dans le groupe, pour protéger ses clients et ses activités

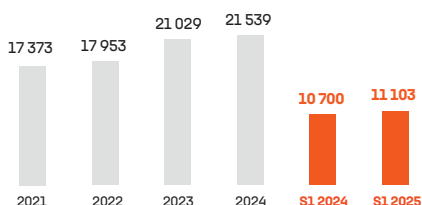
NOMBRE TOTAL DE DOSSIERS VÉHICULES

(en milliers)



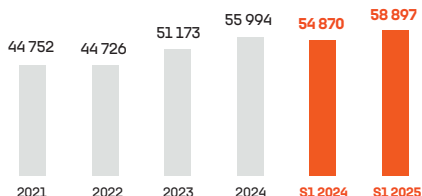
NOUVEAUX FINANCEMENTS

(hors prêts personnels et cartes de crédit/en millions d'euros)



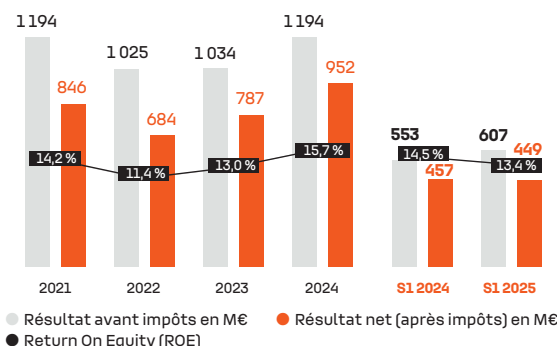
ACTIFS PRODUCTIFS MOYENS

(en millions d'euros)



RÉSULTATS

(en millions d'euros)



1) RCI Banque S.A. a opéré sous le nom commercial RCI Bank and Services depuis février 2016 et a adopté Mobilize Financial Services comme nouvelle identité commerciale en mai 2022. Sa dénomination sociale, est inchangée et demeure RCI Banque S.A. Ce nom commercial, ainsi que son acronyme Mobilize Financial Services, pourront être utilisés par le groupe comme alias à sa dénomination sociale. RCI Banque S.A. et ses filiales peuvent être désignées sous l'appellation « groupe Mobilize Financial Services ».

2) Mobilize Financial Services accompagne les marques de Renault Group (Renault, Dacia, Alpine & Renault Korea Motors), du Groupe Nissan (Nissan) principalement en Europe, au Brésil, en Argentine, en Corée du Sud et sous la forme de joint-ventures en Inde, et de Mitsubishi Motors en France, aux Pays-Bas et en Italie.

ACTIVITÉ COMMERCIALE⁽¹⁾ S1 2025⁽²⁾

Le montant des nouveaux financements de Mobilize Financial Services progresse de 3,8% par rapport au premier semestre 2024 grâce la croissance des immatriculations de Renault Group, Nissan et Mitsubishi et à la hausse des montants moyens financés.

Dans un marché automobile en très légère progression de 0,7 %⁽³⁾, les volumes de Renault Group, Nissan et Mitsubishi s'établissent à 1,19 millions de véhicules, en hausse de 2,3 %. Le taux d'intervention s'élève à 39,6 %, en recul de 0,4 pt par rapport au premier semestre 2024. Le taux d'intervention sur les véhicules électrifiés est de 43,9 % à la fin juin 2025 soit +6,5 pt par rapport au taux d'intervention sur les autres types de motorisation.

Mobilize Financial Services a financé 632 994 dossiers sur le premier semestre 2025, volume en ligne avec la même période en 2024 (+0,8 %).

L'activité Financements des véhicules d'occasion affiche un léger recul de 0,4 % par rapport au premier semestre 2024, pour s'établir à 153 759 dossiers financés.

Bénéficiant d'un marché du leasing opérationnel en croissance, Mobilize Lease&Co a financé au premier semestre 2025, 120 039 contrats de leasing opérationnel pour des clients particuliers et professionnels et a atteint une flotte sous gestion de 654 721 véhicules, représentant une croissance de 4,25 % par rapport au premier semestre 2024.

Les nouveaux financements (hors cartes et prêts personnels) s'élèvent à 11,1 Md€, soit une hausse de 3,8 % qui s'explique par la croissance des immatriculations et par la hausse des montants moyens financés.

Les actifs productifs moyens (APM)⁽⁴⁾ liés à l'activité Clientèle auprès des Particuliers et des Professionnels s'établissent à 47,4 Md€ sur le premier semestre 2025. Ils progressent de 7 %, portés par la croissance des nouveaux financements.

Les actifs productifs moyens liés à l'activité Réseau progressent de 8,6 %, pour atteindre 11,5 Md€. Au global, les actifs productifs moyens s'établissent à 58,9 Md€, soit une hausse de 7,3 % par rapport au premier semestre 2024.

Mobilize Financial Services a vendu 1,8 millions de contrats de services et d'assurances à fin juin 2025, en baisse de 3,7 % par rapport au premier semestre 2024.

La région Europe concentre l'essentiel de l'activité de Mobilize Financial Services, avec des nouveaux financements (hors cartes et prêts personnels) qui s'élèvent à 10,1 Md€, en progression de 1,8 % par rapport au premier semestre 2024 et qui représentent 91 % des nouveaux financements du groupe.

Pour la région Amériques, les nouveaux financements s'établissent à 0,7 Md€, en progression de 16,9 % par rapport au premier semestre 2024, du fait de la croissance des immatriculations en Argentine.

Les nouveaux financements de la région Afrique - Moyen Orient - Inde et Pacifique s'élèvent à 0,4 Md€, en progression de 55,4 % par rapport au premier semestre 2024. Cette augmentation s'explique essentiellement par la croissance de l'activité au Maroc.

(1) Hors sociétés mises en équivalence.
(2) Les contrats d'affacturage sur les sociétés de location courte durée ont été exclus à partir de 2025. Ces contrats représentaient 32K contrats au premier semestre 2024, soit un impact positif de 2,8 points sur le taux de pénétration. Un proforma a été réalisé sur les chiffres de 2024.
(3) Sur le périmètre d'activités de Mobilize Financial Services.
(4) Actifs productifs moyens : les APM correspondent aux encours productifs moyens de crédit et location financière auxquels sont ajoutés les actifs liés aux activités de location opérationnelle. Pour la clientèle, il s'agit de la moyenne des actifs productifs à fin de mois. Pour le réseau, il s'agit de la moyenne des actifs productifs journaliers.

	Taux d'intervention financements (%)		Nouveaux dossiers véhicules (en milliers)		Nouveaux financements hors Cartes et PP (en millions d'euros)		Actifs nets à fin (en millions d'euros) ⁽⁵⁾		dont actifs nets à fin Clientèle (en millions d'euros)		dont actifs nets à fin Réseau (en millions d'euros)	
Marché VP+PVU ⁽⁶⁾	S1 2025	S1 2024	S1 2025	S1 2024	S1 2025	S1 2024	S1 2025	S1 2024	S1 2025	S1 2024	S1 2025	S1 2024
EUROPE	40,5 %	41,1 %	537	551	10 055	9 879	58 128	54 995	45 782	43 231	12 346	11 764
dont Allemagne	49,5 %	48,2 %	72	74	1 507	1 410	10 757	10 247	9 145	8 931	1 612	1 316
dont Espagne	43,8 %	44,1 %	62	55	1 037	917	5 336	4 760	4 440	3 844	896	916
dont France	41,3 %	44,6 %	174	188	3 148	3 218	20 531	19 937	15 633	14 737	4 898	5 201
dont Italie	50,4 %	53,2 %	80	89	1 526	1 629	7 738	7 224	6 488	6 105	1 250	1 119
dont Royaume-Uni	33,4 %	29,3 %	59	56	1 324	1 225	7 153	6 850	5 955	5 750	1 198	1 101
dont autres pays	31,5 %	30,5 %	89	89	1 512	1 478	6 613	5 978	4 121	3 864	2 492	2 112
AMÉRIQUES	37,0 %	34,1 %	70	59	689	590	2 684	2 537	2 027	2 083	657	455
dont Argentine	41,4 %	23,3 %	19	7	186	49	290	106	138	42	152	65
dont Brésil	35,2 %	37,2 %	42	46	400	472	1 774	1 692	1 323	1 353	451	339
dont Colombie	37,1 %	29,6 %	9	6	103	68	620	739	566	688	54	51
AFRIQUE-MOYEN-ORIENT-INDE ET PACIFIQUE	32,0 %	33,3 %	26	18	359	231	1 355	1 258	1 050	1 087	305	171
TOTAL MOBILIZE F.S.	39,6 %	40,0 %	633	628	11 103	10 700	62 167	58 790	48 859	46 401	13 308	12 389

(5) Actif net à fin = Encours net total + Opérations de location opérationnelle nettes d'amortissements et de provisions.
(6) Les données concernent les marchés voitures particulières (VP) et petits véhicules utilitaires (PVU).

ÉLÉMENTS FINANCIERS CONSOLIDÉS S1 2025

Mobilize Financial Services affiche une croissance robuste de ses résultats qui confirme la pertinence de sa stratégie.

Les résultats

Le produit net bancaire (PNB) s'établit à 1 132 M€, en progression de 5,3 % par rapport au premier semestre 2024. Cette augmentation résulte principalement d'une amélioration de la marge financière et de la croissance des encours

La contribution au PNB des activités de Services représente 30 % au premier semestre 2025.

Les frais de fonctionnement s'élèvent à 389M€, en hausse de 24M€ par rapport à fin juin 2024. Cette hausse s'explique par des éléments non récurrents spécifiques qui ont positivement impacté les frais de fonctionnement au premier semestre 2025.

Les frais de fonctionnement représentent 1,33% des Actifs Productifs Moyens, stable par rapport au premier semestre 2024.

Le coût du risque total s'établit à 0,38 % de l'APM à fin juin 2025, contre 0,41 % à la même date en 2024.

Le résultat avant impôts s'établit ainsi à 607 M€ contre 553 M€ en 2024 du fait de la progression PNB.

La part des résultats des entreprises associées augmente légèrement de +0,9 M€.

Le résultat net consolidé – part des actionnaires de la société mère – atteint 449 M€ au premier semestre 2025, contre 457 M€ à fin juin 2024.

Le bilan

En 2025, les actifs progressent portés par la croissance des nouveaux financements.

En fin de premier semestre 2025, les actifs nets à fin atteignent 62,2 Md€ contre 58,8 Md€ à fin juin 2024, en hausse de 6 %.

La rentabilité

Le ROE ⁽¹⁾ se situe à 13,43 % contre 14,45 % au premier semestre 2024.

Le RoRWA ⁽²⁾ s'élève à 2,00 % à fin juin 2025, en baisse de -28bps par rapport au premier semestre 2024, du fait de la baisse du Résultat Net.

La solvabilité

Le ratio de solvabilité ⁽³⁾ global s'établit à 15,40 % (dont ratio CET1 à 12,73 %) à fin juin 2025, contre 17,69 % (dont ratio CET1 à 13,96 %) à fin décembre 2024.

La nouvelle réglementation bancaire CRR3 introduite début 2025 a restreint l'utilisation des modèles internes, et a conduit à une augmentation des REA impactant ainsi le ratio de solvabilité à fin juin.

La baisse du ratio global s'explique d'une partie par l'augmentation des REA ⁽⁴⁾ (+ 5 042 M€) liée principalement à l'impact CRR3 (+3 890 M€ sur le REA de décembre 2024) et à la hausse de l'activité. D'autre part les fonds propres varient de -211 M€ du fait de la baisse du T2 pour -320M€, et de la hausse du CET1 pour +109M€ ⁽³⁾.

Résultat consolidé (en millions d'euros)	06/2025	06/2024	12/2024	12/2023
Produit net bancaire	1 132	1 075	2 180	1 961
Charges générales d'exploitation	(402)	(379)	(768)	(712)
Coût du risque	(113)	(112)	(172)	(153)
Part dans le résultat des entreprises associées et coentreprises	2	1	2	(12)
Gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés	(1)	-	-	(1)
Résultat sur exposition inflation ⁽¹⁾	(11)	(32)	(48)	(49)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	607	553	1 194	1 034
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ (Part des actionnaires de la société mère)	449	457	952	787

(1) Retraitement du résultat des entités argentines en comptabilité d'hyperinflation

Bilan consolidé (en millions d'euros)	06/2025	06/2024	12/2024	12/2023
Encours net total dont	58 847	55 880	57 994	53 131
Crédit Clientèle	26 019	25 350	25 379	24 558
Location financière	19 520	18 141	18 806	16 932
Crédit Réseau	13 308	12 389	13 809	11 641
Opérations de location opérationnelle nettes d'amortissements et de provisions	3 320	2 910	3 039	1 564
Autres actifs	10 901	11 417	11 917	10 501
Fonds propres (yc résultat de l'exercice) dont	8 315	7 248	8 442	7 393
Capitaux propres	6 972	6 368	6 764	6 500
Dettes subordonnées	1 343	880	1 678	893
Emprunts obligataires	16 713	15 722	16 433	14 184
Titres de créances négociables	1 441	1 526	1 493	1 808
Titrisations	6 442	5 437	6 320	4 324
Comptes d'épargne de la clientèle – Livrets Ordinaires	18 682	17 891	18 747	18 255
Dépôts à terme de la clientèle	11 809	11 479	11 778	9 921
Dettes envers les établissements de crédit, les banques centrales et autres dettes envers la clientèle (dont Schuldschein)	5 717	7 174	5 865	5 786
Autres passifs	3 949	3 730	3 872	3 525
TOTAL BILAN	73 068	70 207	72 950	65 196

1) Le ROE (Return on equity) est calculé en faisant le rapport du Résultat net de la période divisé par la moyenne de la situation nette (hors Résultat de la période)
2) Le RoRWA (Return on Risk-Weighted Assets) désigne le rendement (R) des actifs pondérés par le risque (RWA, Risk-Weighted Assets). Il correspond au ratio entre le résultat net (part du Groupe) et les RWA moyens de la période. Ratio intégrant les bénéfices interméd
3) Ratio intégrant les bénéfices intermédiaires net des dividendes prévisionnels, sous réserve de l'approbation du régulateur conformément à l'article 26 § 2 du règlement (UE) 575/2013.
4) Le REA (Risk Exposure Amount) : RWA (risque de Crédit), CVA, Risque Opérationnel et Risque de Marché.

PERSPECTIVES SECOND SEMESTRE 2025

En 2025, le Groupe MFS s'attend toujours à maintenir une légère croissance de ses nouveaux financements malgré un marché automobile qui restera très volatile.

Le Groupe Mobilize Financial Services entend confirmer ainsi la croissance de ses encours de financements et par conséquent de sa performance financière. Compte tenu de la politique de provisionnement prudente de l'entreprise et de la tendance observée au cours du premier semestre 2025, le coût du risque en 2025 est attendu en ligne avec les niveaux moyens historiques.

Dans le cadre du développement de ses activités de location opérationnelle, Mobilize Financial Services a décidé de reprendre les engagements de reprise sur une partie des nouveaux contrats de location en France. L'exposition aux valeurs résiduelles portée par Mobilize Financial Services devrait ainsi continuer sa progression.

POLITIQUE FINANCIÈRE

L'évolution modérée de l'inflation dans les principales économies avancées, bien qu'hétérogène, a permis d'initier un cycle d'assouplissement monétaire progressif. La Banque Centrale Européenne (BCE) a procédé à quatre baisses de taux consécutives au cours du premier semestre 2025, totalisant 100 points de base de baisse. La Banque d'Angleterre (BoE) a, de son côté, abaissé son taux directeur de 25 points de base au mois de mai. La Réserve fédérale américaine (Fed), quant à elle, adopte une approche attentiste malgré les anticipations du marché qui continuent de parier sur plusieurs baisses d'ici la fin de l'année.

Aux États-Unis, l'inflation a poursuivi son ralentissement au premier semestre, passant de 3,0 % en janvier à 2,3 % en avril 2025, après un pic à 3,5 % au printemps 2024. La croissance a légèrement décéléré, atteignant 2,0 % au premier trimestre, contre 2,5 % en T4 2024. Sur le marché de l'emploi, des signes de tension apparaissent avec un taux de chômage qui s'est stabilisé à 4,2 % en avril, après avoir progressé depuis le début de l'année. Dans ce contexte, bien que la Fed ait réduit son taux directeur une première fois en décembre 2024, elle n'a pas procédé à de nouvelles baisses en 2025 à ce stade. Les marchés anticipent désormais deux baisses de taux d'ici la fin de l'année, totalisant environ 50 points de base, ce qui ramènerait le taux directeur vers 3,75 % en décembre 2025. Ces anticipations s'inscrivent dans un environnement politique devenu plus incertain depuis la réélection de Donald Trump. L'administration a rapidement mis en place de nouvelles barrières douanières ciblant les importations chinoises et européennes, ravivant les tensions commerciales et faisant craindre un ralentissement de l'activité. Parallèlement, les tensions géopolitiques au Moyen-Orient, notamment entre l'Iran et les États-Unis, ont alimenté les incertitudes sur les marchés, en particulier sur les prix de l'énergie et les flux financiers internationaux. Ces décisions ont entraîné un regain de volatilité sur les marchés et incité les investisseurs à réviser leurs attentes quant à l'évolution de la politique monétaire de la Fed.

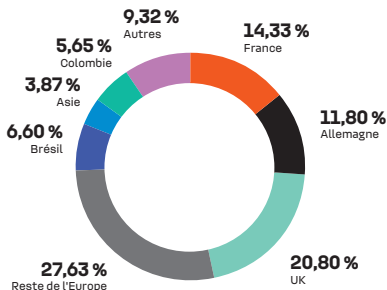
En zone euro, la BCE a adopté une posture plus accommodante pour soutenir l'activité, dans un contexte de désinflation progressive. Après avoir abaissé ses taux directeurs de 25 points de base en janvier, en mars, en avril puis en juin 2025, le taux directeur principal s'établit désormais à 2 %. L'inflation a reculé à 2,2 % en avril, contre 2,5 % en janvier, en ligne avec l'objectif de stabilité des prix. La croissance s'est stabilisée à 1,2 % au premier trimestre 2025, tandis que le taux de chômage reste contenu à 6,2 %. Le marché anticipe de nouvelles baisses de taux d'ici la fin de l'année, avec une trajectoire projetée vers 1,66 % à l'horizon avril 2026. La BCE n'a toutefois pas fourni de calendrier précis et continue de souligner sa dépendance aux données macroéconomiques disponibles.

Au Royaume-Uni, la BoE a amorcé un assouplissement de sa politique monétaire avec une première baisse de taux de 25 points de base en mai 2025, ramenant son taux directeur à 4,25 %. Cette décision intervient dans un contexte macroéconomique contrasté, marqué par une inflation repartie à la hausse au printemps, atteignant 3,4 % en mai après un point bas à 2,6 % en mars. La croissance ralentit (1,3 % au T1 2025 contre 1,5 % en T4 2024), et le marché du travail reste tendu avec un taux de chômage à 4,6 %. Face à ces tensions inflationnistes, la Banque d'Angleterre maintient une approche graduelle et vigilante. Les marchés anticipent deux baisses supplémentaires d'ici la fin de l'année, pour un total de 50 points de base, ce qui ramènerait le taux directeur à 3,75 % en décembre 2025. Ces prévisions reflètent l'arbitrage délicat que la BoE doit mener entre une inflation sous-jacente encore élevée et une activité économique qui montre des signes croissants de fragilité.

Dans cet environnement d'assouplissement monétaire progressif, les rendements des emprunts d'État européens ont connu des trajectoires divergentes. Le taux des obligations allemandes à 2 ans s'est nettement replié, passant de 2,08 % fin 2024 à 1,85 % fin juin 2025, en réaction aux premières baisses de taux de la BCE. En revanche, les taux à long terme ont légèrement progressé, le 10 ans allemand s'élevant à 2,89 % à fin juin, contre 2,37 % en décembre. Cette pente de courbe plus accentuée pourrait refléter une normalisation des anticipations de croissance à moyen terme ou une prime de risque accrue liée aux incertitudes géopolitiques et budgétaires.

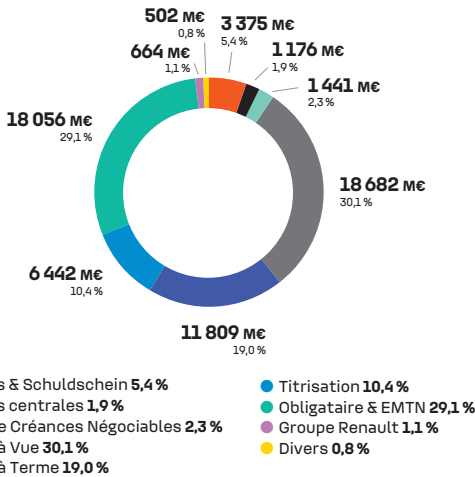
— RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES RESSOURCES NOUVELLES À 1 AN ET PLUS (HORS DÉPÔTS)

(au 30/06/2025)



— STRUCTURE DE L'ENDETTEMENT

(au 30/06/2025)



Les marchés actions ont poursuivi leur progression au premier semestre, soutenus par la baisse des anticipations d'inflation et par la perspective d'une politique monétaire plus souple. Depuis le début de l'année, l'Eurostoxx 50 affiche une performance de +6,97 %, tandis que le S&P 500 progresse de 11,51 %. Les marchés restent toutefois sensibles aux publications de résultats et à l'évolution du discours des banques centrales. Côté crédit, les conditions de financement demeurent tendues. Le spread de l'indice IBOXX Corporate Bond Euro s'est légèrement resserré, passant de 99 à 95 points de base entre décembre 2024 et fin juin 2025. Ce niveau reflète une prudence persistante des investisseurs face aux incertitudes économiques et politiques, dans un environnement où les primes de risque restent élevées malgré l'amorce d'un assouplissement monétaire.

Dans ce contexte, le groupe a émis l'équivalent de 2,4 Md€ sur les marchés obligataires sur le premier semestre 2025. Ce montant se décompose en trois émissions publiques, deux opérations seniors en Euro respectivement de 3 ans (850 M€) et 5 ans (500 M€ Green bond), et une souche de dette subordonnée Tier 2 12Y NC 7 (500 M€). Cette dernière émission allonge le profil de maturité de la dette subordonnée existante et s'inscrit dans le cadre d'une stratégie dynamique de gestion du capital visant à maintenir une structure solide et des marges de sécurité robustes par rapport aux exigences de fonds propres. Les filiales du groupe en Argentine, au Brésil, en Corée, au Maroc et en Pologne ont également accédé à leur marché obligataire local pour un montant d'émissions total de 0,5 Md€.

Sur le marché de la titrisation, le groupe a placé pour 624 millions d'euros de titres adossés à des prêts automobiles accordés par sa succursale allemande. Les titrisations privées de prêts automobiles au Royaume-Uni et de leasing en Allemagne ont vu leur période revolving étendue pour deux années supplémentaires.

Au cours du premier semestre 2025, les encours de dépôts ont enregistré une légère diminution, conséquence d'une gestion proactive menée par la banque dans le cadre de sa stratégie d'optimisation de sa réserve de liquidité. À fin juin, leur montant s'élève à 30,5 Md€.

Par ailleurs, le système de surveillance du risque de liquidité comprend de multiples scénarios de crise de liquidité dont la gravité et la vitesse de propagation varient. Ces scénarios comprennent des hypothèses de stress sur le financement du marché et des sorties massives de dépôts. La banque a défini un horizon de continuité des activités pour chaque scénario et effectue régulièrement des tests de résistance pour évaluer sa résilience. Au mois de juin 2025, la réserve de liquidité globale s'élevait à 14,7 Md€, permettant de répondre à l'appétit pour le risque interne de continuité d'activité dans chaque scénario de stress de liquidité. Cette réserve se décompose en 4,7 Md€ de lignes bancaires confirmées non tirées, 5,2 Md€ de collatéral éligible aux opérations de politique monétaire des Banques Centrales, 4,2 Md€ d'actifs hautement liquides (HQLA) et 0,5 Md€ d'actifs financiers.

La sensibilité globale au risque de taux de RCI Banque s'est maintenue en dessous de la limite de 70 M€ fixée par le groupe.

Au 30 juin 2025, une hausse des taux parallèle⁽¹⁾ aurait un impact sur la marge nette d'intérêts (MNI) du groupe de -36,7 M€ avec la contribution par devise suivante :

- - 22,5 M€ en EUR ;
- - 10,3 M€ en GBP ;
- + 0,4 M€ en CHF ;
- + 7,0 M€ en PLN ;
- + 1,6 M€ en BRL ;
- + 0,2 M€ en COP ;

La somme des valeurs absolues des sensibilités à un choc de taux parallèle⁽¹⁾ dans chaque devise s'élève à 51,7 M€.

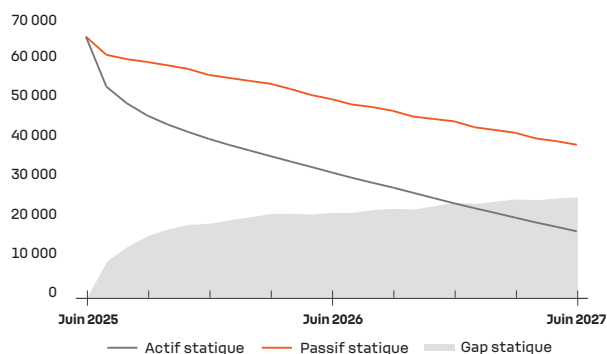
La position de change transactionnelle⁽²⁾ consolidée de Mobilize Financial Services s'établit à 12,7 M€ à fin juin 2025.

(1) Depuis 2021 et en conformité avec les orientations de l'EBA (Guidelines IRRBB), l'amplitude des chocs de taux est fonction de la devise. Au 30 juin 2025, les chocs de taux appliqués pour chaque devise ont été de +100 bps pour CHF et KRW ; +150 bps pour EUR, SEK et DKK ; +200 bps pour GBP, MAD et CZK ; +250 bps pour HUF ; +300 bps pour le RON, COP et PLN ; +350 bps pour le BRL ; +500 bps pour ARS.

(2) Position de change excluant les titres de participations au capital des filiales.

POSITION DE LIQUIDITÉ STATIQUE GLOBALE

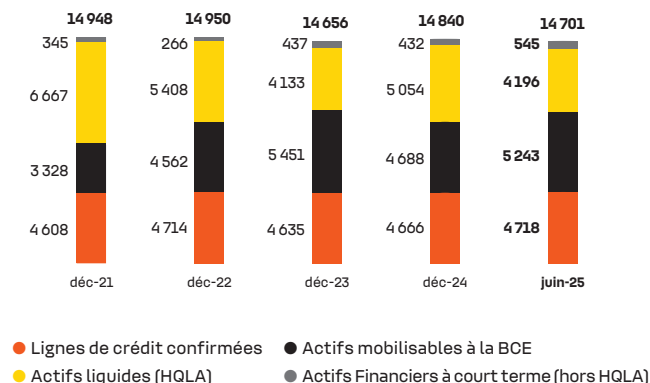
(en millions d'euros)



Actif statique : écoulement des actifs au fil du temps sans hypothèse de renouvellement.
Passif statique : écoulement des passifs au fil du temps sans hypothèse de renouvellement.

COUNTERBALANCING CAPACITY GLOBALE

(en millions d'euros)



● Lignes de crédit confirmées ● Actifs mobilisables à la BCE
● Actifs liquides (HQLA) ● Actifs Financiers à court terme (hors HQLA)

Émissions et programmes du groupe RCI Banque

Les émissions du groupe consolidées sont réalisées par huit émetteurs : RCI Banque, Diac, Rombo Compañía Financiera (Argentine), RCI Financial Services Korea Co Ltd (Corée du sud), Banco RCI Brasil (Brésil), RCI Finance Maroc, RCI Colombia S.A. Compañía de Financiamiento (Colombie) et RCI Leasing Polska.

- RCI Banque court terme : S&P : **A-3** / Moody's : **P-2**
- RCI Banque long terme : S&P : **BBB-** (Stable) / Moody's : **Baa1** (Stable)



Rapport général des commissaires
aux comptes sur l'information
financière semestrielle
1^{er} SEMESTRE 2025



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



Forvis Mazars S.A.
45 rue Kléber
92300 Levallois-Perret

RCI Banque S.A.

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière
semestrielle 2025**

Période du 1er janvier 2025 au 30 juin 2025

RCI Banque S.A.

15 Rue d'Uzès, 75002 Paris



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



Forvis Mazars S.A.
45 rue Kléber
92300 Levallois-Perret

RCI Banque S.A.

15 Rue D'Uzès, 75002 Paris
RCS de Paris : 306 523 358

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2025

Période du 1er janvier 2025 au 30 juin 2025

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels condensés de la société RCI Banque S.A., relatifs à la période du 1er janvier 2025 au 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels condensés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels condensés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.



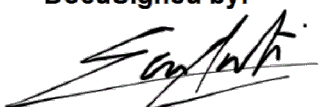
II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels condensés.

Paris La Défense, le 29 juillet 2025
KPMG S.A.

Levallois-Perret, le 29 juillet 2025
Forvis Mazars S.A.

DocuSigned by:

7DCE8BF2964846F...

Ulrich Sarfati
Associé

Signé par :

65239A6437884C1...

Anne Veaute
Associée



COMPTES CONSOLIDÉS CONDENSÉS

1^{er} SEMESTRE 2025

Table des matières

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT	32
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDE	335
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES.....	336
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES	337
1. APPROBATION DES COMPTES - DISTRIBUTIONS	337
2. FAITS MARQUANTS	337
3. REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	337
4. ADAPTATION A L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER.....	39
5. NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES.....	41

BILAN CONSOLIDE

ACTIF - En millions d'euros	Notes	06/2025	12/2024
Caisse et Banques centrales	2	4 413	5 681
Instruments dérivés de couverture	3	182	206
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4	302	496
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4	141	153
Prêts et créances au coût amorti sur les établissements de crédit	5	1 943	1 539
Prêts et créances au coût amorti sur la clientèle	6 et 7	59 913	59 012
Actifs d'impôts courants	8	152	115
Actifs d'impôts différés	8	243	264
Créances fiscales hors impôts courants	8	366	357
Contrats de réassurance actifs	8	44	51
Comptes de régularisation et actifs divers	8	1 456	1 413
Participations dans les entreprises associées et coentreprises		82	113
Opérations de location opérationnelle	6 et 7	3 320	3 039
Immobilisations corporelles et incorporelles		281	290
Goodwill		230	221
TOTAL ACTIF		73 068	72 950

PASSIF - En millions d'euros	Notes	06/2025	12/2024
Banques centrales	10.1	1 178	2 000
Instruments dérivés de couverture	3	286	270
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	9	38	52
Dettes envers les établissements de crédit	10.2	3 374	2 864
Dettes envers la clientèle	10.3	31 656	31 526
Dettes représentées par un titre	10.4	24 596	24 246
Passifs d'impôts courants	11	173	133
Passifs d'impôts différés	11	764	804
Dettes fiscales hors impôts courants	11	43	76
Comptes de régularisation et passifs divers	11	2 216	2 156
Passif sur contrats d'assurance émis	12	208	213
Provisions	13	221	168
Dettes subordonnées	15	1 343	1 678
Capitaux propres		6 972	6 764
- Dont capitaux propres part du groupe		6 972	6 764
Capital souscrit et réserves liées		814	814
Réserves consolidées et autres		6 190	5 419
Gains ou pertes latents		(481)	(421)
Résultat de l'exercice		449	952
- Dont capitaux propres part des participations ne donnant pas le contrôle		-	-
TOTAL PASSIF		73 068	72 950

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En millions d'euros	Notes	06/2025	06/2024	12/2024
Intérêts et produits assimilés	21	2 068	2 002	4 061
Intérêts et charges assimilées	22	(1 307)	(1 339)	(2 695)
Commissions (Produits)	23	402	434	831
Commissions (Charges)	23	(244)	(231)	(445)
Gains (pertes) nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		(3)	10	(14)
Produits des contrats d'assurance émis	12	230	208	432
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	12	(32)	(25)	(69)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	12	-	-	0
Produits et charges financiers des contrats d'assurance émis	12	(18)	-	4
Produits des autres activités	24	628	616	1 235
Charges des autres activités	24	(592)	(600)	(1 160)
PRODUIT NET BANCAIRE		1 132	1 075	2 180
Charges générales d'exploitation	25	(390)	(368)	(744)
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(12)	(11)	(24)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		730	696	1 412
Coût du risque	26	(113)	(112)	(172)
RESULTAT D'EXPLOITATION		617	584	1 240
Part dans le résultat des entreprises associées et coentreprises		2	1	2
Gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés		(1)	-	-
Résultat sur exposition inflation (1)		(11)	(32)	(48)
RESULTAT AVANT IMPOTS		607	553	1 194
Impôts sur les bénéfices	27	(148)	(87)	(213)
RESULTAT NET		459	466	981
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle		10	9	29
Dont part du groupe		449	457	952
Nombre d'actions		1 000 000	1 000 000	1 000 000
Résultat net par action (2) et en euros		449,06	457,44	952,35
Résultat net dilué par action et en euros		449,06	457,44	952,35

(1) Hyperinflation Argentine

(2) Résultat net - Part des actionnaires de la société mère rapportée au nombre d'actions

ETAT DE RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

En millions d'euros	06/2025	06/2024	12/2024
RESULTAT NET	459	466	981
Réévaluation du passif net au titre des avantages postérieur à l'emploi	3	(2)	(10)
Réévaluation des contrats d'assurance	-	1	4
<i>Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net</i>	<i>3</i>	<i>(1)</i>	<i>(6)</i>
Opérations de couverture de flux de trésorerie	(48)	24	(62)
Variation de JV des actifs financiers	2	-	3
Différences de conversion	(55)	12	13
<i>Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net</i>	<i>(101)</i>	<i>36</i>	<i>(46)</i>
Autres éléments du résultat global	(98)	35	(52)
RESULTAT GLOBAL	361	501	929
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle	-	16	43
Dont part des actionnaires de la société mère	361	485	886

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDE

En millions d'euros	Capital (1)	Réserves liées au capital (2)	Réserves consolidées	Ecart de conversion (3)	Gains ou pertes latents ou différés (4)	Résultat net (Part des actionnaires de la société mère)	Capitaux propres (Part des actionnaires de la société mère)	Capitaux propres (Part des part. ne donnant pas le contrôle)	Total capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 31 décembre 2023	100	714	5 253	(392)	37	787	6 499	1	6 500
Retraitement des capitaux propres d'ouverture									
Capitaux propres au 1 janvier 2024	100	714	5 253	(392)	37	787	6 499	1	6 500
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres					18		18	6	24
Réévaluation du passif net au titre des avantages postérieurs à l'emploi.					(2)		(2)		(2)
Réévaluation des contrats d'assurance					1		1		1
Différences de conversion				11			11	1	12
Résultat de la période avant affectation						457	457	9	466
Résultat global de la période				11	17	457	485	16	501
Affectation du résultat de l'exercice précédent			787			(787)			
Effet des variations de périmètre et autres			1				1		1
Distribution de la période			(600)				(600)	(13)	(613)
Engagement de rachat des participations ne donnant pas le contrôle			(18)				(18)	(3)	(21)
Capitaux propres au 30 juin 2024	100	714	5 423	(381)	54	457	6 367	1	6 368
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres					(92)		(92)	9	(83)
Réévaluation du passif net au titre des avantages postérieurs à l'emploi.					(8)		(8)		(8)
Réévaluation des contrats d'assurance					3		3		3
Différences de conversion				3			3	(2)	1
Résultat de la période avant affectation						495	495	20	515
Résultat global de la période				3	(97)	495	401	27	428
Effet des variations de périmètre et autres			(3)				(3)	1	(2)
Distribution de la période								(4)	(4)
Engagement de rachat des participations ne donnant pas le contrôle			(1)				(1)	(25)	(26)
Capitaux propres au 31 décembre 2024	100	714	5 419	(378)	(43)	952	6 764		6 764
Retraitement des capitaux propres d'ouverture									
Capitaux propres au 1 janvier 2025	100	714	5 419	(378)	(43)	952	6 764		6 764
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres					(39)		(39)	(7)	(46)
Réévaluation du passif net au titre des avantages postérieurs à l'emploi.					3		3		3
Différences de conversion				(52)			(52)	(3)	(55)
Résultat de la période avant affectation						449	449	10	459
Résultat global de la période				(52)	(36)	449	361		361
Affectation du résultat de l'exercice précédent			952			(952)			
Effet des variations de périmètre et autres			(28)	28					
Distribution de la période (5)			(150)				(150)	(8)	(158)
Engagement de rachat des participations ne donnant pas le contrôle			(3)				(3)	8	5
Capitaux propres au 30 juin 2025	100	714	6 190	(402)	(79)	449	6 972		6 972

(1) Le capital social de RCI Banque SA de 100 millions d'euros est composé de 1.000.000 actions ordinaires de 100 euros entièrement libérées - 999 999 actions ordinaires étant détenues par Renault s.a.s.

(2) Les réserves liées au capital comprennent les primes d'émission de la société mère.

(3) Le solde des écarts de conversion constaté au 30 juin 2025 concerne Royaume-Uni, l'Argentine et la Corée. Au 31 décembre 2024, il concernait principalement le Royaume-Uni, le Brésil, la Corée et l'Argentine

(4) Comprend notamment la juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés en couverture des flux de trésorerie et des instruments de dettes pour -64M€ et les écarts actuariels IAS 19 pour -15M€ à fin juin 2025.

(5) Distribution prévue à l'actionnaire Renault d'un dividende sur le résultat 2024 de 150 millions d'euros

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En millions d'euros	06/2025	06/2024	12/2024
Résultat net	459	466	981
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	12	11	23
Dotations nettes aux provisions	82	39	86
Part dans les résultats des entreprises associées et des coentreprises	(2)	(1)	(2)
Produits et charges d'impôts différés	5	(3)	(2)
Pertes et gains nets des activités d'investissement	47	-	-
Autres (portefeuille d'instruments dérivés en juste valeur par résultat)	24	(27)	(5)
Capacité d'autofinancement	627	485	1 081
Autres mouvements (créances et dettes rattachées, charges constatées d'avance)	266	244	134
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et autres ajustements	434	263	234
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(642)	404	(567)
- Encaissements / décaissements liés aux créances sur établissements de crédit	(6)	-	(25)
- Encaissements / décaissements liés aux dettes sur établissements de crédit	(636)	404	(542)
Flux liés aux opérations avec la clientèle	(1 338)	(1 790)	(3 404)
- Encaissements / décaissements liés aux créances sur la clientèle	(1 550)	(2 674)	(5 299)
- Encaissements / décaissements liés aux dettes sur la clientèle	212	884	1 895
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	416	1 526	3 525
- Encaissements / décaissements liés au portefeuille de titres de placements	186	(57)	(22)
- Encaissements / décaissements liés aux dettes représentées par des titres	313	1 877	3 410
- Encaissements / décaissements liés aux valeurs à l'encaissement	(83)	(294)	137
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(3)	24	45
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(1 567)	164	(401)
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	(674)	893	814
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	25	(249)	(257)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(37)	(25)	(56)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	(12)	(274)	(313)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(588)	(613)	167
- Remboursement d'instruments de capital et emprunts subordonnés	(430)		784
- Dividendes versés	(158)	(613)	(617)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	(588)	(613)	167
Effet des var. des taux de change et de périmètre sur la trésorerie et équivalents (D)	(70)	(103)	(77)
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie (A+ B+C+D)	(1 344)	(97)	591
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture :	6 450	5 859	5 859
- Caisse, Banques centrales (actif et passif)	5 681	4 729	4 729
- Comptes (actif et passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit	769	1 130	1 130
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture :	5 106	5 762	6 450
- Caisse, Banques centrales (actif et passif)	4 410	4 943	5 681
- Comptes (actif et passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit	696	819	769
Variation de la trésorerie nette	(1 344)	(97)	591

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

1. APPROBATION DES COMPTES - DISTRIBUTIONS

Les états financiers consolidés condensés semestriels du groupe Mobilize Financial Services sont constitués de RCI Banque SA, société mère, et ses filiales, ses coentreprises et ses entreprises associées incluses dans le périmètre de consolidation tel que décrit en annexe 5.3.8 des états financiers consolidés au 31 décembre 2024.

Les comptes semestriels consolidés condensés du groupe Mobilize Financial Services au 30 juin 2025 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 23 juillet 2025 qui a autorisé leur publication.

Les comptes consolidés du groupe Mobilize Financial Services, pour l'année 2024, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 11 février 2025 et approuvés à l'Assemblée Générale du 20 mai 2025. Il a été décidé de verser aux actionnaires un dividende de 150M€, soit un dividende par action de 150€.

Les comptes consolidés sont exprimés en millions d'euros (M€) sauf indication contraire

2. FAITS MARQUANTS

Variations de périmètre

Le 12 mars 2025, la société RNSF B.V détenue par RCI Bank S.A (mise en équivalence) a été liquidée. Elle fait suite à la dissolution de la société BARN B.V intervenue en novembre 2024

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés semestriels résumés au 30 juin 2025 sont établis selon les principes de la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Ils ne comprennent pas toutes les informations requises lors de la préparation des comptes consolidés annuels et doivent donc être lus de manière concomitante avec les états financiers au 31 décembre 2024.

Les états financiers du groupe Mobilize Financial Services arrêtés au 30 juin 2025 sont préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) tel qu'adopté dans l'Union Européenne. À l'exception des changements mentionnés au paragraphe A ci-après, les règles et méthodes comptables sont identiques à celles appliquées dans les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2024.

A. Evolutions des principes comptables

Le Groupe applique les normes et amendements parus au Journal Officiel de l'Union Européenne d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2025.

Nouveaux textes d'application obligatoire en 2025

Amendement IAS 21	Absence de convertibilité
-------------------	---------------------------

L'application de cet amendement n'a pas d'effet significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

Nouveaux textes non appliqués par anticipation par le Groupe

Nouvelles normes et amendements IFRS non appliqués par anticipation par le Groupe		Date d'application selon l'IASB
Amendement IFRS 9 / IFRS 7	Classement et évaluation des instruments financiers	1 ^{er} janvier 2026
Amendement IFRS 9 / IFRS 7	Contrats faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles	1er janvier 2026

Le Groupe n'anticipe à ce stade aucun impact significatif sur les comptes consolidés du fait de l'application de ces amendements.

Autres normes et amendements non encore adoptés par l'Union Européenne

Par ailleurs l'IASB a publié de nouvelles normes et amendements non adoptés à ce jour par l'Union Européenne.

Nouvelles normes et amendements IFRS non adoptés par l'Union Européenne		Date d'application selon l'IASB
IFRS 18	Présentation et informations à fournir dans les états financiers	1er janvier 2027

Le Groupe étudie actuellement les impacts de la première application de la norme IFRS 18.

B. Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, le groupe Mobilize Financial Services doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges. Le groupe Mobilize Financial Services revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et d'autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

La valeur recouvrable des créances sur la clientèle et les provisions sont les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et jugements (note 7 - Ventilation des opérations avec la clientèle par segment d'activité et note 26 - Cout du risque par catégorie de clientèle).

Des impacts macroéconomiques ont été intégrés dans les hypothèses utilisées pour les tests de dépréciation (IAS 36) et dans les modèles de pertes attendues sur les actifs financiers (IFRS 9).

L'environnement macro-économique du premier semestre 2025 a été marqué par une volatilité des marchés financiers en raison des tensions commerciales et géopolitiques. L'évolution modérée de l'inflation dans les principales économies avancées, bien qu'hétérogène, a permis d'initier un cycle d'assouplissement monétaire progressif. (Cf. note 10 - « Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle ou représentées par un titre »)

La Banque reste attentive à l'évolution de l'environnement réglementaire et économique, notamment en matière de durabilité, et adapte sa stratégie en conséquence.

4. ADAPTATION A L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

Dans un environnement économique contrasté, le groupe Mobilize Financial Services maintient une politique financière prudente et renforce son dispositif de gestion et de contrôle de la liquidité.

Liquidité

Le groupe Mobilize Financial Services porte une grande attention à la diversification de ses sources d'accès à la liquidité.

L'activité de collecte de dépôts présente dans 7 pays différents (France, Allemagne, Autriche, Royaume-Uni, Espagne, Pays-Bas et Pologne) permet de créer une ressource de refinancement et constitue aujourd'hui la principale source de financement du Groupe. Elle vient renforcer le ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR).

Sur le marché obligataire, le Groupe se finance sur des maturités allant de 3 à 8 ans en euro et émet régulièrement des green bonds depuis 2022. De plus, depuis 2019, Mobilize Financial Services est présent sur le marché de la dette obligataire subordonnée. Cette diversification des offres permet de toucher divers types d'investisseurs. Par ailleurs le Groupe accède aux marchés obligataires dans des devises multiples que ce soit pour financer les actifs européens ou pour accompagner son développement hors Europe.

Le recours au financement par titrisation, de format privé ou public, permet également d'élargir la base d'investisseurs.

Le pilotage du risque de liquidité du groupe Mobilize Financial Services prend en compte les recommandations de l'EBA relatives à l'Internal Liquidity Adequacy Assessment Process (ILAAP) et repose sur les éléments suivants :

- **Appétit pour le risque** : Cet élément est défini par le Comité des Risques du Conseil d'Administration.
- **Refinancement** : Le plan de financement est construit dans une optique de diversification d'accès à la liquidité, par produit, par devise et par maturité. Les besoins de financements font l'objet de recadrages réguliers qui permettent d'ajuster le plan de financement.
- **Réserve de liquidité** : L'entreprise vise à disposer en permanence d'une réserve de liquidité en adéquation avec l'appétit pour le risque de liquidité. La réserve de liquidité est constituée de lignes bancaires confirmées non tirées, de collatéral éligible aux opérations de politique monétaire de la BCE ou de la Banque d'Angleterre, d'actifs hautement liquides (HQLA) et d'actifs financiers. Elle est revue chaque mois par le Comité Financier.
- **Prix de transfert** : Le refinancement des entités européennes du Groupe est coordonné par la Trésorerie groupe qui gère la gestion de la liquidité et mutualise les coûts. Les coûts de liquidité internes sont revus périodiquement par le Comité Financier et sont utilisés par les filiales commerciales pour la construction de leur tarification.
- **Scénarios de stress** : Le Comité Financier est informé chaque mois de l'horizon pendant lequel l'entreprise peut assurer la continuité de son activité en utilisant sa réserve de liquidité dans divers scénarios de stress. Les scénarios de stress comprennent des hypothèses de fuite des dépôts et de perte d'accès à de nouveaux financements, d'indisponibilité partielle de certains éléments de la réserve de liquidité ainsi que des prévisions de production de nouveaux crédits. Les hypothèses retenues concernant les sorties de dépôts en situation de stress sont volontairement conservatrices et font l'objet de backtestings réguliers afin d'en assurer la robustesse.
- **Plan d'urgence** : Un plan d'urgence établi permet d'identifier les actions à mener en cas de stress sur la situation de liquidité.

Risque de crédit

Au sein du Groupe Mobilize Financial Services, sont comptabilisés en encours sains (ou performants), les encours classés en bucket 1 et en bucket 2 et en encours douteux (ou non performants), les encours classés en bucket 3.

La qualité de portefeuille crédit s'est maintenue par rapport au 31 décembre 2024 avec des encours clientèle (hors Réseau) en défaut à 2,5% des encours totaux clientèle (hors Réseau) au 30 juin 2025. Les encours en défaut ont observé la même croissance que l'encours total depuis décembre 2024.

En matière de politique d'octroi de crédit, le renforcement des procédures d'acceptation des particuliers et des entreprises s'est poursuivi avec notamment de nouvelles règles relatives aux prêts sécurisés

Le groupe Mobilize Financial Services conserve l'objectif de maintenir le risque de crédit global à un niveau compatible avec les attentes de la communauté financière et ses cibles de rentabilité.

Respect des ratios prudentiels bancaires

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français la Directive (UE) 2014/619 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CRD VI) et le règlement (UE) 2014/623, le groupe Mobilize Financial Services est soumis au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan (ratio de levier).

Au 30 juin 2025, les ratios calculés confirment le respect des exigences réglementaires.

Rentabilité

Le groupe Mobilize Financial Services revoit régulièrement les coûts de liquidité internes utilisés pour la tarification des opérations clientèle, permettant ainsi de maintenir une marge sur la production de nouveaux crédits en ligne avec les cibles budgétaires. De façon similaire, la tarification des financements accordés aux concessionnaires est indexée sur un taux de base interne reflétant le coût des fonds empruntés et des coussins de liquidité nécessaires à la continuité d'activité.

Gouvernance

Le suivi des indicateurs de liquidité fait l'objet d'un point spécifique à chacun des comités financiers mensuels.

Les comités de gestion pays suivent également systématiquement les indicateurs de risque et de marge instantanée prévisionnelle, qui complètent les analyses habituelles de la rentabilité des filiales.

Exposition au risque de crédit non commercial

Le risque de contrepartie financière résulte du placement des excédents de trésorerie, investis sous forme de dépôts bancaires à court terme auprès d'établissements bancaires de premier ordre, d'investissements dans des fonds monétaires, ou d'achats d'obligations (émises par des états, émetteurs supranationaux, agences gouvernementales ou des entreprises) dont la durée moyenne était inférieure à un an au 30 juin 2025.

Tous ces investissements sont réalisés auprès de contreparties de qualité de crédit supérieure préalablement autorisés par le Comité Financier. Le groupe Mobilize Financial Services porte par ailleurs une attention particulière à la diversification des contreparties.

De plus, pour satisfaire aux exigences réglementaires résultant de la mise en application du ratio de liquidité à 30 jours Liquidity Coverage Ratio (LCR), le groupe Mobilize Financial Services investit dans des actifs liquides tels que définis dans l'Acte Délégué de la Commission Européenne. Ces actifs liquides sont principalement constitués de dépôts auprès de la Banque Centrale Européenne et de titres d'états ou supranationaux. La durée moyenne du portefeuille de titres était inférieure à un an.

En outre, RCI Banque S.A. a également investi dans un fonds dont les actifs sont constitués de titres de créances émis par des agences européennes, des états et des émetteurs supranationaux. Son exposition moyenne au risque de crédit est de six ans avec une limite à neuf ans. Le fonds vise une exposition nulle au risque de taux avec un maximum de deux ans.

Par ailleurs, les opérations de couverture du risque de taux ou de change par des produits dérivés peuvent exposer l'entreprise à un risque de contrepartie. En Europe, où le Groupe est soumis à la réglementation EMIR, les dérivés font l'objet de techniques de mitigation du risque de contrepartie par échange de collatéral en bilatéral ou enregistrement en chambre de compensation. En dehors d'Europe, le Groupe est attentif à la qualité de crédit des contreparties bancaires avec lesquelles il traite des dérivés.

5. NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Le principe de sectorisation est le suivant :

- Clientèle : particuliers, professionnels ou entreprises (financements pour soutenir la vente au client final faite par les réseaux/constructeurs).
- Réseaux : concessionnaires, importateurs des marques Renault, Nissan et Mitsubishi (financements des stocks de véhicules neufs, d'occasion, de pièces de rechange, de véhicules de démonstration, prêts de trésorerie pour soutenir la vente de la production des constructeurs automobiles à leur réseaux de distribution).
- Autres : regroupe principalement les comptes acheteurs et les comptes ordinaires avec les concessionnaires indépendants ainsi qu'avec Renault Group et les marques Nissan et Mitsubishi

Note 1 : Secteurs opérationnels

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 06/2025
Encours productif moyen	44 211	11 540		55 751
Actif productif moyen	47 357	11 540		58 897
Produit net bancaire	807	186	139	1 132
Résultat brut d'exploitation	490	117	123	730
Résultat d'exploitation	390	106	121	617
Résultat avant impôts	429	105	73	607

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2024
Encours productif moyen	42 377	10 927		53 304
Actif productif moyen	45 067	10 927		55 994
Produit net bancaire	1 602	369	209	2 180
Résultat brut d'exploitation	1 055	275	82	1 412
Résultat d'exploitation	896	263	81	1 240
Résultat avant impôts	849	263	82	1 194

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 06/2024
Encours productif moyen	41 743	10 631		52 374
Produit net bancaire	790	178	107	1 075
Résultat brut d'exploitation	508	139	49	696
Résultat d'exploitation	399	135	50	584
Résultat avant impôts	369	134	50	553

Les contributions par marché sont analysées, pour les différentes périodes présentées, sur les principaux agrégats du compte de résultat ainsi que sur l'encours moyen productif.

Au niveau du Produit Net Bancaire, étant donné que la majorité des produits sectoriels du groupe Mobilize Financial Services provient d'intérêts, ces derniers sont présentés nets des charges d'intérêts.

La détermination des résultats par secteur d'activité repose sur des conventions analytiques internes de refacturation ou de valorisation des moyens affectés. Les fonds propres alloués à chacun des pôles d'activité sont ceux effectivement mis à la disposition des filiales et succursales, répartis ensuite entre activités en fonction de règles analytiques internes.

L'Encours Productif Moyen est l'indicateur opérationnel utilisé pour le suivi des encours. Cet indicateur représentant une moyenne arithmétique des encours, sa valeur est par conséquent différente des encours figurant à l'actif du groupe Mobilize Financial Services tels que présentés aux notes 6 et 7 des Annexes : Opérations avec la clientèle et assimilées / Ventilation des opérations avec la clientèle par segment d'activité.

Les Actifs Productifs Moyens sont un autre indicateur utilisé pour le suivi des encours. Il correspond aux encours productifs moyens auxquels sont ajoutés les actifs liés aux activités de location opérationnelle. Pour la clientèle, il s'agit de la moyenne des actifs productifs à fin. Pour le réseau il s'agit de la moyenne des actifs productifs journaliers.

Note 2 : Caisse et Banques centrales

En millions d'euros	06/2025	12/2024
Caisse et Banques centrales	4 412	5 679
Créances rattachées	1	2
Total des Caisse et Banques centrales	4 413	5 681

Note 3 : Instruments dérivés de couverture

En millions d'euros	06/2025		12/2024	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments dérivés de taux et de change : Couverture de juste valeur	126	55	100	89
Instruments dérivés de taux : Couverture de flux de trésorerie futurs	55	231	106	180
Instruments dérivés de change : Couverture des investissements nets	1			1
Total des instruments dérivés de couverture	182	286	206	270

Ces postes comprennent essentiellement des instruments dérivés contractés sur les marchés de gré à gré par le groupe Mobilize Financial Services dans le cadre de sa politique de couverture de l'exposition aux risques de change et de taux d'intérêt.

Les instruments dérivés qualifiés dans des relations de couverture de flux de trésorerie sont adossés à des dettes à taux variable et à des ensembles agrégés composés d'une dette à taux fixe et d'un swap de taux d'intérêt payeur variable.

Ventilation des nominaux d'instruments dérivés par durée résiduelle et par intention de gestion

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 06/2025	Dt entreprises liées
Couverture du risque de change					
<u>Opérations de change à terme</u>					
Ventes	2 029			2 029	
Achats	2 019			2 019	
<u>Opérations de change au comptant</u>					
Prêts	193			193	
Emprunts	193			193	
<u>Opérations de swap de devises</u>					
Prêts	122	119		241	
Emprunts	108	130		238	
Couverture du risque de taux					
<u>Opérations de swap de taux</u>					
Prêteurs	8 554	17 741	1 950	28 245	
Emprunteurs	8 554	17 741	1 950	28 245	

Ce tableau inclut les nominaux des instruments dérivés, y compris les dérivés non qualifiés dans une relation de couverture (notes 4 - Actifs financiers et 9 - Passifs financiers à la juste valeur par résultat)

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2024	Dt entreprises liées
Couverture du risque de change					
<u>Opérations de change à terme</u>					
Ventes	1 755			1 755	
Achats	1 737			1 737	
<u>Opérations de change au comptant</u>					
Prêts	29			29	
Emprunts	29			29	
<u>Opérations de swap de devises</u>					
Prêts	132	19		151	
Emprunts	58	84		142	
Couverture du risque de taux					
<u>Opérations de swap de taux</u>					
Prêteurs	8 164	17 652	1 450	27 266	
Emprunteurs	8 164	17 652	1 450	27 266	

Note 4 : Actifs financiers

En millions d'euros	06/2025	12/2024
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (**)	302	496
Effets publics et valeurs assimilées	148	331
Obligations et autres titres à revenus fixes	154	165
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	141	153
Titres à revenus variables	43	43
Obligations et autres titres à revenus fixes	89	83
Participations dans les sociétés non consolidées	2	2
Instruments dérivés de taux	1	10
Instruments dérivés de change	6	15
Total des actifs financiers*	443	649
(*) Dont entreprises liées	2	2
(**) Dont actifs financiers dédiés à l'assurance	195	207

Dans le cadre de la macro-couverture, le Groupe dispose de dérivés non qualifiés dans une relation de couverture au sens de la norme IAS 39. Ces dérivés sont classés en actifs (ou passifs) financiers à la juste valeur par résultat (voir Note 9 : Passifs financiers à la juste valeur par résultat).

Note 5 : Prêts et créances au coût amorti sur les établissements de crédit

En millions d'euros	06/2025	12/2024
Créances à vue sur les établissements de crédit	1 775	1 374
Comptes ordinaires débiteurs	1 729	1 310
Prêts au jour le jour	46	63
Créances rattachées		1
Créances à terme sur les établissements de crédit	168	165
Comptes et prêts à terme en bucket 1	168	112
Comptes et prêts à terme en bucket 2		53
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit*	1 943	1 539
(*) Dont entreprises liées	16	2

Les créances à vue sont un élément constitutif du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant dans le tableau de flux de trésorerie.

Les comptes courants bancaires détenus par les fonds commun de titrisation s'élèvent à 1 235M€ à fin juin 2025 et sont classés parmi les comptes ordinaires débiteurs conformément à la définition IAS 7 du cash equivalent.

Les opérations de prêt au jour le jour avec les Banques Centrales figurent dans la rubrique « Caisse et Banques Centrales ».

Note 6 : Opérations avec la clientèle et assimilées

En millions d'euros	06/2025	12/2024
Prêts et créances sur la clientèle	59 913	59 012
Opérations avec la clientèle	40 393	40 206
Opérations de location financière	19 520	18 806
Opérations de location opérationnelle	3 320	3 039
Total opérations avec la clientèle et assimilées	63 233	62 051

La valeur brute des encours restructurés (y compris les encours douteux), à la suite de l'ensemble des mesures et de concessions accordées aux clients emprunteurs qui rencontrent (ou sont susceptibles à l'avenir de rencontrer) des difficultés financières, s'élève à 283M€ au 30 juin 2025 contre 244M€ au 31 décembre 2024. Elle est dépréciée à hauteur de 62M€ au 30 juin 2025 contre 83M€ au 31 décembre 2024.

6.1 - Opérations avec la clientèle

En millions d'euros	06/2025	12/2024
Créances sur la clientèle	41 049	40 776
Affacturage sain	919	548
Affacturage dégradé depuis l'origination	140	28
Autres créances commerciales saines	17	22
Autres crédits sains à la clientèle	36 004	36 668
Autres crédits à la clientèle dégradés depuis l'origination	2 431	1 969
Comptes ordinaires débiteurs sains	723	728
Créances en défaut	815	813
Créances rattachées sur clientèle	96	74
Autres crédits à la clientèle en non défaut	53	53
Comptes ordinaires débiteurs en non défaut	39	17
Créances en défaut	4	4
Éléments intégrés au coût amorti sur créances clientèle	13	119
Etalement des frais de dossiers et divers	(88)	(63)
Etalement de la participation reçue du constructeur ou du réseau	(681)	(612)
Etalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	782	794
Dépréciation des créances sur la clientèle	(765)	(763)
Dépréciation sur créances saines	(120)	(122)
Dépréciation sur créances dégradées depuis l'origination	(98)	(95)
Dépréciation des créances en défaut	(464)	(461)
Dépréciation de la valeur résiduelle	(83)	(85)
Total net des créances sur la clientèle	40 393	40 206

Les opérations de titrisation n'ont pas eu pour conséquence de déconsolider l'encours cédé. Les créances cédées, les intérêts courus qui y sont rattachés ainsi que les provisions afférentes figurent toujours à l'actif du bilan du Groupe. Les créances d'affacturage résultent de l'acquisition par le Groupe de créances commerciales cédées par les marques Renault, Nissan et Mitsubishi. La dépréciation de la valeur résiduelle concerne le crédit lorsque le contrat de financement offre à son détenteur une possibilité de remboursement par la restitution du véhicule.

6.2 - Opérations de location financière

En millions d'euros	06/2025	12/2024
Créances sur opérations de location financière	20 091	19 348
Crédit-bail et location longue durée contrats sains	17 807	17 157
Crédit-bail et location longue durée contrats dégradés depuis l'origination	1 790	1 714
Créances en défaut	494	477
Créances rattachées sur opérations de location financière	3	4
Crédit-bail et location longue durée en non défaut	2	3
Créances en défaut	1	1
Éléments intégrés au coût amorti sur opérations de location financière	(188)	(167)
Etalement des frais de dossiers et divers	(4)	(11)
Etalement de la participation reçue du constructeur ou du réseau	(644)	(592)
Etalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	460	436
Dépréciation des créances sur opérations de location financière	(386)	(379)
Dépréciation sur créances saines	(70)	(75)
Dépréciation sur créances dégradées depuis l'origination	(78)	(78)
Dépréciation des créances en défaut	(237)	(223)
Dépréciation de la valeur résiduelle	(1)	(3)
Total net des créances sur opérations de location financière	19 520	18 806

6.3 - Opérations de location opérationnelle

En millions d'euros	06/2025	12/2024
Immobilisations données en location	3 390	3 087
Valeur brute des immobilisations données en location	4 668	4 301
Amortissements sur immobilisations données en location	(1 278)	(1 214)
Créances sur opérations de location opérationnelle	24	24
Créances saines et dégradées depuis l'origine	39	30
Créances en défaut	20	18
Produits et charges restant à étaler	(35)	(24)
Dépréciation des opérations de location opérationnelle	(94)	(72)
Dépréciation des créances saines ou dégradées depuis l'origine	(2)	
Dépréciation des créances en défaut	(13)	(11)
Dépréciation de la valeur résiduelle	(79)	(61)
Total net des opérations de location opérationnelle*	3 320	3 039
(*) Dont entreprises liées	(19)	(14)

Note 7 : Ventilation des opérations avec la clientèle par segment d'activité

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 06/2025
Valeur brute	50 042	13 366	1 070	64 478
Créances saines	45 103	12 588	1 066	58 757
<i>En % du total des créances</i>	<i>90,1%</i>	<i>94,2%</i>	<i>99,6%</i>	<i>91,1%</i>
Créances dégradées depuis l'origination	3 714	673		4 387
<i>En % du total des créances</i>	<i>7,4%</i>	<i>5,0%</i>		<i>6,8%</i>
Créances en défaut	1 225	105	4	1 334
<i>En % du total des créances</i>	<i>2,4%</i>	<i>0,8%</i>	<i>0,4%</i>	<i>2,1%</i>
Dépréciation	(1 183)	(58)	(4)	(1 245)
Dépréciation créances saines	(330)	(23)	(2)	(355)
<i>En % du total des dépréciations</i>	<i>27,9%</i>	<i>39,7%</i>	<i>50,0%</i>	<i>28,5%</i>
Dépréciation créances dégradées depuis l'origination	(169)	(7)		(176)
<i>En % du total des dépréciations</i>	<i>14,3%</i>	<i>12,1%</i>		<i>14,1%</i>
Dépréciation créances en défaut	(684)	(28)	(2)	(714)
<i>En % du total des dépréciations</i>	<i>57,8%</i>	<i>48,3%</i>	<i>50,0%</i>	<i>57,3%</i>
Taux de couverture	2,4%	0,4%	0,4%	1,9%
<i>Créances saines</i>	<i>0,7%</i>	<i>0,2%</i>	<i>0,2%</i>	<i>0,6%</i>
<i>Créances dégradées depuis l'origination</i>	<i>4,6%</i>	<i>1,0%</i>		<i>4,0%</i>
<i>Créances en défaut</i>	<i>55,8%</i>	<i>26,7%</i>	<i>50,0%</i>	<i>53,5%</i>
Total des valeurs nettes*	48 859	13 308	1 066	63 233
<i>(*) Dt entreprises liées (Hors participations reçues et rémunérations versées)</i>	<i>37</i>	<i>390</i>	<i>430</i>	<i>857</i>

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2024
Valeur brute	48 385	13 858	1 022	63 265
Créances saines	43 719	13 483	1 016	58 218
<i>En % du total des créances</i>	<i>90,4%</i>	<i>97,3%</i>	<i>99,4%</i>	<i>92,0%</i>
Créances dégradées depuis l'origination	3 455	279		3 734
<i>En % du total des créances</i>	<i>7,1%</i>	<i>2,0%</i>		<i>5,9%</i>
Créances en défaut	1 211	96	6	1 313
<i>En % du total des créances</i>	<i>2,5%</i>	<i>0,7%</i>	<i>0,6%</i>	<i>2,1%</i>
Dépréciation	(1 161)	(49)	(4)	(1 214)
Dépréciation créances saines	(318)	(26)	(2)	(346)
<i>En % du total des dépréciations</i>	<i>27,4%</i>	<i>53,1%</i>	<i>50,0%</i>	<i>28,5%</i>
Dépréciation créances dégradées depuis l'origination	(171)	(2)		(173)
<i>En % du total des dépréciations</i>	<i>14,7%</i>	<i>4,1%</i>		<i>14,3%</i>
Dépréciation créances en défaut	(672)	(21)	(2)	(695)
<i>En % du total des dépréciations</i>	<i>57,9%</i>	<i>42,9%</i>	<i>50,0%</i>	<i>57,2%</i>
Taux de couverture	2,4%	0,4%	0,4%	1,9%
<i>Créances saines</i>	<i>0,7%</i>	<i>0,2%</i>	<i>0,2%</i>	<i>0,6%</i>
<i>Créances dégradées depuis l'origination</i>	<i>4,9%</i>	<i>0,7%</i>		<i>4,6%</i>
<i>Créances en défaut</i>	<i>55,5%</i>	<i>21,9%</i>	<i>33,3%</i>	<i>52,9%</i>
Total des valeurs nettes*	47 224	13 809	1 018	62 051
<i>(*) Dt entreprises liées (Hors participations reçues et rémunérations versées)</i>	<i>30</i>	<i>414</i>	<i>443</i>	<i>887</i>

Sur l'activité clientèle, le taux de provisionnement du bucket 1 reste stable à 0,7% (-2 points de base) et baisse de 22 points de base à 4,8% sur le bucket 2 par rapport au 31 décembre 2024. Le taux de provisionnement du bucket 3 s'établit à 55,6% au 30 juin 2025, en léger recul de 3 points de base par rapport au 31 décembre 2024.

Ces évolutions traduisent un mix buckets plus défavorable :

- sur le bucket 2, principalement dû à la France qui pèse pour 43% du portefeuille global expliquant 88% de la hausse totale.
- sur le bucket 3 marqué également sur la France qui pèse pour 40% du portefeuille, et dans une moindre mesure par le Royaume-Uni et l'Allemagne. La Colombie a contenu la hausse de ses encours non performants et pèse comme au 31 décembre 2024 pour 14% dans le portefeuille consolidé du bucket 3.

La progression des encours non performants a été partiellement compensée par des cessions de portefeuilles douteux réalisées en Espagne, en Italie et en Corée.

La mise à jour des paramètres IFRS9 en mars 2025 s'est caractérisée par un impact global marginal (+0,2 M€) : les effets négatifs sur la LGD notamment sur l'Espagne et la Corée ayant été partiellement compensés par les effets positifs sur la LGD sur le Brésil et l'Allemagne

Sur l'activité réseau, le taux de couverture du bucket 1 est stable. La hausse légère du taux de couverture du bucket 2 est principalement liée à l'évolution des critères d'allocation des créances par bucket et à l'intégration de la classe 6 en bucket 2. Sur le bucket 3 le taux de couverture est à 26,7% contre 21,9% à fin décembre 2024. Hausse provenant notamment de la France, et expliquée par l'évolution du taux de provisionnement avec la maturité dans le défaut des concessionnaires et un ajustement d'expertise.

Note 7.1 : Variation des opérations avec la clientèle

En millions d'euros	12/2024	Augmentation (1)	Transfert (2)	Remboursements	Abandons	06/2025
Créances saines	58 218	32 714	(1 266)	(30 909)		58 757
Créances dégradées depuis l'origination	3 734		858	(205)		4 387
Créances en défaut	1 313		408	(273)	(114)	1 334
Total opérations avec la clientèle (VB)	63 265	32 714		(31 387)	(114)	64 478

(1) Augmentations = Nouvelle production

(2) Transfert = Changement de classification

Note 7.2 : Variation des dépréciations des opérations avec la clientèle

En millions d'euros	12/2024	Augmentation (1)	Diminution (2)	Transfert (3)	Variations (4)	Autres (5)	06/2025
Dépréciation sur créances saines (*)	346	55	(42)	(114)	118	(8)	355
Dépréciation sur créances dégradées depuis l'origination	173	20	(14)	(7)	7	(3)	176
Dépréciation des créances en défaut	695	48	(127)	121	(19)	(4)	714
Total dépréciations des opérations avec la clientèle	1 214	123	(183)		106	(15)	1 245

(1) Augmentations = Dotation suite à nouvelle production

(2) Diminution = Reprise suite à remboursements, cessions ou abandons

(3) Transfert = Changement de classification

(4) Variations = Variation suite à ajustements des critères de risques (PD, LGD, ECL ...)

(5) Autres variations = Reclassement, effet des variations de change, effet de la variation du périmètre

(*) Les dépréciations sur créances saines comprennent des dépréciations sur les valeurs résiduelles (véhicules et batteries) pour un montant de 163 M€ au 30 juin 2025 contre 149 M€ au 31 décembre 2024.

Note 8 : Comptes de régularisation et actifs divers

En millions d'euros	06/2025	12/2024
Créances d'impôts et taxes fiscales	761	736
Actifs d'impôts courants	152	115
Actifs d'impôts différés	243	264
Créances fiscales hors impôts courants	366	357
Comptes de régularisation et actifs divers	1 456	1 413
Créances sociales	2	1
Autres débiteurs divers	954	1 050
Comptes de régularisation actif	106	82
Autres actifs	4	4
Valeurs reçues à l'encaissement	390	276
Contrats d'assurance et réassurance actifs	44	51
Contrats de réassurance détenus	44	51
Total des comptes de régularisation et actifs divers*	2 261	2 200
(*) Dont entreprises liées	310	316

Note 9 : Passifs financiers à la juste valeur par résultat

En millions d'euros	06/2025	12/2024
Instruments dérivés de taux	30	39
Instruments dérivés de change	8	13
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat	38	52

Note 10 : Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle ou représentées par un titre

10.1 - Banques centrales

En millions d'euros	06/2025	12/2024
Banques centrales	3	
Emprunts au jour le jour	3	
Dettes à terme envers les Banques centrales	1 175	2 000
Comptes et emprunts à terme	1 175	1 993
Dettes rattachées		7
Total Banques centrales	1 178	2 000

Les emprunts au jour le jour sont un élément constitutif du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant dans le tableau de flux de trésorerie.

La valeur comptable du collatéral présenté à la Banque de France (3G) s'élève au 30 juin 2025 à 6 470M€, soit 6 136M€ en titres de véhicules de titrisations et 334M€ en créances privées.

Dans ce contexte, le Groupe a émis en Europe l'équivalent de 1,44Md€ sur le marché obligataire senior sur le premier semestre 2025. Le Groupe a émis deux émissions publiques senior en Euro respectivement de 3 ans (850M€), et 5 ans (500M€ Green bond), ainsi qu'une émission senior de 400MPLN en Pologne par l'intermédiaire de sa filiale RCI Leasing Polska. Le Groupe a également renforcé sa structure de capital en émettant une deuxième souche de dette

subordonnée Tier 2 12Y NC 7 (500M€). Par ailleurs, le groupe émet régulièrement dans ses filiales en refinancement local : Brésil, Corée, Maroc, Colombie et Argentine.

Sur le marché de la titrisation, le Groupe a placé pour 624M€ de titres adossés à des prêts automobiles accordés par RCI Banque S.A. Niederlassung Deutschland. Les titrisations privées de prêts automobiles au Royaume-Uni et de leasing en Allemagne ont vu leur période revolving étendue pour une année supplémentaire.

Dans une démarche d'optimisation de sa réserve de liquidité, dont la progression excédait les besoins réels, le Groupe a volontairement modéré la croissance de son épargne. À ce titre, les encours d'épargne se sont établis à 30,5Md€, un niveau comparable à celui observé à la clôture de l'exercice 2024.

Le dispositif de surveillance du risque de liquidité du groupe Mobilize Financial Services comprend des scénarios de stress de liquidité multiples, de sévérité et vitesse de propagation variables. Ces scénarios incluent des hypothèses de stress sur les financements de marché et de fuite massive de dépôts. La banque a défini pour chaque scénario un horizon de continuité d'activité cible et conduit régulièrement des stress tests pour évaluer sa résilience.

Les ressources listées précédemment, auxquelles s'ajoutent, 4,7Md€ de lignes bancaires confirmées non tirées, 5,2Md€ de collatéral éligible aux opérations de politique monétaire des Banques Centrales, 4,2Md€ d'actifs hautement liquides (HQLA) et 545M€ d'actifs financiers permettent au groupe Mobilize Financial Services de maintenir des horizons de survie au-delà des niveaux adéquats estimés pour chacun de ses différents scénarios de stress de liquidité. Au 30 juin 2025, la réserve de liquidité du groupe Mobilize Financial Services (périmètre Monde) s'établit à 14,7Md€.

Programme TFSME

Le Groupe a également pu bénéficier du programme TFSME émis par la Banque d'Angleterre en 2020 et a pu effectuer en 2021 des tirages cumulés de 409,3M£ arrivant à maturité en septembre et en octobre 2025.

Le Groupe a remboursé par anticipation 260M£ de ce financement à fin juin 2025.

Le taux d'intérêt applicable est calculé sur la base du taux de base de la Banque d'Angleterre (4,25% au 30 juin 2025) plus une marge de 0,25%.

Pour rappel, le Groupe a appliqué IFRS9 à ces financements, en considérant ce taux ajustable comme un taux de marché applicable à toutes les banques bénéficiant du programme TFSME.

10.2 - Dettes envers les établissements de crédit

En millions d'euros	06/2025	12/2024
Dettes à vue envers les établissements de crédit	1 080	605
Comptes ordinaires créditeurs	281	94
Autres sommes dues	798	510
Dettes rattachées	1	1
Dettes à terme envers les établissements de crédit	2 294	2 259
Comptes et emprunts à terme	2 218	2 173
Dettes rattachées	76	86
Total des dettes envers les établissements de crédit	3 374	2 864

Les dettes à vue sont un élément constitutif du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant dans le tableau de flux de trésorerie.

10.3 - Dettes envers la clientèle

En millions d'euros	06/2025	12/2024
Comptes créditeurs de la clientèle	31 217	31 303
Comptes ordinaires créditeurs	330	253
Comptes créditeurs à terme	600	600
Comptes d'épargne - Livrets ordinaires (**)	18 632	18 711
Dépôts à terme de la clientèle (**)	11 655	11 739
Autres sommes dues à la clientèle et dettes rattachées	439	223
Autres sommes dues à la clientèle	223	112
Dettes rattachées sur comptes créditeurs à vue	12	36
Dettes rattachées sur comptes d'épargne - Livrets ordinaires	50	36
Dettes rattachées sur dépôts à terme de la clientèle	154	39
Total des dettes envers la clientèle*	31 656	31 526
(*) Dont entreprises liées	654	627
(**) Dont couverts par un régime de garantie des dépôts	Meur 26 738	26 923
	% 88,3%	88,4%

Dépôts de la clientèle

En millions d'euros	06/2025			12/2024		
	Compte d'épargne	Compte à terme	Total	Compte d'épargne	Compte à terme	Total
Allemagne	11 095	6 937	18 032	10 993	7 052	18 045
Royaume-Uni	2 891	2 931	5 822	3 142	2 862	6 004
Autriche	1 380	661	2 041	1 365	653	2 018
France	1 497		1 497	1 536	2	1 538
Espagne	1 206	963	2 169	1 107	960	2 067
Pays-Bas	585	256	841	604	242	846
Pologne	28	57	85			
Brésil		4	4		7	7
Total Dépôts de la clientèle	18 682	11 809	30 491	18 747	11 778	30 525

Les comptes créditeurs à terme tiennent compte d'une convention de gage-espèces accordée à RCI Banque S.A. par le constructeur Renault pour un montant de 600M€ couvrant sans distinction géographique les risques de défaillance du groupe Renault.

Au premier semestre 2025, l'activité dépôts est globalement restée stable (-34M€ / -0,1 %). Les produits à vue ont légèrement régressé (-65M€ / -0,4%) alors que les produits à terme ont partiellement compensé cette baisse (+31 M€ / +0.3 %). La stabilité des encours de dépôts résulte d'une gestion proactive menée par la banque, dans le cadre de sa stratégie d'optimisation de la réserve de liquidité.

Le groupe Mobilize Financial Services a lancé son activité d'épargne en février 2012 en France, en février 2013 en Allemagne, en avril 2014 en Autriche, en juin 2015 au Royaume-Uni et en novembre 2020 en Espagne, en commercialisant des comptes sur livrets ainsi que des dépôts à terme. En juillet 2021 puis en janvier 2025, le Groupe a déployé son activité de collecte d'épargne au Pays-Bas et en Pologne par l'intermédiaire de la fintech Raisin.

10.4 - Dettes représentées par un titre

En millions d'euros	06/2025	12/2024
Titres de créances négociables (1)	1 441	1 493
Certificats de dépôt	1 197	1 274
Billets de trésorerie, Papiers commerciaux et assimilés	200	177
Dettes rattachées sur titres de créances négociables	44	42
Autres dettes représentées par un titre (2)	6 442	6 320
Autres dettes représentées par un titre	6 436	6 313
Dettes rattachées sur autres dettes représentées par un titre	6	7
Emprunts obligataires et assimilés	16 713	16 433
Emprunts obligataires	16 278	16 058
Dettes rattachées sur emprunts obligataires	435	375
Total des dettes représentées par un titre*	24 596	24 246
(*) Dont entreprises liées	1	1

(1) Les certificats de dépôts, les billets de trésorerie et les papiers commerciaux sont émis par RCI Banque S.A., RCI Brasil S.A, RCI Colombia S.A. Compania de Financiamiento et Diac S.A.

(2) Les autres dettes représentées par un titre correspondent principalement aux titres émis par les véhicules de titrisation créés pour les besoins des opérations de titrisation allemande (RCI Banque S.A. Niederlassung Deutschland), britannique (RCI Financial Services Ltd), espagnole (RCI Banque S.A. Sucursal en Espana) française (Diac S.A.) et italienne (RCI Banque Succursale Italiana).

Note 11 : Comptes de régularisation et passifs divers

En millions d'euros	06/2025	12/2024
Dettes d'impôts et taxes fiscales	980	1 013
Passifs d'impôts courants	173	133
Passifs d'impôts différés	764	804
Dettes fiscales hors impôts courants	43	76
Comptes de régularisation et passifs divers	2 216	2 156
Dettes sociales	68	80
Autres créditeurs divers	1 080	1 067
Dettes sur actifs loués	82	84
Comptes de régularisation passif	609	585
Dettes rattachées sur autres créditeurs divers	373	336
Comptes d'encaissement	4	4
Total des comptes de régularisation et passifs divers*	3 196	3 169
(*) Dont entreprises liées	167	98

Les passifs d'impôts différés sont analysés en note 27.

Le poste autres créditeurs divers intègre les dettes sur les actifs en location conformément aux dispositions de la norme IFRS 16. De plus, les autres créditeurs divers et les dettes rattachées sur créditeurs divers concernent les factures non parvenues, les provisions des commissions d'apporteurs d'affaires à payer et la valorisation des options de vente des minoritaires.

Note 12 : Passif sur contrats d'assurance émis

Réserves techniques d'assurance par composants

En millions d'euros	Flux de trésorerie actualisés	Ajust. pour risque non financier	Marge de service contract.	Total
Actifs sur contrats d'assurance et de réassurance	48	2	1	51
Passif sur contrats d'assurance et de réassurance	167	(17)	(363)	(213)
Solde net d'ouverture au 01/01/2025	215	(15)	(362)	(162)
Changements liés aux services actuels		4	95	99
MSC reconnue pour les services rendus			95	95
Modification de l'ajustement du risque		4		4
Changements liés aux services futurs	165	(3)	(70)	92
Contrats initialement comptabilisés sur la période	172	(3)	(77)	92
Modifications des estimations qui ajustent la MSC	(7)		7	
Changements liés aux services passés	4	3		7
Ajustements d'expérience sur sinistres et autres charges	4	3		7
Résultat du service d'assurance	169	4	25	198
Produits et charges financiers des contrats d'assurance émis	(13)		(5)	(18)
Autres mouvements	(13)		(5)	(18)
Total Variations du compte de résultat et OCI	156	4	20	180
Flux de trésorerie	(178)	(4)		(182)
Primes et impôts sur les primes reçus	(322)			(322)
Sinistres et autres charges des services d'assurance payées	42			42
Flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	102	(4)		98
Solde net de clôture au 30/06/2025	193	(15)	(342)	(164)
Actifs sur contrats d'assurance et de réassurance	36	1	7	44
Passif sur contrats d'assurance et de réassurance	157	(16)	(349)	(208)

En millions d'euros	Flux de trésorerie actualisés	Ajust. pour risque non financier	Marge de service contract.	Total
Actifs sur contrats d'assurance et de réassurance	28	2	3	33
Passif sur contrats d'assurance et de réassurance	162	(18)	(326)	(182)
Solde net d'ouverture au 01/01/2024	190	(16)	(323)	(149)
Changements liés aux services actuels	(4)	4	199	199
MSC reconnue pour les services rendus			199	199
Modification de l'ajustement du risque		4		4
Ajustements d'expérience	(4)			(4)
Changements liés aux services futurs	379	(4)	(217)	158
Contrats initialement comptabilisés sur la période	345	(4)	(182)	159
Modifications des estimations qui ajustent la MSC	36		(35)	1
Changements d'estimations de pertes sur des contrats onéreux	(2)			(2)
Changements liés aux services passés	2	4		6
Modifications du passif pour l'exécution des sinistres survenus	(8)			(8)
Ajustements d'expérience sur sinistres et autres charges	10	4		14
Résultat du service d'assurance	377	4	(18)	363
Produits et charges financiers des contrats d'assurance émis	16		(12)	4
Autres mouvements	16		(12)	4
Autres éléments du résultat global	6			6
Total Variations du compte de résultat et OCI	399	4	(30)	373
Flux de trésorerie	(374)	(3)	(9)	(386)
Primes et impôts sur les primes reçus	(606)		(12)	(618)
Sinistres et autres charges des services d'assurance payées	76		3	79
Flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	156	(3)		153
Solde net de clôture au 31/12/2024	215	(15)	(362)	(162)
Actifs sur contrats d'assurance et de réassurance	48	2	1	51
Passif sur contrats d'assurance et de réassurance	167	(17)	(363)	(213)

Réserves techniques d'assurance par couvertures

En millions d'euros	Passif pour couverture restante Hors perte	Passif pour couverture restante Perte	Passif pour sinistres survenus	Total
Actifs sur contrats d'assurance et de réassurance	47	(2)	6	51
Passif sur contrats d'assurance et de réassurance	(164)		(49)	(213)
Solde net d'ouverture au 01/01/2025	(117)	(2)	(43)	(162)
Total des revenus d'assurance	230			230
Marge reconnue pour les services fournis	100			100
Variation de l'ajustement des risques non financiers sur risque expiré	3			3
Charges attendues des services d'assurance encourues - Sinistres	35			35
Charges attendues des services d'assurance encourues - Dépenses	9			9
Recouvrement des flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	83			83
Total des dépenses des services d'assurance	4	(1)	(35)	(32)
Dépenses encourues sur services d'assurance - Sinistres			(34)	(34)
Dépenses encourues sur services d'assurance - Dépenses			(10)	(10)
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	4			4
Changements des services passés			9	9
Pertes et reprises de pertes sur contrat déficitaire		(1)		(1)
Résultat du service d'assurance	234	(1)	(35)	198
Produits et charges financiers des contrats d'assurance émis	(18)			(18)
Autres mouvements	(18)			(18)
Total Variations du compte de résultat et OCI	216	(1)	(35)	180
Flux de trésorerie	(224)		42	(182)
Primes et impôts sur les primes reçus	(322)			(322)
Sinistres et autres charges des services d'assurance payées			42	42
Flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	98			98
Solde net de clôture au 30/06/2025	(125)	(3)	(36)	(164)
Actifs sur contrats d'assurance et de réassurance	38		6	44
Passif sur contrats d'assurance et de réassurance	(163)	(3)	(42)	(208)

En millions d'euros	Passif pour couverture restante Hors perte	Passif pour couverture restante Perte	Passif pour sinistres survenus	Total
Actifs sur contrats d'assurance et de réassurance	27		6	33
Passif sur contrats d'assurance et de réassurance	(136)		(46)	(182)
Solde net d'ouverture au 01/01/2024	(109)		(40)	(149)
Total des revenus d'assurance	432			432
Marge reconnue pour les services fournis	199			199
Variation de l'ajustement des risques non financiers sur risque expiré	5			5
Charges attendues des services d'assurance encourues - Sinistres	60			60
Charges attendues des services d'assurance encourues - Dépenses	16			16
Recouvrement des flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	152			152
Total des dépenses des services d'assurance	11	(2)	(78)	(69)
Dépenses encourues sur services d'assurance - Sinistres			(64)	(64)
Dépenses encourues sur services d'assurance - Dépenses			(20)	(20)
Dépenses encourues sur services d'assurance - Autres mouvements			(1)	(1)
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	11			11
Changements des services passés			7	7
Pertes et reprises de pertes sur contrat déficitaire		(2)		(2)
Résultat du service d'assurance	443	(2)	(78)	363
Produits et charges financiers des contrats d'assurance émis	5		(1)	4
Autres mouvements	5		(1)	4
Autres éléments du résultat global	6			6
Total Variations du compte de résultat et OCI	454	(2)	(79)	373
Flux de trésorerie	(462)		76	(386)
Primes et impôts sur les primes reçus	(618)			(618)
Sinistres et autres charges des services d'assurance payées	3		76	79
Flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	153			153
Solde net de clôture au 31/12/2024	(117)	(2)	(43)	(162)
Actifs sur contrats d'assurance et de réassurance	47	(2)	6	51
Passif sur contrats d'assurance et de réassurance	(164)		(49)	(213)

Note 13 : Provisions

En millions d'euros	12/2024	Dotations	Reprises		Autres (*)	06/2025
			Utilisées	Non Utilisées		
Provisions sur opérations bancaires	83	95		(33)	(2)	143
Provisions sur engagement par signature (**)	6	9		(10)		5
Provisions pour risques de litiges	29	61		(1)	(3)	86
Autres provisions	48	25		(22)	1	52
Provisions sur opérations non bancaires	85	5	(4)	(2)	(6)	78
Provisions pour engagements de retraite et ass.	46	2	(2)		(3)	43
Provisions pour restructurations	8	1	(2)		(1)	6
Provisions pour risques fiscaux et litiges	22	1		(1)	1	23
Autres provisions	9	1		(1)	(3)	6
Total des provisions	168	100	(4)	(35)	(8)	221

(*) Autres variations = Reclassement, effet des variations de change, effet de la variation du périmètre

(**) Provisions sur engagement de signature = Concernent essentiellement des engagements de financement

Provisions sur opérations bancaires

Provisions pour risques de litiges

Chacun des litiges connus dans lesquels RCI Banque S.A. ou des sociétés du Groupe sont impliquées fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes. Après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires sont, le cas échéant, constituées pour couvrir les risques estimés.

Au Royaume Uni, le Financial Conduct Authority (FCA) a interdit en 2021 certains modèles de commissionnement pour le financement automobile. Plusieurs plaintes ont été déposées concernant les accords de commission mis en place avant cette interdiction. Le 11 janvier 2024, le FCA a annoncé qu'il examinerait les accords de commissions et de ventes de financement automobile de plusieurs institutions financières, dont RCI Financial Services Ltd, et veillerait à ce que les consommateurs reçoivent un règlement approprié s'ils trouvaient des preuves d'une mauvaise conduite généralisée.

Parallèlement aux investigations du FCA, la Cour d'Appel du Royaume-Uni a rendu le 25 octobre 2024 un jugement indiquant que toute commission de financement doit impérativement faire l'objet d'une communication (« disclosure ») auprès des clients et d'un consentement explicite de ces derniers. Cette décision de la Cour d'Appel a fait l'objet d'un pourvoi auprès de la Cour Suprême, dont l'examen a eu lieu en avril 2025 et dont la décision n'est pas encore connue.

Le FCA a annoncé qu'il confirmera, dans les six semaines suivant la décision de la Cour Suprême, s'il propose un plan de redressement.

Différents scénarios estimant les coûts de remédiation potentiels ont été construits et associés à une probabilité d'occurrence, donnant lieu à la constatation d'une provision dans les états financiers au 30 juin 2025.

Provisions sur opérations non bancaires

Provisions pour restructuration

Les provisions pour restructuration correspondent au plan de dispense d'activité, un dispositif d'aménagement des fins de carrière financé par l'entreprise.

Provisions pour risques fiscaux et litiges

Les sociétés du Groupe font périodiquement l'objet de contrôles fiscaux dans les pays où elles sont implantées. Les redressements contestés sont provisionnés, au cas par cas, selon des estimations intégrant tant le risque que le bien-fondé des actions et recours engagés.

Note 14 : Dépréciations et provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie

En millions d'euros	12/2024	Dotations	Reprises		Autres (*)	06/2025
			Utilisées	Non Utilisées		
Dépréciations sur opérations bancaires	1 214	352	(231)	(75)	(15)	1 245
Opérations avec la clientèle	1 214	352	(231)	(75)	(15)	1 245
<i>Dont dépréciation sur créances saines</i>	<i>346</i>	<i>188</i>	<i>(126)</i>	<i>(45)</i>	<i>(8)</i>	<i>355</i>
<i>Dont dépréciation sur créances dégradées depuis l'origination</i>	<i>173</i>	<i>50</i>	<i>(33)</i>	<i>(11)</i>	<i>(3)</i>	<i>176</i>
<i>Dont dépréciation des créances en défaut</i>	<i>695</i>	<i>114</i>	<i>(72)</i>	<i>(19)</i>	<i>(4)</i>	<i>714</i>
Provisions sur opérations non bancaires	2	1				3
Autres couvertures d'un risque de contrepartie	2	1				3
Provisions sur opérations bancaires	35	70		(11)	(3)	91
Provisions sur engagement par signature	6	9		(10)		5
Provisions pour risques de litiges	29	61		(1)	(3)	86
Total couverture des risques de contreparties	1 251	423	(231)	(86)	(18)	1 339

(*) Autres variations = Reclassement, effet des variations de change, effet de la variation du périmètre

La ventilation par marché des dépréciations de l'actif liées aux opérations avec la clientèle est présentée en note 7.

Note 15 : Dettes subordonnées

En millions d'euros	06/2025	12/2024
Dettes évaluées au coût amorti	824	1 669
Titres subordonnés	797	1 647
Dettes rattachées sur titres subordonnés	27	22
Dettes évaluées à la juste valeur	519	9
Titres participatifs	10	9
Emprunts subordonnés	506	
Dettes rattachées sur emprunts subordonnés	3	
Total des dettes subordonnées	1 343	1 678

Les titres participatifs ont été émis en 1985 par Diac SA pour un montant de 500 000 000 Francs.

Le système de rémunération comprend :

- une partie fixe égale 60% du TAM (Taux Annuel Monétaire)
- une partie variable obtenue en appliquant à 40% du TAM le taux de progression du résultat net consolidé du dernier exercice sur celui de l'exercice précédent.

La rémunération annuelle est comprise entre 100% et 130% du TAM, et est assortie d'un taux plancher de 6,5%.

L'emprunt est perpétuel.

Note 16 : Ventilation des actifs et passifs financiers par durée restant à courir

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 06/2025
Actifs financiers	17 968	19 906	28 386	634	66 894
Caisse et Banques centrales	4 413				4 413
Instruments dérivés de couverture	9	12	123	38	182
Actifs financiers	95	120	108	120	443
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 943				1 943
Prêts et créances sur la clientèle	11 508	19 774	28 155	476	59 913
Passifs financiers	25 309	10 332	23 404	3 426	62 471
Banques centrales	1 003	175			1 178
Instruments dérivés de couverture	26	48	212		286
Passifs financiers	14	16	8		38
Dettes envers les établissements de crédit	1 907	678	789		3 374
Dettes envers la clientèle	20 527	5 226	5 303	600	31 656
Dettes représentées par un titre	1 832	4 155	17 092	1 517	24 596
Dettes subordonnées		34		1 309	1 343

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2024
Actifs financiers	19 007	19 006	28 549	525	67 087
Caisse et Banques centrales	5 681				5 681
Instruments dérivés de couverture	14	4	158	30	206
Actifs financiers	202	172	157	118	649
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 539				1 539
Prêts et créances sur la clientèle	11 571	18 830	28 234	377	59 012
Passifs financiers	25 822	9 701	23 341	3 772	62 636
Banques centrales	1 506	494			2 000
Instruments dérivés de couverture	26	13	231		270
Passifs financiers	10	40	2		52
Dettes envers les établissements de crédit	1 339	605	920		2 864
Dettes envers la clientèle	21 096	4 187	5 643	600	31 526
Dettes représentées par un titre	1 826	4 357	16 545	1 518	24 246
Dettes subordonnées	19	5		1 654	1 678

Note 17 : Juste Valeur des actifs et passifs financiers et décomposition par niveau des actifs et des passifs

En millions d'euros - 06/2025	Valeur Comptable	Fair Value				Ecart (*)
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	JV (*)	
Actifs financiers	66 894	434	6 545	59 724	66 703	(191)
Caisse et Banques centrales	4 413		4 413		4 413	
Instruments dérivés de couverture	182		182		182	
Actifs financiers	443	434	7	2	443	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 943		1 943		1 943	
Prêts et créances sur la clientèle	59 913			59 722	59 722	(191)
Passifs financiers	62 471	11	61 993		62 004	467
Banques centrales	1 178		1 003		1 003	175
Instruments dérivés de couverture	286		286		286	
Passifs financiers	38		38		38	
Dettes envers les établissements de crédit	3 374		3 325		3 325	49
Dettes envers la clientèle	31 656		31 656		31 656	
Dettes représentées par un titre	24 596		24 869		24 869	(273)
Dettes subordonnées	1 343	11	816		827	516

(*) JV : Juste valeur - Ecart : Gains ou pertes latents

Les actifs financiers classés en niveau 3 correspondent à des titres de participation de sociétés non consolidées. Les prêts et créances sur la clientèle, classés en niveau 3, sont évalués au coût amorti au bilan. Les calculs de juste valeur sont communiqués à titre d'information et doivent être interprétés comme étant uniquement des estimations. En effet, dans la majeure partie des cas, les valeurs communiquées n'ont pas vocation à être réalisées et ne pourraient généralement pas l'être en pratique. Ces valeurs ne sont pas des indicateurs utilisés pour les besoins de pilotage des activités de la banque dont le modèle de gestion est un modèle d'encaissement des flux de trésorerie attendus. Les hypothèses retenues pour évaluer la juste valeur des instruments au coût amorti sont présentées ci-dessous.

En millions d'euros - 12/2024	Valeur Comptable	Fair Value				Ecart (*)
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	JV (*)	
Actifs financiers	67 087	622	7 451	58 579	66 652	(435)
Caisse et Banques centrales	5 681		5 681		5 681	
Instruments dérivés de couverture	206		206		206	
Actifs financiers	649	622	25	2	649	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 539		1 539		1 539	
Prêts et créances sur la clientèle	59 012			58 577	58 577	(435)
Passifs financiers	62 636	10	62 786		62 796	(160)
Banques centrales	2 000		2 000		2 000	
Instruments dérivés de couverture	270		270		270	
Passifs financiers	52		52		52	
Dettes envers les établissements de crédit	2 864		2 884		2 884	(20)
Dettes envers la clientèle	31 526		31 526		31 526	
Dettes représentées par un titre	24 246		24 449		24 449	(203)
Dettes subordonnées	1 678	10	1 605		1 615	63

(*) JV : Juste valeur - Ecart : Gains ou pertes latents

Hypothèses et méthodes retenues

La hiérarchie à trois niveaux des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan, telle que demandée par la norme IFRS 13 est la suivante :

- Niveau 1 : évaluations basées sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers identiques.
- Niveau 2 : évaluations basées sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers similaires ou évaluations pour lesquelles toutes les données significatives sont basées sur des données de marché observables.
- Niveau 3 : techniques d'évaluation pour lesquelles des données significatives ne sont pas basées sur des données de marché observables.

Les justes valeurs estimées ont été déterminées en utilisant les informations disponibles sur les marchés et les méthodes d'évaluation appropriées selon les types d'instruments.

Toutefois, les méthodes et hypothèses retenues sont par nature théoriques, et une part importante de jugement intervient dans l'interprétation des données du marché. L'utilisation d'hypothèses différentes et/ou de méthodes d'évaluation différentes pourrait avoir un effet significatif sur les valeurs estimées.

Les justes valeurs ont été déterminées sur la base des informations disponibles à la date de clôture de chaque arrêté, et ne prennent donc pas en compte l'effet des variations ultérieures.

En règle générale, quand l'instrument financier est coté sur un marché actif et liquide, le dernier cours coté est utilisé pour calculer la valeur de marché. Pour les instruments non cotés, la valeur de marché est déterminée à partir de modèles de valorisation reconnus qui utilisent des paramètres de marché observables. Si le groupe Mobilize Financial Services ne dispose pas des outils de valorisation, notamment pour les produits complexes, les valorisations sont obtenues auprès d'établissements financiers de premier plan.

Les principales hypothèses et méthodes d'évaluation retenues sont :

• Actifs financiers

Les prêts à taux fixe ont été estimés en actualisant les flux futurs aux taux proposés par le groupe Mobilize Financial Services au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024 pour des prêts de conditions et échéances similaires.

Les titres en niveau 3 correspondent aux titres de participations non consolidés pour lesquels il n'existe pas de cotation.

• Prêts et créances à la clientèle

Les créances de financement des ventes ont été estimées en actualisant les flux futurs aux derniers taux pour des prêts de conditions et échéances similaires.

Les créances à la clientèle qui ont une durée de vie inférieure à un an ne sont pas actualisées, leur juste valeur ne présentant pas d'écart significatif avec la valeur nette comptable.

• Passifs financiers

La juste valeur des passifs financiers a été déterminée par l'actualisation des flux futurs aux taux proposés au groupe Mobilize Financial Services au 31 décembre 2024 et au 30 juin 2025 pour des emprunts de conditions et échéances similaires. Les flux prévisionnels sont donc actualisés selon une courbe de taux zéro-coupon, incluant le spread de RCI Banque S.A. des émissions sur le marché secondaire contre 3 mois.

Note 18 : Accords de compensation et autres engagements similaires

Convention cadre relative aux opérations sur instruments financiers à terme et accords similaires

Le groupe Mobilize Financial Services négocie ses contrats d'instruments dérivés à terme sous les conventions-cadre de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA).

La survenance d'un cas de défaut donne à la partie non défaillante le droit de suspendre l'exécution de ses obligations de paiement et au paiement ou à la réception d'un solde de résiliation pour l'ensemble des transactions résiliées.

Les conventions-cadre ISDA ne répondent pas aux critères de compensation dans les états financiers. Le groupe Mobilize Financial Services ne dispose pas actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés uniquement en cas de défaut ou d'événement de crédit.

Tableau de synthèse des compensations des actifs et passifs financiers

En millions d'euros - 06/2025	Valeur brute comptable avant compensatio	Montants bruts compensés	Montant net au bilan	Montants non compensés			Exposition nette
				Instruments financiers au passif	Garantie au Passif	Garantie hors bilan	
Actifs	1 226		1 226	149	789		288
Dérivés	182		182	149			33
Créances de financements Réseau (1)	1 044		1 044		789		255
Passifs	286		286	149			137
Dérivés	286		286	149			137

(1) La valeur brute comptable des créances de financement réseau correspondent pour 590M€ à celles du groupe Renault Retail Group, dont les expositions sont couvertes à hauteur de 588M€ par un gage-espèces accordé par le constructeur Renault (cf note 10.3) et pour 454M€ aux concessionnaires financés par Banco RCI Brasil S.A, dont les expositions sont couvertes à hauteur de 201M€ par nantissement des letras de cambio souscrites par les concessionnaires.

En millions d'euros - 12/2024	Valeur brute comptable avant compensatio	Montants bruts compensés	Montant net au bilan	Montants non compensés			Exposition nette
				Instruments financiers au passif	Garantie au Passif	Garantie hors bilan	
Actifs	1 260		1 260	153	779		328
Dérivés	206		206	153			53
Créances de financements Réseau (1)	1 054		1 054		779		275
Passifs	270		270	153			117
Dérivés	270		270	153			117

(1) La valeur brute comptable des créances de financement réseau correspondent pour 637M€ à celles du groupe Renault Retail Group, dont les expositions sont couvertes à hauteur de 593M€ par un gage-espèces accordé par le constructeur Renault (cf note 10.3) et pour 417M€ aux concessionnaires financés par Banco RCI Brasil S.A, dont les expositions sont couvertes à hauteur de 186M€ par nantissement des letras de cambio souscrites par les concessionnaires.

Note 19 : Engagements donnés

En millions d'euros	06/2025	12/2024
Engagements de financement	2 691	2 579
Engagements en faveur de la clientèle	2 691	2 579
Engagements de garantie	212	263
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	104	169
Engagements d'ordre de la clientèle	108	94
Autres engagements donnés	419	333
Engagements sur locations mobilières et immobilières	419	333
Total des engagements donnés*	3 322	3 175
(*) Dont entreprises liées	7	1

La ligne « Engagements d'ordre d'établissements de crédit » intègre les engagements donnés par RCI Banque S.A. aux actionnaires minoritaires des JV lorsque celui-ci dispose d'une option contractuelle de cession.

Note 20 : Engagements reçus

En millions d'euros	06/2025	12/2024
Engagements de financement	4 715	4 649
Engagements reçus d'établissements de crédit	4 715	4 649
Engagements de garantie	24 676	24 100
Engagements reçus d'établissements de crédit	224	208
Engagements reçus de la clientèle	6 675	6 630
Engagements de reprise reçus	17 777	17 262
Autres engagements reçus	403	332
Autres engagements reçus	403	332
Total des engagements reçus*	29 794	29 081
(*) Dont entreprises liées	5 992	5 935

Le groupe Mobilize Financial Services dispose au 30 juin 2025 de 4 715M€ de lignes de sécurité confirmées non utilisées, d'une diversification importante de ses programmes d'émissions à court et moyen termes et de 4 640M€ d'actifs éligibles et mobilisables auprès de la Banque Centrale Européenne ou de la Banque d'Angleterre (après prise en compte des décotes, hors titres et créances mobilisées à la date de clôture).

La majeure partie des engagements reçus des parties liées concerne les engagements de reprise convenus avec les constructeurs dans le cadre de la location financière

Garanties et collatéraux

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de pertes dû à l'insolvabilité du débiteur (hypothèques, nantissements, lettres d'intention, garanties bancaires à la première demande pour l'octroi de prêts aux concessionnaires et à la clientèle particulière dans certains cas). Les garants font l'objet d'une notation interne ou externe actualisée au moins annuellement.

Dans le but de réduire sa prise de risques, le groupe Mobilize Financial Services mène donc une gestion active et rigoureuse de ses sûretés notamment en les diversifiant : assurance-crédit, garanties personnelles et autres.

Note 21 : Intérêts et produits assimilés

En millions d'euros	06/2025	06/2024	12/2024
Intérêts et produits assimilés	2 466	2 397	4 854
Opérations avec les établissements de crédit (**)	163	235	445
Opérations avec la clientèle	1 516	1 498	3 018
Opérations de location financière	713	522	1 148
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	44	104	170
Intérêts courus et échus des instruments financiers	30	38	73
Etalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	(398)	(395)	(793)
Opérations avec la clientèle	(253)	(256)	(512)
Opérations de location financière	(145)	(139)	(281)
Total des intérêts et produits assimilés*	2 068	2 002	4 061
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>445</i>	<i>427</i>	<i>930</i>

La titrisation des créances n'ayant pas fait l'objet d'une déconsolidation, les intérêts relatifs aux créances cédées au travers de ces opérations figurent toujours en intérêts et produits sur opérations avec la clientèle.

Note 22 : Intérêts et charges assimilées

En millions d'euros	06/2025	06/2024	12/2024
Opérations avec les établissements de crédit	(178)	(223)	(411)
Opérations avec la clientèle	(494)	(487)	(1 005)
Opérations de location financière	(4)	(2)	(4)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(55)	(99)	(176)
Charges sur dettes représentées par un titre	(565)	(518)	(1 080)
Autres intérêts et charges assimilées	(11)	(10)	(19)
Total des intérêts et charges assimilées*	(1 307)	(1 339)	(2 695)
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>(9)</i>	<i>(14)</i>	<i>(25)</i>

Les taux d'intérêts et charges assimilées montrent une légère baisse qui s'explique principalement par la baisse des taux de rémunération des déposants depuis le début de l'année qui réduit progressivement les charges de refinancement de notre portefeuille.

Note 23 : Commissions

En millions d'euros	06/2025	06/2024	12/2024
Produits sur commissions	402	434	831
Commissions	17	17	32
Frais de dossiers	11	13	26
Commissions sur activités de services	60	96	163
Commissions de courtage d'assurance	27	33	62
Commissions d'assurance accessoires aux contrats de financement	171	143	276
Commissions d'entretien accessoires aux contrats de financement	81	98	194
Autres commissions accessoires aux contrats de financement	35	34	78
Charges sur commissions	(244)	(231)	(445)
Commissions	(35)	(27)	(54)
Commissions sur les activités de services	(49)	(75)	(123)
Commissions d'assurance accessoires aux contrats de financement	(62)	(29)	(61)
Commissions d'entretien accessoires aux contrats de financement	(78)	(79)	(160)
Autres commissions accessoires aux contrats de financement	(20)	(21)	(47)
Total des commissions nettes*	158	203	386
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>5</i>	<i>8</i>	<i>15</i>

Les prestations et les coûts des prestations accessoires aux contrats de financement ainsi que les produits et les coûts des activités de services se rapportent principalement à des prestations d'assurance et d'entretien.

Note 24 : Produits et charges nets des autres activités

En millions d'euros	06/2025	06/2024	12/2024
Autres produits d'exploitation bancaire	612	600	1 202
Produits liés aux fins de contrats de location non-douteux	249	300	554
dont reprise de dépréciation des valeurs résiduelles	121	149	326
Opérations de location opérationnelle	331	281	583
Autres produits d'exploitation bancaire	32	19	65
dont reprise de provisions pour risques bancaires	23	12	26
Autres charges d'exploitation bancaire	(577)	(586)	(1 134)
Charges liées aux fins de contrats de location non-douteux	(274)	(303)	(543)
dont dotation de dépréciation des valeurs résiduelles	(140)	(169)	(336)
Coûts de distribution non assimilables à des intérêts	(54)	(65)	(124)
Opérations de location opérationnelle	(212)	(194)	(403)
Autres charges d'exploitation bancaire	(37)	(24)	(64)
dont dotation aux provisions pour risques bancaires	(25)	(13)	(43)
Autres produits et charges d'exploitation	1	2	7
Autres produits d'exploitation	16	16	33
Autres charges d'exploitation	(15)	(14)	(26)
Total des produits et charges nets des autres activités*	36	16	75
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>10</i>	<i>5</i>	<i>14</i>

Les produits et les coûts des activités de services comprennent les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par les captives d'assurance du Groupe.

Note 25 : Charges générales d'exploitation et des effectifs

En millions d'euros	06/2025	06/2024	12/2024
Frais de personnel	(213)	(209)	(426)
Rémunération du personnel	(144)	(142)	(293)
Charges de retraites et assimilées - Régime à cotisations définies	(12)	(16)	(27)
Charges de retraites et assimilées - Régime à prestations définies	(1)	3	2
Autres charges sociales	(47)	(45)	(94)
Autres charges de personnel	(9)	(9)	(14)
Autres frais administratifs	(177)	(159)	(318)
Impôts et taxes hors IS	(29)	(8)	(16)
Loyers	(4)	(5)	(9)
Autres frais administratifs	(144)	(146)	(293)
Total des charges générales d'exploitation*	(390)	(368)	(744)
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>(1)</i>	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>

Note 26 : Coût du risque par catégorie de clientèle

En millions d'euros	06/2025	06/2024	12/2024
Coût du risque sur financement clientèle	(101)	(110)	(160)
Dotations pour dépréciation	(183)	(193)	(421)
Reprises de dépréciation	172	174	408
Pertes sur créances irrécouvrables	(112)	(111)	(190)
Récupérations sur créances amorties	22	20	43
Coût du risque sur financement des Réseaux	(11)	(3)	(11)
Dotations pour dépréciation	(31)	(22)	(44)
Reprises de dépréciation	20	19	33
Coût du risque sur autres activités	(1)	1	(1)
Variation des dépréciations des autres créances	1	2	2
Autres corrections de valeurs	(2)	(1)	(3)
Total du coût du risque	(113)	(112)	(172)

Ce poste comprend le montant net des dotations (reprises) pour dépréciation, les pertes sur créances irrécouvrables, ainsi que les récupérations sur créances amorties.

Au 30 juin 2025, le coût du risque total du groupe Mobilize Financial Services représente une dotation nette de 113M€ soit 0,39% des Actifs Productifs Moyens consolidés dont 101M€ sur le financement clientèle (0,43% des APM Clientèle) et 11M€ sur le financement des Réseaux (0,20% APM Réseaux), les autres activités étant caractérisées par une reprise nette de 1,5M€.

Sur l'activité clientèle, les principaux mouvements du coût du risque en cumul à fin juin 2025 sont les suivants :

Variation du Coût du risque sur financement clientèle

En millions d'euros	06/2025	06/2024	12/2024
Encours performants		25	45
Dotation suite augmentation des encours B1 et B2	(12)	(18)	(24)
Dotation/reprise sur évolution mix par bucket et paramètres de risque	(12)	22	36
Reprise au titre des ajustements post-modèle - Forward-looking	21	13	3
Dotation / Reprise au titre des ajustements post-modèle - Expertise	3	8	30
Encours non performants	(101)	(135)	(205)
Dotation sur encours B3	(14)	(24)	(36)
Pertes sur créances irrécouvrables	(114)	(111)	(190)
Récupérations sur créances amorties	23	20	43
Dotation / Reprise au titre des ajustements post-modèle - Forward-looking	(4)	(6)	1
Dotation/reprise au titre des ajustements post-modèle - Expertise	8	(14)	(23)
Total du coût du risque sur financement clientèle	(101)	(110)	(160)

Au 30 juin 2025, les dotations liées à la hausse des encours performants et à l'actualisation des paramètres IFRS sont compensées par les reprises effectuées sur le Forward Looking et celles opérées sur les ajustements post modèle - Expertise.

Le coût du risque Clientèle de 101M€ s'explique par les abandons nets des récupérations qui incluent les cessions de portefeuilles douteux.

Sur l'activité Réseau (financement des concessionnaires), le coût du risque de 11,2M€ comprend :

- une dotation de 3,6M€ sur les encours performants, expliquée notamment par la mise en place des provisions forward looking sectoriel,
- une dotation de provision de 7,6M€ sur les encours non performants expliquée principalement par l'entrée en défaut des contreparties de taille plus importante en France et en Italie.

➤ Ajustements post-modèle - Forward Looking

Les ajustements post-modèle sur base d'informations prospectives et de scénarios macroéconomiques dite Forward Looking intègrent une approche sectorielle et statistique.

L'ajustement sectoriel couvre les risques propres à certains secteurs d'activité, dont les entreprises opérant dans ces secteurs et les particuliers travaillant dans ces entreprises. Chaque semestre, Mobilize Financial Services se base sur l'analyse de Coface qui établit les perspectives pour les principaux secteurs économiques par zone géographique.

Actuellement, selon cette étude, les secteurs considérés comme présentant le risque le plus élevé dans une perspective sectorielle prospective sont la construction, le textile-habillage, la métallurgie et le secteur de l'automobile. Ce dernier secteur contribue à une hausse des provisions de 11,2M€ depuis décembre 2024, dont 5M€ affectés au financement du réseau. Au 30 juin 2025, le total des provisions sectorielles atteint 36,3 M€

La provision basée sur une approche statistique s'appuie sur trois scénarios :

- Scénario « Stability » : Stabilité pendant les trois prochaines années des paramètres des pertes attendues ou ECL (Expected Credit Losses), sur la base des derniers paramètres de risque disponibles ;
- Scénario « Baseline » : Utilisation des paramètres de projection issus de modèles internes. Les paramètres PD et LGD sont projetés en fonction des prévisions des indicateurs macroéconomiques correspondant au scénario « Baseline » établi par la BCE ;
- Scénario « Adverse » : Approche similaire au scénario « Baseline » mais avec utilisation de données macro-économiques dégradées établies par la BCE. Ces données sont utilisées pour modéliser des PD/LGD plus élevées, entraînant des pertes attendues (ECL) plus importantes.

Les scénarios sont pondérés selon leur probabilité et les perspectives économiques (PIB, chômage, inflation).

La provision statistique correspond à l'écart entre la moyenne pondérée des scénarios et le scénario Stability.

L'amélioration des indicateurs macroéconomiques et la stabilisation politique en France ont permis de réduire le poids du scénario « Adverse » de 5 points, au profit du scénario « Baseline » par rapport au 31 décembre 2024.

Clientèle et réseau	FL Scénario Poids – Décembre 2024			FL Scénario Poids – Juin 2025			Variation		
	Stability	Baseline	Adverse	Stability	Baseline	Adverse	Stability	Baseline	Adverse
France	0,25	0,50	0,25	0,25	0,55	0,20		0,05	-0,05
Allemagne	0,30	0,55	0,15	0,30	0,60	0,10		0,05	-0,05
Italie	0,30	0,45	0,25	0,30	0,50	0,20		0,05	-0,05
Royaume-Uni	0,30	0,50	0,20	0,30	0,55	0,15		0,05	-0,05
Brésil	0,25	0,45	0,30	0,25	0,50	0,25		0,05	-0,05
Espagne	0,30	0,45	0,25	0,30	0,50	0,20		0,05	-0,05
Corée	0,30	0,50	0,20	0,30	0,55	0,15		0,05	-0,05
Hors G7	0,30	0,45	0,25	0,30	0,50	0,20		0,05	-0,05
Colombie	0,55	0,30	0,15	0,55	0,35	0,10		0,05	-0,05

Evolution des paramètres de calcul de la provision prospective et statistique réalisée au 30 juin 2025

Activité financement clientèle

À la suite des changements de pondérations des différents scénarios, la provision forward looking statistique Clientèle s'établit à 78M€ à fin juin 2025, contre 100M€ à fin décembre 2024.

Activité financement réseaux

La pondération de chacun des scénarios a été alignée avec les pondérations observées sur l'activité de financement clientèle.

À la suite de ces changements de pondérations, la provision de forward looking statistique Réseaux s'établit à 6M€ à fin juin 2025 contre 7M€ en décembre 2024.

Autres estimations et jugements

Les postes suivants des comptes consolidés dépendant d'estimations et de jugements ont également fait l'objet d'une attention particulière au 1er semestre 2025 :

- les passifs sur contrats d'assurance émis (note 12),
- les provisions pour risques juridiques (note 13).

Forward looking total : Activité financement Clientèle et Réseaux :

Approche statistique : 83M€ à fin juin 2025 contre 107M€ à fin décembre 2024.

Approche sectorielle : 36M€ à fin juin 2025 contre 25M€ à fin décembre 2024.

Les provisions statistiques et sectorielles à fin juin 2025 s'établissent à 119M€ contre 133M€ décembre 2024.

En millions d'euros	Clientèle			Réseau			Total 06/2025
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	
France	10	12	3	2		1	28
Allemagne	6	7	2	1			16
Espagne	9	3	2	1	1		16
Italie	5	5	1				11
Royaume-Uni	5	3	1				9
Brésil	2	3	2				7
Maroc	2	1	2			1	6
Colombie	1	3	1				5
Pologne	2	1		1			4
Corée	2	1	1				4
Suisse	1	1					2
Autriche	1			1			2
Autres	6	3		1			10
Total	52	43	15	7	1	2	120

En millions d'euros	Clientèle			Réseau			Total 12/2024
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	
France	19	16	4	2			41
Espagne	13	4	1	2			20
Allemagne	7	8	2				17
Italie	6	6	(3)				9
Brésil	2	3	2				7
Colombie	2	3	1				6
Royaume-Uni	4	1	1				6
Maroc	3	1	1			1	6
Corée	2	2	1				5
Pologne	1	2					3
Suisse	1	1					2
Autriche	1						1
Autres	4	3	1	1	1		10
Total	65	50	11	5	1	1	133

➤ Ajustements post-modèle - Expertise

Les ajustements post-modèle à dire d'expert sont apportés lorsque des informations complémentaires permettent d'affiner les modèles statistiques. Ces ajustements sont classés en quatre catégories : risque de crédit relatif aux clients fragiles, risque individuel sur contrepartie(s) entreprise(s), risque de non-adéquation statistique (paramètres de risque), autres provisions à dire d'expert (par exemple, risques identifiés sur des sous-portefeuilles, ajustements sur des contrats en défaut ou présentant des impayés).

L'ensemble des ajustements représente une diminution de 4% du montant total des pertes de crédit attendues au 30 juin 2025, contre une dotation nette de 0,9% au 31 décembre 2024 et de 3% au 30 juin 2024.

Les principales zones de jugement et d'estimation pour l'établissement des comptes consolidés résumés au 30 juin 2025 sont identiques à celles détaillées dans la note « 5.3.3 - Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels 2024.

Note 27 : Impôts sur les bénéfices

En millions d'euros	06/2025	06/2024	12/2024
Impôts exigibles	(143)	(90)	(215)
Impôts courants sur les bénéfices	(143)	(90)	(215)
Impôts différés	(5)	3	2
Impôts différés	(5)	3	2
Total de la charge d'impôts sur les bénéfices	(148)	(87)	(213)

Le taux effectif d'impôts du groupe s'établit à 24,4% au 30/06/25 contre 15,7% au 30/06/24 et 17,8% au 31/12/24.

La charge d'impôt courant est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays. Elle inclut en France une surtaxe d'impôt sur les sociétés d'un montant de 9,6 M€ au 30 juin 2025.

Certaines différences entre les résultats fiscaux des sociétés et les résultats inclus en consolidation donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Ces différences résultent principalement des règles retenues pour la comptabilisation des dépréciations des créances douteuses et autres passifs.

Note 28 : Evènements postérieurs à la clôture

Il n'y a aucun évènement à signaler.



ATTESTATION DE LA PERSONNE PHYSIQUE RESPONSABLE DU RAPPORT

1^{er} SEMESTRE 2025

Attestation de la personne physique responsable du rapport financier semestriel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes semestriels consolidés, sont établis conformément au corps de normes comptables applicables et donnent une image fidèle et honnête du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'émetteur, ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité figurant en page 19 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.



Le 8 septembre 2025
Le Directeur général
Martin THOMAS



LES RISQUES - PILIER III

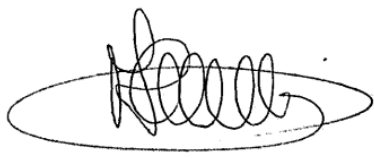
1^{er} SEMESTRE 2025

DÉCLARATION SUR LES INFORMATIONS PUBLIÉES AU TITRE DU PILIER III

La Direction Générale et le Conseil d'Administration sont responsables de la mise en place et du maintien d'une structure de contrôle interne efficace régissant les publications de l'établissement, y compris celles effectuées au titre du rapport Pilier III.

Dans ce cadre, j'atteste que le groupe Mobilize Financial Services publie au titre du rapport Pilier III les informations requises en vertu de la Huitième partie du règlement (UE) No 575/2013 du Parlement et du Conseil modifié par le règlement (UE) n°2024/1623 du 31 mai 2024 (CRR 3), conformément aux politiques formelles et aux procédures, systèmes et contrôles internes.

Après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, je confirme que les informations communiquées au 30 juin 2025 ont été soumises au même niveau de vérification interne que les autres informations fournies dans le cadre du rapport financier de l'établissement.



Martin Thomas

Directeur Général

SOMMAIRE

INTRODUCTION	77
I - SYNTHÈSE DES RISQUES.....	78
A - CHIFFRES CLEFS.....	78
B - CONTEXTE	82
C - TYPOLOGIE DE RISQUE.....	82
II - GESTION DU CAPITAL ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES.....	84
A - RATIO DE SOLVABILITÉ	84
B - FONDS PROPRES	86
C - EXIGENCES EN FONDS PROPRES	97
D - PILOTAGE DU CAPITAL INTERNE.....	99
E - RATIO DE LEVIER	99
F - PILOTAGE DU RATIO DE LEVIER	104
III - RISQUE DE CREDIT.....	105
A - EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT	105
B - ACTIFS PONDÉRÉS.....	111
C - MÉTHODE AVANCÉE	111
D - MÉTHODE STANDARD	117
E - TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT	120
F - RISQUE DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE.....	121
IV - RISQUE D'AJUSTEMENT DE L'ÉVALUATION DE CREDIT.....	124
V - RISQUE DE LIQUIDITE	124
VI - LES RISQUES ESG.....	129
VII - LES RISQUES VALEURS RESIDUELLES	142
TABLEAUX	143

INTRODUCTION

Les informations qui suivent sont relatives aux risques du groupe Mobilize Financial Services (Mobilize F.S.)¹ et sont communiquées conformément aux exigences de publication du pilier III des accords de Bâle, transposées en droit européen à travers le règlement (UE) n° 575/2013 (CRR) modifié par le règlement n°2024/1623 du 29 mai 2024 (CRR 3) et la directive 2013/36/UE (CRD IV) modifiée par la directive 2019/878/UE du 20 mai 2019 (CRD V).

Ces informations sont publiées sur base consolidée (article 13 du CRR) et elles correspondent aux éléments requis dans la huitième partie du CRR (articles 431 et suivants).

Le rapport Pilier III du groupe Mobilize F.S. est publié annuellement dans son ensemble, mais certains éléments importants ou plus changeants sont communiqués chaque semestre, ou seulement de manière transitoire (article 492 du CRR). Aucune information significative, sensible ou confidentielle n'est omise à ce titre (article 432 du CRR).

Le rapport sur les risques est publié sous la responsabilité du Directeur de la Gestion des Risques du groupe Mobilize F.S.. Les informations contenues dans le présent rapport ont été établies conformément à la procédure de production du Pilier III validée par le Comité Réglementaire du groupe Mobilize F.S.

1 RCI Banque S.A. a opéré sous le nom commercial RCI Bank and Services depuis février 2016 et a adopté Mobilize Financial Services comme nouvelle identité commerciale en mai 2022. Sa dénomination sociale reste inchangée et est toujours RCI Banque S.A. Ce nom commercial, ainsi que son acronyme Mobilize F.S., pourront être utilisés par le groupe comme alias à sa dénomination sociale. RCI Banque S.A. et ses filiales peuvent être désignées sous l'appellation « groupe Mobilize F.S ».

I - SYNTHESE DES RISQUES

A - CHIFFRES CLEFS

EU KM1 — Modèle pour les indicateurs clés

En millions d'euros		30/06/2025	31/12/2024	30/06/2024
		a	c	e
	Fonds propres disponibles (montants)			
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	6 131	6 022	5 711
2	Fonds propres de catégorie 1	6 131	6 022	5 711
3	Fonds propres totaux	7 416	7 628	6 575
	Montants d'exposition pondérés			
4	Montant total d'exposition au risque	48 168	43 126	42 799
4a	Montant total d'exposition au risque pre-floor	48 168	43 126	42 799
	Ratios de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)			
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	12,73%	13,96%	13,34%
5b	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 avec TREA non floorées (%)	12,73%	13,96%	13,34%
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	12,73%	13,96%	13,34%
6b	Ratio de fonds propres de catégorie 1 par rapport au TREA sans application du plancher (%)	12,73%	13,96%	13,34%
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	15,40%	17,69%	15,36%
7b	Ratio de fonds propres total par rapport au TREA sans application du plancher (%)	15,40%	17,69%	15,36%
	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)			
EU 7d	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	2,25%	2,00%	2,00%
EU 7e	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	1,27%	1,13%	1,13%
EU 7f	dont: à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	1,69%	1,50%	1,50%
EU 7g	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	10,25%	10,00%	10,00%
	Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)			
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,50%	2,50%	2,50%
EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%)			
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0,75%	0,75%	0,75%
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (%)			
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)			
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)			
11	Exigence globale de coussin (%)	3,25%	3,25%	3,25%
EU 11a	Exigences globales de fonds propres (%)	13,50%	13,25%	13,25%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	5,04%	6,46%	5,36%
	Ratio de levier			
13	Mesure de l'exposition totale	75 778	74 815	72 633
14	Ratio de levier (%)	8,09%	8,05%	7,86%

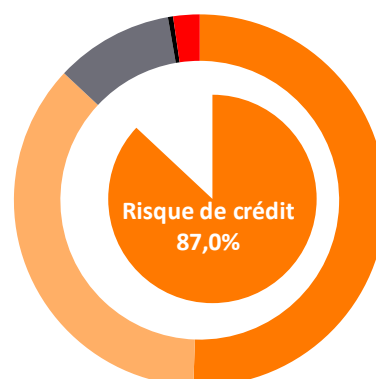
LES RISQUES - PILIER III

En millions d'euros		30/06/2025	31/12/2024	30/06/2024
		a	c	e
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)				
EU 14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)			
EU 14b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)			
EU 14c	Exigences de ratio de levier SREP totales (%)	3,00%	3,00%	3,00%
Exigence de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)				
EU 14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)			
EU 14e	Exigence de ratio de levier globale (%)	3,00%	3,00%	3,00%
Ratio de couverture des besoins de liquidité				
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée -moyenne)	6 243	6 467	5 857
EU 16a	Sorties de trésorerie — Valeur pondérée totale	4 584	4 449	4 388
EU 16b	Entrées de trésorerie — Valeur pondérée totale	3 371	3 359	3 381
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	1 345	1 239	1 235
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	500,27%	550,48%	498,88%
Ratio de financement stable net				
18	Financement stable disponible total	59 496	59 433	55 526
19	Financement stable requis total	47 127	47 100	45 591
20	Ratio NSFR (%)	126,24%	126,18%	121,79%

Les données relatives au LCR et à ses agrégats sont des moyennes des 12 mois se terminant à la date de reporting mentionnée (Article 447f du CRR 3).

Exigence en fonds propres par type de risque

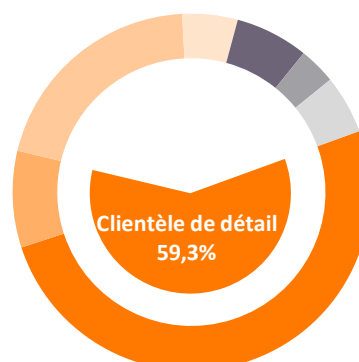
- Risque de Crédit - Méthode notation interne 50,6%
- Risque de Crédit - Méthode standard 36,4%
- Risque Opérationnel 10,3%
- Risque d'ajustement de l'évaluation de Crédit 0,4%
- Risque de Marché 2,3%



LES RISQUES - PILIER III

Expositions par type d'exposition

- Clientèle de détail 50,5%
- SME Clientèle de détail 8,7%
- Entreprises 20,5%
- SME Entreprises 5,0%
- Administrations centrales et Bq centrales 6,6%
- Etablissements 3,3%
- Autres 5,3%



ROA (bénéfice net divisé par le total du bilan - CRD IV, article 90)

	30/06/2025	31/12/2024	30/06/2024
ROA - Rentabilité des Actifs	1,25%	1,34%	1,33%

Le ROA est en baisse au premier semestre 2025 du fait de la légère hausse des encours en portefeuille tandis que le résultat net diminue légèrement, principalement du fait d'une charge d'impôt courant et différé accrue en 2025. A taux d'impôt effectif constant, le ROA au 30 juin 2025 serait identique au ROA 2024.

Modèle EU CMS1 – Comparaison des montants d'exposition pondérés modélisé et en approches standard au niveau du risque

En Millions d'euros		Montants d'exposition pondérés (RWEA)				
		RWEA pour les approches modélisées que les banques sont autorisées à utiliser par l'autorité de surveillance	RWEA pour les portefeuilles pour lesquels des approches standard sont utilisées	RWEA effectifs totaux (a + b)	RWEA calculés selon l'approche standard complète	RWEA servant de base pour le plancher de fonds propres
		a	b	c	d	EU d
1	Risque de crédit (à l'exclusion du risque de crédit de contrepartie)	24 349	17 387	41 736	55 363	55 363
2	Risque de crédit de contrepartie		156	156	156	156
3	Ajustement de l'évaluation de crédit		215	215	215	215
4	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire					
5	Risque de marché		1 108	1 108	1 108	1 108
6	Risque opérationnel		4 953	4 953	4 953	4 953
7	Autres montants d'exposition pondérés					
8	Total	24 349	23 819	48 168	61 795	61 795

LES RISQUES - PILIER III

Modèle EU CMS2 – Comparaison des montants d'exposition pondérés modélisé et en approches standard pour le risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs

En Millions d'euros		Montants d'exposition pondérés (RWEA)				
		RWEA pour les approches modélisées que les établissements s sont autorisés à utiliser par l'autorité de surveillance	RWEA pour la colonne (a) en cas de recalcul selon l'approche standard	RWEA effectifs totaux	RWEA calculés selon l'approche standard complète	RWEA servant de base pour le plancher de fonds propres
		a	b	c	d	EU d
1	Administrations centrales et banques centrales			586	586	586
EU 1a	Administrations régionales ou locales			10	10	10
EU 1b	Entités du secteur public			41	41	41
EU 1c	Classées comme banques multilatérales de développement selon l'approche standard					
EU 1d	Classées comme organisations internationales selon l'approche standard					
2	Etablissements			916	916	916
3	Actions			883	883	883
5	Entreprises	8 847	11 205	15 482	17 840	17 840
5.1	<i>Dont: L'approche NI simple est appliquée</i>	5 171	5 740	5 171	5 740	5 740
5.2	<i>Dont: L'approche NI avancée est appliquée</i>	3 700	5 562	3 700	5 562	5 562
EU 5a	<i>Dont: Entreprises – Générales</i>	8 847	11 205	15 482	17 840	17 840
EU 5b	<i>Dont: Entreprises – Financement spécialisé</i>					
EU 5c	<i>Dont: Entreprises – Créances achetées</i>					
6	Clientèle de détail	15 009	26 372	20 597	31 960	31 960
6.1	<i>Dont: Clientèle de détail – Expositions renouvelables éligibles</i>					
EU 6.1a	<i>Dont: Clientèle de détail – Créances achetées</i>					
EU 6.1b	<i>Dont: Clientèle de détail – Autres</i>	15 009	26 372	20 597	31 960	31 960
6.2	<i>Dont: Clientèle de détail – Garanties par des biens immobiliers résidentiels</i>					
EU 7a	<i>Expositions classées comme garanties par des biens immobiliers et expositions ADC selon l'approche standard</i>			775	681	681
EU 7b	Organismes de placement collectif (OPC)			177	177	177
EU 7c	Expositions classées comme expositions en défaut selon l'approche standard	494	400	775	681	681
EU 7d	Expositions classées comme expositions sur créances subordonnées selon l'approche standard					
EU 7e	Expositions classées comme obligations garanties selon l'approche SA					
EU 7f	Expositions classées comme créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme selon l'approche					
8	Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit			2 269	2 269	2 269
9	Total	24 349	37 976	41 736	55 363	55 363

B - CONTEXTE

L'inflation modérée dans les grandes économies avancées a permis un début d'assouplissement monétaire, avec la BCE en tête, ayant réduit ses taux de 100 points de base au premier semestre 2025. La BoE a suivi avec une baisse de 25 points, tandis que la Fed reste prudente malgré les attentes de nouvelles baisses d'ici fin 2025, dans un contexte de ralentissement économique, tensions sur l'emploi et incertitudes politiques liées à la réélection de Donald Trump. En zone euro, la désinflation et une croissance stable ont justifié une politique plus accommodante de la BCE. Au Royaume-Uni, la BoE agit prudemment face à une inflation repartie à la hausse et une croissance en perte de vitesse. Enfin, les marchés obligataires européens ont réagi de manière contrastée, avec une baisse des taux courts et une hausse des taux longs, reflétant à la fois des anticipations de croissance et des risques géopolitiques accrus. La liquidité sur le marché obligataire était très abondante, malgré une pause en avril engendrée par les annonces de droits de douanes par Donald Trump début avril. Dans ce contexte, MFS a pu émettre au premier semestre EUR 2.4Mds de titres obligataires à des conditions de marchés attractives.

C - TYPOLOGIE DE RISQUE

L'identification et le suivi des risques font partie intégrante de l'approche de gestion des risques au sein du groupe Mobilize Financial Services. Cette approche peut être appréhendée au travers des niveaux des actifs pondérés, mais aussi au travers d'autres indicateurs, travaux et analyses conduites par les fonctions de pilotage et les fonctions risques du groupe.

Les différents types de risques présentés ci-dessous sont ceux identifiés à ce jour comme étant importants et spécifiques au groupe Mobilize F.S., et dont la matérialisation pourrait avoir une incidence défavorable majeure sur son activité, sa situation financière et/ou ses résultats. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de l'ensemble des risques pris par le groupe dans le cadre de son activité ou auxquels il est exposé du fait de son environnement.

Compte tenu de la diversité des activités du groupe, la gestion des risques s'articule autour des grands types de risques ci-après :

- **Risques de taux d'intérêt et Risque de change** : risque de perte de marge d'intérêt ou de valeur du portefeuille bancaire en cas de variation des taux d'intérêt ou de change.
- **Risque de liquidité et de financement** : le risque de liquidité se matérialise par le fait que le groupe Mobilize F.S. ne puisse pas honorer ses engagements ou ne puisse pas financer le développement de ses activités selon ses objectifs commerciaux. Le risque de financement correspond au risque pour le groupe Mobilize F.S. de ne pas pouvoir financer ses activités à un coût compétitif par rapport à ses concurrents.
- **Risque de crédit (Clientèle et Réseaux)** : le risque de perte encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même groupe de clients liés.
- **Risque lié aux valeurs résiduelles** : risque auquel le groupe est exposé lors de la dépréciation de la valeur nette de revente d'un véhicule à la fin du contrat de financement (valeur inférieure à l'estimation initiale).
- **Risque stratégique** : risque résultant de l'incapacité du Groupe à mettre en œuvre sa stratégie et à réaliser son plan moyen terme.
- **Risque de concentration** : il s'agit du risque résultant de la concentration des expositions du groupe Mobilize F.S. (pays, secteurs, débiteurs).
- **Risques opérationnels** : il s'agit du risque de pertes ou de sanctions résultant de processus internes défaillants ou inadéquats impliquant le personnel et les systèmes informatiques (Risques informatiques) ou d'événements externes, qu'ils soient délibérés, accidentels ou naturels (Interruption d'activité).
- **Risques de non-conformité** : risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières (législations et normes en vigueur, codes déontologiques, réglementations bancaires aussi bien nationales, européennes qu'internationales). Ces risques incluent : les Risques juridiques, les Risques de conduite, les Risques fiscaux, les Risques liés au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme (AML-CFT), les Risques liés à la protection des données personnelles, les Risques de non-conformité à la réglementation bancaire, les Risques liés à la corruption et au trafic d'influence, les Risques éthiques.
- **Risque lié aux modèles** : il s'agit du risque associé à une défaillance des modèles auxquels le Groupe a recours dans le cadre de ses activités. Il s'agit notamment de l'utilisation de modèles inadéquats à des fins de calcul de prix, de réévaluation, de couverture de positions, ou de gestion de risques. La défaillance des modèles peut être due soit à la qualité des données utilisées, la technique de modélisation, l'implémentation ou l'usage de ceux-ci.
- **Risques liés au climat et environnementaux** : ce sont les risques liés aux événements climatiques et environnementaux extrêmes (risques physiques) et liés aux évolutions technologiques, de réglementations ou de sentiment de marché contribuant à la transition vers une économie bas carbone (risques de transition).

LES RISQUES - PILIER III

- **Risque géopolitique** : risque de nationalisation, limitation des transferts de fonds, adoption de nouvelles réglementations défavorables aux créanciers, sanctions internationales impactant l'activité.

Les bouleversements géopolitiques et macroéconomiques pourraient eux-mêmes avoir un impact négatif sur les performances du Groupe :

- La concurrence pourrait s'intensifier sur le marché européen, les constructeurs automobiles cherchant à écouler des volumes perdus sur d'autres marchés ; des baisses de prix auraient un effet défavorable sur le prix des véhicules d'occasion affectant la valeur du collatéral des contrats de location sur lesquels Mobilize FS prend le risque sur la valeur résiduelle (PCP UK et location longue durée).
- Les perturbations des chaînes d'approvisionnement en matières premières ou composants électroniques pourraient freiner la production conduisant à une baisse de volumes d'activité et une hausse de prix. Cette évolution, associée à une remontée des taux d'intérêt difficile à répercuter instantanément sur les taux clients pourrait conduire à une baisse du produit net bancaire de RCI. Parallèlement, la hausse de l'inflation et du taux de chômage aurait un impact défavorable sur le risque de crédit.
- L'intensification des cybermenaces représente un risque accru sur la résilience opérationnelle de RCI.

Les différents types de risques présentés ci-dessus sont ceux identifiés à ce jour comme étant importants et spécifiques au groupe Mobilize F.S., et dont la matérialisation pourrait avoir une incidence défavorable majeure sur son activité, sa situation financière et/ou ses résultats. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de l'ensemble des risques pris par le Groupe dans le cadre de son activité ou en considération de son environnement.

II - GESTION DU CAPITAL ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

A - RATIO DE SOLVABILITÉ

RATIO DE SOLVABILITÉ (FONDS PROPRES ET EXIGENCES)

Le groupe Mobilize F.S. a obtenu de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution courant septembre 2007 une dérogation à l'assujettissement sur base individuelle des établissements de crédit français Diac S.A. et RCI Banque S.A., les conditions d'exemption posées par l'article 4.1 du règlement CRBF n° 2000-03 étant respectées par le groupe.

Le passage à la directive 2013/36/UE (CRD IV) ne remet pas en cause les exemptions individuelles accordées par l'ACPR avant le 1er janvier 2014, sur la base de dispositions réglementaires préexistantes.

RCI Banque S.A. respecte toujours le cadre des prescriptions de l'article 7.3 du CRR :

- Il n'existe pas d'obstacle au transfert de fonds propres entre filiales ;
- Les systèmes de mesure et de contrôle des risques au sens de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne sont mis en œuvre sur base consolidée, filiales incluses.

En conséquence, le groupe Mobilize F.S. est exonéré du respect sur la base individuelle du ratio de solvabilité sur chacune des sociétés financières françaises. Néanmoins, il suit mensuellement l'évolution de ce ratio au niveau consolidé du groupe.

Le ratio de solvabilité² global s'établit à 15,40 % (dont ratio CET1 à 12,73 %) à fin juin 2025, contre 17,69 % (dont ratio CET1 à 13,96 %) à fin décembre 2024.

La nouvelle réglementation bancaire CRR3 introduite début 2025 a restreint l'utilisation des modèles internes et a renforcé significativement les paramètres de calcul du REA impactant ainsi le ratio de solvabilité à fin juin.

La baisse du ratio global s'explique d'une part par l'augmentation des REA³ (+ 5 042 M€) liée principalement à l'impact CRR3 (+3 890 M€ sur le REA de décembre 2024) et à la hausse de l'activité. D'autre part, les fonds propres varient de -211 M€ du fait de la baisse du T2 pour -320M€, et de la hausse du CET1 pour +109M€.

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément au règlement (UE) n° 575/2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (CRR).

Le groupe doit appliquer les coussins de fonds propres suivants :

- Un coussin de conservation à 2,5 % du total des expositions pondérées en risque,
- Un coussin contracyclique appliqué sur les expositions sur certains pays décrits dans le tableau CCyB1 ci-après.

Notification par la BCE de la décision SREP (Supervisory Review and Evaluation Process)

En fin d'année 2024, la Banque Centrale Européenne a notifié à RCI Banque S.A sa décision relative au niveau d'exigence de capital supplémentaire au titre du Pilier 2 (P2R – « Pillar 2 Requirement ») pour l'année 2025. Il s'établit à 2,25%, applicable à partir du 1er janvier 2025.

Exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles (MREL)

En vertu de l'article 12d(2a) SRMR, tel que modifié conformément à la directive (UE) 2024/1174² (la directive sur les « Daisy Chains II »), les entités pour lesquelles le traitement appliqué sera « la liquidation » et pour lesquelles le montant nécessaire à l'absorption des pertes correspond aux exigences en matière de fonds propres sont exemptées de MREL.

Par conséquent, conformément à l'article 4 de la Directive sur les « Daisy Chains II », la décision SRB/EES/2024RPC/25 du 03.10.2024 abroge, à compter du 14 novembre 2024, la décision SRB/EES/2023/29 du 05.10.2023 déterminant le MREL pour RCI Banque S.A. et DIAC S.A. adoptée en 2023.

² Ratio intégrant les bénéfices intermédiaires net des dividendes prévisionnels, sous réserve de l'approbation du régulateur conformément à l'article 26 § 2 du règlement (UE) 575/2013

³ Le REA (Risk Exposure Amount) : RWA (risque de Crédit), CVA, Risque Opérationnel et Risque de Marché
Rapport sur les risques PILIER III au 30 Juin 2025

LES RISQUES - PILIER III

EU CCyB1 - Répartition géographique des expositions de crédit pertinentes pour le calcul du coussin de fonds propres contracyclique

En Millions d'euros		Expositions générales de crédit		Expositions de crédit pertinentes - risque de marché		Expositions de titrisation Valeur exposée au risque pour le portefeuille hors négociation	Valeur d'exposition totale	Exigences de fonds propres				Montants d'exposition pondérés	Pondération s des exigences de fonds propres	Taux de coussin contra-cyclique
		Valeur exposée au risque pour l'approche standard	Valeur exposée au risque pour l'approche NI	Somme des positions longues et courtes du portefeuille de négociation	Valeur des expositions du portefeuille pour les modèles internes			Expositions au risque de crédit pertinentes - risque de crédit	Expositions de crédit pertinentes - risque de marché	Expo de crédit pertinentes - Titrisation portefeuille hors négociation	Total			
						a	b					c	d	e
010	Ventilation par pays													
	Argentine	323					323	25			25	311	0,77%	
	Autriche	755					755	48			48	594	1,48%	
	Belgique	453					453	35			35	431	1,07%	1,00%
	Brésil	1 685					1 685	101			101	1 263	3,14%	
	Suisse	1 153					1 153	72			72	896	2,23%	
	République Tchèque	215					215	12			12	153	0,38%	1,25%
	Allemagne	2 412	9 392				11 804	466			466	5 830	14,50%	0,75%
	Espagne	623	5 028				5 651	271			271	3 383	8,41%	
	France	2 037	20 713				22 750	997			997	12 460	30,98%	1,00%
	Grande-Bretagne	1 530	5 991				7 521	374			374	4 676	11,63%	2,00%
	Hongrie	163					163	13			13	158	0,39%	0,50%
	Irlande	660					660	43			43	531	1,32%	1,50%
	Inde	37					37	7			7	91	0,23%	
	Italie	724	7 500				8 224	309			309	3 859	9,60%	
	Corée du Sud	35	579				614	19			19	231	0,58%	1,00%
	Luxembourg	75					75	8			8	94	0,23%	0,50%
	Maroc	830					830	51			51	640	1,59%	
	Malte	326					326	63			63	790	1,96%	
	Pays-Bas	750					750	46			46	579	1,44%	2,00%
	Pologne	1 424					1 424	83			83	1 041	2,59%	
	Portugal	813					813	53			53	666	1,66%	
	Roumanie	460					460	26			26	323	0,80%	1,00%
	Suède	197					197	16			16	195	0,48%	2,00%
	Slovénie	266					266	16			16	194	0,48%	1,00%
	Slovaquie	51					51	3			3	43	0,11%	1,50%
	Turquie	168					168	11			11	131	0,33%	
	Colombie	691					691	50			50	624	1,55%	
	Croatie	39					39	2			2	30	0,07%	1,50%
20	Total tous pays	18 894	49 204				68 097	3 217			3 217	40 215	100%	

Conformément à la méthode de calcul du coussin contracyclique, seules sont comprises les exigences de fonds propres précisées à l'article 140(4) de la CRD.

LES RISQUES - PILIER III

EU CCyB2 - Montant du coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement

En Millions d'euros		Montants
		a
1	Montant total d'exposition au risque	48 168
2	Taux de coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement	0,75%
3	Exigence de coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement	361

Le groupe Mobilize F.S. n'est pas soumis au coussin prévu pour les établissements d'importance systémique et ne supporte pas d'exigence pour risque systémique.

B - FONDS PROPRES

FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (COMMON EQUITY TIER 1 « CET 1 »)

Les fonds propres de base correspondent au capital social et aux primes d'émission associées, aux réserves, aux résultats nets d'impôts non distribués ainsi qu'aux autres éléments du résultat global accumulés et intérêts minoritaires après application des filtres prudentiels.

Le montant de fonds propres sur le périmètre prudentiel est identique au périmètre comptable.

Ce montant de fonds propres est diminué de la prise en compte du dividende prévisionnel distribuable au titre de l'année 2025.

Les principaux filtres prudentiels applicables au groupe sont :

- L'exclusion des réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie ;
- L'exclusion des pertes ou des gains enregistrés par l'établissement sur ses passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement ;
- Les ajustements de valorisation prudentiels (PVA). RCI Banque S.A. applique la méthode simplifiée pour calculer cet ajustement complémentaire, le total des actifs & passifs évalués à la juste valeur représentant moins de 15Md€.

Autres ajustements :

- Comme cela est prévu par l'article 84.2 du CRR, RCI Banque S.A. a choisi de ne pas effectuer le calcul prévu dans l'article 84.1 pour les filiales visées à l'article 81.1. De fait, tous les intérêts minoritaires sont déduits des fonds propres de base de catégorie 1 ;
- La déduction des impôts différés actifs dépendant de bénéfices futurs liés à des déficits reportables nets des impôts différés passif correspondants ;
- Les actifs incorporels et les écarts d'acquisitions ;
- Les engagements de paiement irrévocables et certificats d'associations gagés auprès du Fonds de Résolution Unique et du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution ;
- L'excédent de pertes anticipées tels que décrit dans les articles 158 & 159 du CRR ;
- L'insuffisance de provisions pour les expositions non performantes.

Les participations supérieures à 10 % dans les entités du secteur financier et les impôts différés actifs dépendant de bénéfices futurs liés à des différences temporelles sont inférieures, après application du seuil, à la double franchise de 17,65 % commune et reçoivent donc une pondération à l'actif de 250 %.

Aucun phase-in n'est appliqué.

Les fonds propres CET1 du groupe Mobilize F.S. représentent 83% des fonds propres prudentiels totaux. Les fonds propres CET 1 augmentent de 109M€ par rapport au 31 décembre 2024 et atteignent 6 131M€ à fin juin 2025. La hausse s'explique principalement par la prise en compte du résultat net des dividendes prévisionnels.

LES RISQUES - PILIER III

FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (ADDITIONAL TIER 1 « AT1 »)

Ils correspondent aux instruments de capital dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement (en particulier les sauts dans la rémunération), tels que décrits dans les articles 51 et 52 du CRR.

Le groupe Mobilize F.S. ne détient aucun instrument de ce type.

FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (EQUITY TIER 2 « T2 »)

Ils correspondent aux instruments de dettes subordonnées d'une durée minimale de 5 ans et ne comportant pas de remboursement anticipé au cours des 5 premières années, tels que décrits dans les articles 62 et 63 du CRR.

Ces instruments subissent un amortissement prudentiel progressif pendant la période des cinq années précédant leur échéance.

Le groupe Mobilize F.S. classe dans cette catégorie les titres subordonnés émis par RCI Banque S.A. en juillet 2024 et mars 2025 pour un montant total de 1250M€, le titre subordonné émis par Banco RCI Brasil S.A. en novembre 2024 pour 200.1M BRL (à hauteur de 28M EUR), ainsi que le titre subordonné émis par RCI Finance Maroc SA en décembre 2020 à hauteur de 68M MAD (6M EUR).

Lorsque le montant des pertes attendues est inférieur aux ajustements de valeurs et dépréciations collectives, le solde est ajouté aux fonds propres complémentaires dans la limite de 0,6 % des risques pondérés des expositions traitées en méthode « notations internes ». A fin juin 2025, ce montant est nul. Aucun filtre transitoire ne s'applique aux fonds propres de catégorie 2 pour le groupe Mobilize F.S.

EU CCA - Caractéristiques principales des instruments de fonds propres et d'engagements éligibles réglementaires

- Instruments de fonds propres de catégorie 1

		Informations qualitatives ou quantitatives
1	Émetteur	RCI Banque S.A.
2	Identifiant unique (par exemple identifiant CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour placement privé).	FR0000131906
2a	Placement public ou privé	Privé
3	Droit(s) régissant l'instrument	Droit français
3a	Reconnaissance contractuelle des pouvoirs de dépréciation et de conversion des autorités de résolution	Sans objet
	<i>Traitement réglementaire</i>	
4	Traitement actuel compte tenu, le cas échéant, des règles transitoires du CRR	CET1
5	Règles CRR après transition	Sans objet
6	Éligible au niveau individuel/(sous-) consolidé/individuel et (sous-)consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument (à préciser pour chaque ressort territorial)	Actions
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires ou en engagements éligibles (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	814M€
9	Valeur nominale de l'instrument	Capital de 100 MEUR divisé en 1 million d'actions d'une valeur de 100 Euros.
EU-9a	Prix d'émission	Sans objet
EU-9b	Prix de rachat	Sans objet
10	Classification comptable	Capital souscrit et réserves liées
11	Date d'émission initiale	9 août 1974
12	Perpétuel ou à durée déterminée	à durée déterminée (21 août 2073)
13	Échéance initiale	Sans objet
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Sans objet
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, dates d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	Sans objet
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	Sans objet
	<i>Coupons/dividendes</i>	
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Dividende
18	Taux du coupon et indice éventuel associé	Sans objet

LES RISQUES - PILIER III

19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non
EU-20a	Caractère entièrement ou partiellement discrétionnaire ou obligatoire des versements (en termes de calendrier)	Pleine discrétion
EU-20b	Caractère entièrement ou partiellement discrétionnaire ou obligatoire des versements (en termes de montant)	Pleine discrétion
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step-up) ou d'une autre incitation au rachat	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	Cumulatif
23	Convertible ou non convertible	Non convertible
24	Si convertible, déclencheur(s) de la conversion	Sans objet
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	Sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	Sans objet
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	Sans objet
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Oui
31	Si réduction du capital, déclencheur de la réduction	Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social de la société. (Article L 225-248 du Code de commerce)
32	Si réduction du capital, totale ou partielle	Partielle
33	Si réduction du capital, définitive ou provisoire	Définitive
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de ré augmentation du capital	Sans objet
34a	Type de subordination (uniquement pour les engagements éligibles)	1
EU-34b	Rang de l'instrument dans une procédure normale d'insolvabilité	Sans objet
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Chirographaire
36	Caractéristiques non conformes pendant la période de transition	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	Sans objet
37a	Lien vers les conditions contractuelles complètes de l'instrument (balisage)	Sans objet

- Instruments de fonds propres de catégorie 2

		Informations qualitatives ou quantitatives
1	Émetteur	RCI Banque S.A.
2	Identifiant unique (par exemple identifiant CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour placement privé).	FR001400QY14
2a	Placement public ou privé	Placement Public
3	Droit(s) régissant l'instrument	Droit Français
3a	Reconnaissance contractuelle des pouvoirs de dépréciation et de conversion des autorités de résolution	Oui
	<i>Traitement réglementaire</i>	
4	Traitement actuel compte tenu, le cas échéant, des règles transitoires du CRR	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2
6	Éligible au niveau individuel/(sous-) consolidé/individuel et (sous-)consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument (à préciser pour chaque ressort territorial)	CRR Article 63
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires ou en engagements éligibles (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	750 MEUR
9	Valeur nominale de l'instrument	100 000 EUR
EU-9a	Prix d'émission	100%
EU-9b	Prix de rachat	Sans objet
10	Classification comptable	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	06/07/2024
12	Perpétuel ou à durée déterminée	A durée déterminée
13	Échéance initiale	09/10/2034

LES RISQUES - PILIER III

14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, dates d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	09/10/2029 100%
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	Sans objet
	<i>Coupons/dividendes</i>	
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe jusqu'au 09/10/2029 puis flottant
18	Taux du coupon et indice éventuel associé	5,50% jusqu'au 09/10/2029, puis Taux moyen Swap 5 ans EUR +2,75%
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non
EU-20a	Caractère entièrement ou partiellement discrétionnaire ou obligatoire des versements (en termes de calendrier)	Obligatoire
EU-20b	Caractère entièrement ou partiellement discrétionnaire ou obligatoire des versements (en termes de montant)	Obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step-up) ou d'une autre incitation au rachat	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	Non
23	Convertible ou non convertible	Non convertible
24	Si convertible, déclencheur(s) de la conversion	Sans objet
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	Sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	Sans objet
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	Sans objet
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Pas de mécanisme de réduction
31	Si réduction du capital, déclencheur de la réduction	Sans objet
32	Si réduction du capital, totale ou partielle	Sans objet
33	Si réduction du capital, définitive ou provisoire	Sans objet
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	Sans objet
34a	Type de subordination (uniquement pour les engagements éligibles)	Titres subordonnés
EU-34b	Rang de l'instrument dans une procédure normale d'insolvabilité	3
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Créanciers chirographaires
36	Caractéristiques non conformes pendant la période de transition	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	Sans objet
37a	Lien vers les conditions contractuelles complètes de l'instrument (balisage)	Sans objet

		Informations qualitatives ou quantitatives
1	Émetteur	RCI Banque S.A.
2	Identifiant unique (par exemple identifiant CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour placement privé).	FR001400Y5Z1
2a	Placement public ou privé	Placement Public
3	Droit(s) régissant l'instrument	Droit Français
3a	Reconnaissance contractuelle des pouvoirs de dépréciation et de conversion des autorités de résolution	Oui
	<i>Traitement réglementaire</i>	
4	Traitement actuel compte tenu, le cas échéant, des règles transitoires du CRR	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2
6	Éligible au niveau individuel/(sous-) consolidé/individuel et (sous-)consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument (à préciser pour chaque ressort territorial)	CRR Article 63
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires ou en engagements éligibles (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	500 MEUR
9	Valeur nominale de l'instrument	100 000 EUR
EU-9a	Prix d'émission	99,872%
EU-9b	Prix de rachat	Sans objet

LES RISQUES - PILIER III

10	Classification comptable	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	24/03/2025
12	Perpétuel ou à durée déterminée	A durée déterminée
13	Échéance initiale	24/03/2037
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, dates d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	24/03/2032 100%
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	Sans objet
	<i>Coupons/dividendes</i>	
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe jusqu'au 24/03/2032 puis flottant
18	Taux du coupon et indice éventuel associé	4,75% jusqu'au 24/03/2032, puis Taux moyen Swap 5 ans EUR +2,20%
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non
EU-20a	Caractère entièrement ou partiellement discrétionnaire ou obligatoire des versements (en termes de calendrier)	Obligatoire
EU-20b	Caractère entièrement ou partiellement discrétionnaire ou obligatoire des versements (en termes de montant)	Obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step-up) ou d'une autre incitation au rachat	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	Non
23	Convertible ou non convertible	Non convertible
24	Si convertible, déclencheur(s) de la conversion	Sans objet
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	Sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	Sans objet
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	Sans objet
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Pas de mécanisme de réduction
31	Si réduction du capital, déclencheur de la réduction	Sans objet
32	Si réduction du capital, totale ou partielle	Sans objet
33	Si réduction du capital, définitive ou provisoire	Sans objet
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	Sans objet
34a	Type de subordination (uniquement pour les engagements éligibles)	Titres subordonnés
EU-34b	Rang de l'instrument dans une procédure normale d'insolvabilité	3
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Créanciers chirographaires
36	Caractéristiques non conformes pendant la période de transition	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	Sans objet
37a	Lien vers les conditions contractuelles complètes de l'instrument (balisage)	Sans objet

		Informations qualitatives ou quantitatives
1	Émetteur	Banco RCI Brasil S.A.
2	Identifiant unique (par exemple identifiant CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour placement privé).	BRCAMRLFI312
2a	Placement public ou privé	Placement Public
3	Droit(s) régissant l'instrument	Droit Brésilien
3a	Reconnaissance contractuelle des pouvoirs de dépréciation et de conversion des autorités de résolution	Oui
	<i>Traitement réglementaire</i>	
4	Traitement actuel compte tenu, le cas échéant, des règles transitoires du CRR	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2
6	Éligible au niveau individuel/(sous-) consolidé/individuel et (sous-)consolidé	Individuel et Consolidé
7	Type d'instrument (à préciser pour chaque ressort territorial)	CRR Article 63
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires ou en engagements éligibles (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	28 MEUR

LES RISQUES - PILIER III

9	Valeur nominale de l'instrument	200 100 000 BRL
EU-9a	Prix d'émission	100%
EU-9b	Prix de rachat	Sans objet
10	Classification comptable	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	04/11/2024
12	Perpétuel ou à durée déterminée	A durée déterminée
13	Échéance initiale	04/11/2034
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, dates d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	04/11/2029 100%
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	04/05/2030, 04/11/2030, 04/05/2031, 04/11/2031, 04/05/2032, 04/11/2032, 04/05/2033, 04/11/2033, 04/05/2034
	<i>Coupons/dividendes</i>	
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Flottant
18	Taux du coupon et indice éventuel associé	100 % des DI - One-Day Interbanking Deposits, « over extra-group », exprimés en pourcentage par an, sur la base de deux cent cinquante-deux (252) jours ouvrables, plus une surcharge égale à 1,15 % par an, sur la base de deux cent cinquante-deux (252) jours ouvrables (base annuelle)
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non
EU-20a	Caractère entièrement ou partiellement discrétionnaire ou obligatoire des versements (en termes de calendrier)	Obligatoire
EU-20b	Caractère entièrement ou partiellement discrétionnaire ou obligatoire des versements (en termes de montant)	Obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step-up) ou d'une autre incitation au rachat	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	Non
23	Convertible ou non convertible	Non convertible
24	Si convertible, déclencheur(s) de la conversion	Sans objet
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	Sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	Sans objet
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	Sans objet
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Pas de mécanisme de réduction
31	Si réduction du capital, déclencheur de la réduction	Sans objet
32	Si réduction du capital, totale ou partielle	Sans objet
33	Si réduction du capital, définitive ou provisoire	Sans objet
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	Sans objet
34a	Type de subordination (uniquement pour les engagements éligibles)	Titres subordonnés
EU-34b	Rang de l'instrument dans une procédure normale d'insolvabilité	Sans objet
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Créanciers chirographaires
36	Caractéristiques non conformes pendant la période de transition	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	Sans objet
37a	Lien vers les conditions contractuelles complètes de l'instrument (balisage)	Sans objet

		Informations qualitatives ou quantitatives
1	Émetteur	RCI Finance Maroc
2	Identifiant unique (par exemple identifiant CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour placement privé).	MA0000094930
2a	Placement public ou privé	Placement Privé

LES RISQUES - PILIER III

3	Droit(s) régissant l'instrument	Droit Marocain
3a	Reconnaissance contractuelle des pouvoirs de dépréciation et de conversion des autorités de résolution	Oui
	<i>Traitement réglementaire</i>	
4	Traitement actuel compte tenu, le cas échéant, des règles transitoires du CRR	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2
6	Éligible au niveau individuel/(sous-) consolidé/individuel et (sous-)consolidé	Individuel et Consolidé
7	Type d'instrument (à préciser pour chaque ressort territorial)	CRR Article 63
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires ou en engagements éligibles (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	6 MEUR
9	Valeur nominale de l'instrument	100 000 MAD
EU-9a	Prix d'émission	100%
EU-9b	Prix de rachat	Sans objet
10	Classification comptable	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	30/12/2020
12	Perpétuel ou à durée déterminée	A durée déterminée
13	Échéance initiale	30/12/2030
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, dates d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	30/12/2025 100%
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	30/12/2026, 30/12/2027, 30/12/28, 30/12/29
	<i>Coupons/dividendes</i>	
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Flottant
18	Taux du coupon et indice éventuel associé	Taux 52 semaines du bon du Trésor Marocain + 1,70%
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non
EU-20a	Caractère entièrement ou partiellement discrétionnaire ou obligatoire des versements (en termes de calendrier)	Obligatoire
EU-20b	Caractère entièrement ou partiellement discrétionnaire ou obligatoire des versements (en termes de montant)	Obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step-up) ou d'une autre incitation au rachat	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	Non
23	Convertible ou non convertible	Non convertible
24	Si convertible, déclencheur(s) de la conversion	Sans objet
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	Sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	Sans objet
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	Sans objet
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Pas de mécanisme de réduction
31	Si réduction du capital, déclencheur de la réduction	Sans objet
32	Si réduction du capital, totale ou partielle	Sans objet
33	Si réduction du capital, définitive ou provisoire	Sans objet
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de ré augmentation du capital	Sans objet
34a	Type de subordination (uniquement pour les engagements éligibles)	Titres subordonnés
EU-34b	Rang de l'instrument dans une procédure normale d'insolvabilité	Sans objet
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Créanciers chirographaires
36	Caractéristiques non conformes pendant la période de transition	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	Sans objet
37a	Lien vers les conditions contractuelles complètes de l'instrument (balisage)	Sans objet

LES RISQUES - PILIER III

EU CC1 – Composition des fonds propres réglementaires

En millions d'euros

	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1): instruments et réserves	Montants	Ref CC2
1	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents <i>dont: Type d'instrument 1</i> <i>dont: Type d'instrument 2</i> <i>dont: Type d'instrument 3</i>	814 100 714	A
2	Résultats non distribués	2 504	B
3	Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves)	3 204	C
EU-3a	Fonds pour risques bancaires généraux		
4	Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 3, du CRR et comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des CET1		
5	Intérêts minoritaires (montant autorisé en CET1 consolidés)		
EU-5a	Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	249	
6	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires	6 771	

LES RISQUES - PILIER III

	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1): ajustements réglementaires	Montants	Ref CC2
7	Corrections de valeur supplémentaires (montant -)	-1	
8	Immobilisations incorporelles (nettes des passifs d'impôt associés) (montant -)	-388	Part of E
10	Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles (nets des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies) (montant -)	-47	
11	Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur	67	
12	Montants -s résultant du calcul des montants des pertes anticipées	-226	
13	Toute augmentation de valeur des capitaux propres résultant d'actifs titrisés (montant -)		
14	Pertes ou gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	3	D1
15	Actifs de fonds de pension à prestations définies (montant -)		
16	Détentions directes et indirectes par un établissement, de ses propres instruments CET1 (montant -)		
17	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant -)		
18	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant -)		
19	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant -)		
EU-20a	Montant des expositions aux éléments suivants qui reçoivent une pondération de 1 250 %, lorsque l'établissement a opté pour la déduction		
EU-20b	dont: participations qualifiées hors du secteur financier (montant -)		
EU-20c	dont: positions de titrisation (montant -)		
EU-20d	dont: positions de négociation non dénouées (montant -)		
21	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies) (montant -)		
22	Montant au-dessus du seuil de 17,65 % (montant -)		
23	dont: detentions directes, indirectes et synthétiques, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles il détient un investissement important		
25	dont: actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles		
EU-25a	Pertes de l'exercice en cours (montant -)		
EU-25b	Charges d'impôt prévisibles relatives à des éléments CET1, sauf si l'établissement ajuste dûment le montant des éléments CET1 dans la mesure où ces impôts réduisent le montant à concurrence duquel ces éléments peuvent servir à couvrir les risques ou pertes (montant -)		
27	Déductions AT1 admissibles dépassant les éléments AT1 de l'établissement (montant -)		
27a	Autres ajustements réglementaires	-49	
28	Total des ajustements réglementaires des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	-640	
29	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	6 131	

LES RISQUES - PILIER III

	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : instruments	Montants	Ref CC2
30	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents		
31	<i>dont: classés en tant que capitaux propres selon le référentiel comptable applicable</i>		
32	<i>dont: classés en tant que passifs selon le référentiel comptable applicable</i>		
33	Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 4, du CRR et comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des AT1		
EU-33a	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 bis, paragraphe 1, du CRR soumis à l'exclusion progressive des AT1		
EU-33b	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 ter, paragraphe 1, du CRR soumis à l'exclusion progressive des AT1		
34	Fonds propres de catégorie 1 éligibles inclus dans les fonds propres consolidés AT1 (y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers		
35	<i>dont: instruments émis par des filiales soumis à exclusion progressive</i>		
36	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) avant ajustements réglementaires		

	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1): ajustements réglementaires	Montants	Ref CC2
37	Détentions directes et indirectes, par un établissement, de ses propres instruments AT1 (montant -)		
38	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant -)		
39	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant -)		
40	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant -)		
EU-33a	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 bis, paragraphe 1, du CRR soumis à l'exclusion progressive des AT1		
42	Déductions T2 admissibles dépassant les éléments T2 de l'établissement (montant -)		
42a	Autres ajustements réglementaires des fonds propres AT1		
43	Total des ajustements réglementaires des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)		
44	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)		

45	Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	6 131	
----	---	--------------	--

	Fonds propres de catégorie 2 (T2): instruments	Montants	Ref CC2
46	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	1 285	D2
47	Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 5, du CRR et des comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des T2 conformément à l'article 486, paragraphe 4, du CRR		
EU-47a	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 bis, paragraphe 2, du CRR soumis à l'exclusion progressive des T2		
EU-47b	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 ter, paragraphe 2, du CRR soumis à l'exclusion progressive des T2		
48	Instruments de fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT1 non inclus dans les lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers		
49	<i>dont: instruments émis par des filiales soumis à exclusion progressive</i>		
50	Ajustements pour risque de crédit		
51	Fonds propres de catégorie 2 (T2) avant ajustements réglementaires	1 285	

LES RISQUES - PILIER III

	Fonds propres de catégorie 2 (T2): ajustements réglementaires	Montants	Ref CC2
52	Détentions directes et indirectes , par un établissement, de ses propres instruments et emprunts subordonnés T2 (montant -)		
53	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments et emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant -)		
54	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant -)		
55	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par l'établissement, d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant -)		
EU-56a	Déductions admissibles d'engagements éligibles dépassant les éléments d'engagements éligibles de l'établissement (montant -)		
56b	Autres ajustements réglementaires des fonds propres T2		
57	Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2 (T2)		
58	Fonds propres de catégorie 2 (T2)	1 285	

59	Total des fonds propres (TC = T1 + T2)	7 416	
----	---	--------------	--

60	Montant total d'exposition au risque	48 168	
----	---	---------------	--

	Ratios et exigences de fonds propres, y compris les coussins	Montants	Ref CC2
61	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	12,73%	
62	Fonds propres de catégorie 1	12,73%	
63	Total des fonds propres	15,40%	
64	Exigences globales de fonds propres CET1 de l'établissement	9,01%	
65	dont: exigence de coussin de conservation de fonds propres	2,50%	
66	dont: exigence de coussin de fonds propres contracyclique	0,75%	
67	dont: exigence de coussin pour le risque systémique		
EU-67a	dont: exigence de coussin pour établissement d'importance systémique mondiale (EISm) ou pour autre établissement d'importance systémique (autre EIS)		
EU-67b	onnt : exigences supplémentaires en matière de fonds propres pour faire face aux risques autres que le risque d'effet de levier excessif	1,27%	
68	Fonds propres de base de catégorie 1 disponibles après le respect des exigences (en pourcentage du montant d'exposition au risque)	5,04%	

	Montants inférieurs aux seuils pour déduction (avant pondération)	Montants	Ref CC2
72	Détentions directes et indirectes de fonds propres et d'engagements éligibles d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant en dessous du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles)		
73	Détentions directes et indirectes, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant en dessous du seuil de 17,65 %, net des positions courtes éligibles)	351	
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant en dessous du seuil de 17,65 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies)	174	

	Plafonds applicables lors de l'inclusion de provisions dans les fonds propres de catégorie 2	Montants	Ref CC2
76	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche standard (avant application du plafond)		
77	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche standard	219	
78	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)		
79	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche fondée sur les notations internes	146	

LES RISQUES - PILIER III

	Instruments de fonds propres soumis à exclusion progressive (applicable entre le 1er janvier 2014 et le 1er janvier 2022 uniquement)	Montants	Ref CC2
80	Plafond actuel applicable aux instruments CET1 soumis à exclusion progressive		
81	Montant exclu des CET1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)		
82	Plafond actuel applicable aux instruments AT1 soumis à exclusion progressive		
83	Montant exclu des AT1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)		
84	Plafond actuel applicable aux instruments T2 soumis à exclusion progressive		
85	Montant exclu des T2 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)		

C - EXIGENCES EN FONDS PROPRES

Les exigences prudentielles sont déterminées conformément aux textes et dispositions transitoires applicables à compter du 1er janvier 2014 aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, publiés au Journal Officiel de l'Union européenne le 26 juin 2013 : règlement (UE) n° 575/2013 et directive 2013/36/EU transposée par l'ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014.

RCI Banque S.A. ne détient aucun établissement de crédit non-consolidé ayant un niveau de fonds propres effectifs inférieur à son niveau d'exigence en fonds propres.

LES RISQUES - PILIER III

EU OV1 — Vue d'ensemble des montants totaux d'exposition au risque.

En Millions d'euros		Montant total d'exposition au risque (TREA)		Exigences totales en fonds propres
		06/2025 a	12/2024 b	06/2025 c
1	Risque de crédit (hors CCR)	41 736	38 041	3 339
2	dont : approche standard (SA)	17 387	15 350	1 391
3	dont : approche NI simple (F-IRB)	5 171	106	414
4	dont : approche par référencement			
EU 4a	dont : actions selon la méthode de pondération simple			
5	dont : approche fondée / notations internes « avancée » (A-IRB)	19 178	22 585	1 534
6	Risque de Crédit de contrepartie - CCR	156	172	13
7	dont : approche standard (SA)	138	153	11
8	dont : approche par modèle interne (IMM)			
EU 8a	dont : expositions sur une CCP	18	19	1
9	dont : autres risques CCR			
10	Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit — risque de CVA	215	135	17
EU 10a	Dont approche standard (SA)			
EU 10b	Dont approche de base (F-BA et R-BA)	215	135	17
EU 10c	Dont approche simplifiée			
15	Risque de règlement			
16	Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation (après le plafond)			
17	dont : approche SEC-IRBA			
18	dont : SEC-ERBA (y compris IAA)			
19	dont : approche SEC-SA			
EU 19a	dont : déduction à 1250%			
20	Risques de position, de change et de matières premières (Risque de marché)	1 108	1 202	89
21	dont : méthode standard alternative (A-SA)			
EU 21a	dont : méthode standard simplifiée (S-SA)	1 108	1 202	89
22	dont : approche fondée sur les modèles internes (A-IMA)			
EU 22a	Grands risques			
EU 23	Reclassements entre le portefeuille de négociation et le portefeuille hors négociation			
24	Risque opérationnel	4 953	3 576	396
24a	Expositions sur crypto-actifs			
25	Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à pondération de 250 %) Pour information	1 314	1 289	105
26	Plancher de fonds propres appliqué (%)	72,5%		
27	Ajustement pour le plancher (avant application du plafond transitoire)			
28	Ajustement pour le plancher (après application du plafond transitoire)			
29	Total	48 168	43 126	3 853

La hausse du montant des expositions au risque de crédit en approche standard est liée principalement à l'impact CRR3 et à la hausse de l'activité. Les 'Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à pondération à 250%) ont été intégrés au total 'Risque de Crédit (hors CCR)', conformément aux instructions du règlement 2021/637.

LES RISQUES - PILIER III

D - PILOTAGE DU CAPITAL INTERNE

EU OVC — Informations ICAAP

Base juridique	Numéro de la ligne	Informations qualitatives	
Article 438, point a), du CRR	(a)	Méthode d'évaluation de l'adéquation des fonds propres	Le suivi du capital économique interne est assuré par l'Internal Capital Adequacy Assessment Process (ICAAP). Il est conçu comme un processus continu intégré à la gouvernance globale et s'assure de l'adéquation des fonds propres aux risques pris par la banque, sur la base de son évaluation interne. L'ICAAP combine les principaux processus suivants : • Processus d'évaluation des risques : le groupe Mobilize F.S. analyse l'ensemble des expositions aux risques composant les risques réglementaires : risques de crédit, risques opérationnels, risques de marché et autres risques dont le besoin en fonds propres peut être évalué par des mesures quantitatives ou qualitatives. Le processus d'évaluation des risques et les résultats sont conformes au cadre de gestion des risques. • Processus de définition des scénarios de référence et stressés : le groupe Mobilize F.S., en cohérence avec le processus budgétaire et sa stratégie, définit les hypothèses du scénario de référence et des scénarios stressés retenus pour les prévisions. • Processus de calcul de l'adéquation des fonds propres économiques : le groupe Mobilize F.S., risque par risque, évalue régulièrement les besoins en fonds propres économiques et s'assure que le capital interne disponible est suffisant pour couvrir ces besoins. La comparaison est également effectuée entre les exigences de fonds propres économiques et les exigences de fonds propres réglementaires. • Processus d'attribution : le groupe Mobilize F.S. s'assure que les besoins économiques sont respectés sur le périmètre concerné. • Le processus d'analyse d'impact sur le capital de tout investissement stratégique.
Article 438, point c), du CRR	(b)	À la demande de l'autorité compétente pertinente, le résultat du processus d'évaluation interne de l'adéquation des fonds propres de l'établissement	Non applicable

E - RATIO DE LEVIER

La réglementation Bâle III / CRD IV introduit le ratio de levier dont l'objectif principal est de servir de mesure complémentaire aux exigences de fonds propres basées sur les risques pondérés afin d'éviter un développement excessif des expositions par rapport aux fonds propres.

L'article 429 du règlement sur les exigences de fonds propres (CRR) précise les modalités relatives au calcul du ratio de levier ; il a été modifié et remplacé par le règlement 2024/1623 du Parlement européen et du conseil du 31 mai 2024 (dit règlement « CRR 3 »). Le ratio de levier est calculé comme le rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et le total d'expositions, qui comprend les actifs au bilan ainsi que le hors bilan évalués selon une approche prudentielle.

Depuis le 1er janvier 2015, la publication du ratio de levier est obligatoire (article 521-2a du CRR) au moins une fois par an (article 433 du CRR) et conjointement à celle des états financiers (BCBS270 article 45).

Le ratio de levier du groupe Mobilize F.S., calculé selon les règles CRR 3 / CRD VI, atteint 8,09% au 30 juin 2025, en légère hausse par rapport au 31 Décembre 2024, période à laquelle ce même ratio était de 8,04%.

Rapport sur les risques PILIER III au 30 Juin 2025

LES RISQUES - PILIER III

EU LR1 – LRSum : Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier

En millions d'euros

30/06/2025

a

1	Total de l'actif selon les états financiers publiés	73 068
2	Ajustement pour les entités consolidées d'un point de vue comptable mais qui n'entrent pas dans le périmètre de la consolidation prudentielle	101
3	(Ajustement pour les expositions titrisées qui satisfont aux exigences opérationnelles pour la prise en compte d'un transfert de risque)	
4	(Ajustement pour l'exemption temporaire des expositions sur les banques centrales (le cas échéant))	
5	(Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan conformément au référentiel comptable applicable mais exclus de la mesure totale de l'exposition au titre de l'article 429 bis, paragraphe 1, point i), du CRR)	
6	Ajustement pour achats et ventes normalisés d'actifs financiers faisant l'objet d'une comptabilisation à la date de transaction	
7	Ajustement pour les transactions éligibles des systèmes de gestion centralisée de la trésorerie	
8	Ajustement pour instruments financiers dérivés	576
9	Ajustement pour les opérations de financement sur titres (OFT)	
10	Ajustement pour les éléments de hors bilan (résultant de la conversion des expositions de hors bilan en montants de crédit équivalents)	3 095
11	(Ajustement pour les corrections de valeur à des fins d'évaluation prudente et les provisions spécifiques et générales qui ont réduit les fonds propres de catégorie 1)	-1
EU-11a	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point c), du CRR)	
EU-11b	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR)	
12	Autres ajustements	-1 061
13	Mesure de l'exposition totale	75 778

Le groupe Mobilize F.S. ne dispose d'aucun actif fiduciaire non comptabilisé conformément à l'article 429bis du CRR.

LES RISQUES - PILIER III

EU LR2 – LRCom : Ratio de levier – déclaration commune

En millions d'euros - Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR

		30/06/2025	31/12/2024
		a	b
	Expositions au bilan (excepté dérivés et OFT)		
1	Éléments inscrits au bilan (dérivés et OFT exclus, mais sûretés incluses)	72 504	72 355
2	Rajout du montant des sûretés fournies pour des dérivés, lorsqu'elles sont déduites des actifs du bilan selon le référentiel comptable applicable		
3	(Dédution des créances comptabilisées en tant qu'actifs pour la marge de variation en espèces fournie dans le cadre de transactions sur dérivés)		
4	(Ajustement pour les titres reçus dans le cadre d'opérations de financement sur titres qui sont comptabilisés en tant qu'actifs)		
5	(Ajustements pour risque de crédit général des éléments inscrits au bilan)		
6	(Montants d'actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1)	-594	-545
7	Total des expositions au bilan (excepté dérivés et OFT)	71 911	71 810
	Expositions sur dérivés		
8	Coût de remplacement de toutes les transactions dérivées SA-CCR (c'est-à-dire net des marges de variation en espèces éligibles)	274	338
EU-8a	Dérogation pour dérivés: contribution des coûts de remplacement selon l'approche standard simplifiée		
9	Montants de majoration pour l'exposition future potentielle associée à des opérations sur dérivés SA-CCR	498	469
EU-9a	Dérogation pour dérivés: Contribution de l'exposition potentielle future selon l'approche standard simplifiée		
EU-9b	Exposition déterminée par application de la méthode de l'exposition initiale		
10	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (SA-CCR)		
EU-10a	(jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (approche standard simplifiée)		
EU-10b	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients (méthode de l'exposition initiale)		
11	Valeur notionnelle effective ajustée des dérivés de crédit vendus		
12	(Différences notionnelles effectives ajustées et déductions des majorations pour les dérivés de crédit vendus)		
13	Expositions totales sur dérivés	772	808

LES RISQUES - PILIER III

En millions d'euros - Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR

30/06/2025 31/12/2024

		a	b
	Expositions sur opérations de financement sur titres (OFT)		
14	Actifs OFT bruts (sans prise en compte de la compensation) après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes		
15	(Valeur nette des montants en espèces à payer et à recevoir des actifs OFT bruts)		
16	Exposition au risque de crédit de la contrepartie pour les actifs OFT		
EU-16a	Dérogation pour OFT: Exposition au risque de crédit de contrepartie conformément à l'article 429 sexies, paragraphe 5, et à l'article 222 du CRR		
17	Expositions lorsque l'établissement agit en qualité d'agent		
EU-17a	(Jambe CCP exemptée des expositions sur OFT compensées pour des clients)		
18	Expositions totales sur opérations de financement sur titres		
	Autres expositions de hors bilan		
19	Expositions de hors bilan en valeur notionnelle brute	3 102	2 884
20	(Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents)	-7	-686
21	(Provisions générales déduites lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1 et provisions spécifiques associées aux expositions de hors bilan)		
22	Expositions de hors bilan	3 095	2 198
	Expositions exclues		
EU-22a	(Expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point c), du CRR)		
EU-22b	(Expositions exemptées en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR (au bilan et hors bilan))		
EU-22c	(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Investissements publics)		
EU-22d	(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Prêts incitatifs)		
EU-22e	(Exclusions d'expositions découlant du transfert de prêts incitatifs par des banques (ou unités de banques) qui ne sont pas des banques publiques de développement)		
EU-22f	(Exclusions de parties garanties d'expositions résultant de crédits à l'exportation)		
EU-22g	(Exclusions de sûretés excédentaires déposées auprès d'agents tripartites)		
EU-22h	(Exclusions de services liés aux DCT fournis par les établissements/DCT, en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point o), du CRR)		
EU-22i	(Exclusions de services liés aux DCT fournis par des établissements désignés, en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point p), du CRR)		
EU-22j	(Réduction de la valeur d'exposition des crédits de préfinancement ou intermédiaires)		
EU-22k	Expositions sur les actionnaires exclues en vertu de l'article 429 bis ,paragraphe 1 point d bis , du CRR		
EU-22l	Expositions déduites en vertu de l'article 429 bis , paragraphe 1, point q, du CRR		
EU-22m	(Total des expositions exemptées)		

LES RISQUES - PILIER III

En millions d'euros - Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR

30/06/2025 31/12/2024

a

b

	Fonds propres et mesure de l'exposition totale		
23	Fonds propres de catégorie 1	6 131	6 022
24	Mesure de l'exposition totale	75 778	74 815
	Ratio de levier		
25	Ratio de levier (%)	8,09%	8,05%
EU-25	Ratio de levier (sans l'ajustement dû aux expositions exclues des banques publiques de développement - Investissements du secteur public) (%)	8,09%	8,05%
25a	Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) (%)	8,09%	8,05%
26	Exigence réglementaire de ratio de levier minimal (%)		
EU-26a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)		
EU-26b	dont: à constituer avec des fonds propres CET1		
27	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)		
EU-27a	Exigence de ratio de levier global (%)		
	Choix des dispositions transitoires et expositions pertinentes		
EU-27b	Choix en matière de dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres		
	Publication des valeurs moyennes		
28	Moyenne des valeurs quotidiennes des actifs OFT bruts, après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants		
29	Valeur de fin de trimestre des actifs OFT bruts, après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants		
30	Mesure de l'exposition totale (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	75 778	74 815
30a	Mesure de l'exposition totale (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	75 778	74 815
31	Ratio de levier (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	8,09%	8,05%
31a	Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	8,09%	8,05%

LES RISQUES - PILIER III

EU LR3 – LRSpl : Ventilation des expositions au bilan (excepté dérivés, OFT et expositions exemptées)

En millions d'euros - Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR

30/06/2025

a

EU-1	Total des expositions au bilan (excepté dérivés, OFT et expositions exemptées), dont:	72 504
EU-2	Expositions du portefeuille de négociation	
EU-3	Expositions du portefeuille bancaire, dont:	72 504
EU-4	Obligations garanties	
EU-5	Expositions considérées comme souveraines	5 261
EU-6	Expositions aux gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales et entités du secteur public non considérés comme des emprunteurs	237
EU-7	Établissements	2 559
EU-8	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	
EU-9	Expositions sur la clientèle de détail	42 091
EU-10	Entreprises	18 703
EU-11	Expositions en défaut	626
EU-12	Autres expositions (notamment actions, titrisations et autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit)	3 029

EU LRA - Publication d'informations qualitatives sur le ratio de levier

Descriptions des procédures utilisées pour gérer le risque de levier excessif	Le groupe Mobilize F.S. suit le ratio de levier sur une base mensuelle avec une information au niveau du Comité exécutif. Ce ratio est également inclus dans le tableau de bord des risques transmis sur base trimestrielle au Comité des risques du Conseil d'administration. Une limite interne a été fixée et un système d'alerte a été mis en place.
Description des facteurs qui ont eu un impact sur le ratio de levier au cours de la période à laquelle se rapporte le ratio de levier communiqué par l'établissement	Le groupe Mobilize F.S. présente un ratio de levier Bâle III à 8,09% à fin juin 2025 contre 8,05 % à fin décembre 2024. Au numérateur, les fonds propres Tier I s'élèvent à 6 131 MEUR, en hausse de +1,8% par rapport au 31 décembre 2024, qui s'explique essentiellement par la comptabilisation du résultat du S1 net du dividende prévisionnel. Au dénominateur, la valeur exposée au risque s'élève à 75 778 MEUR, en progression de +1,3% par rapport au 31 décembre 2024, principalement en lien avec la hausse des expositions liées aux activités clientèles et réseaux.

F - PILOTAGE DU RATIO DE LEVIER

Le pilotage du ratio de levier consiste à la fois à calibrer le montant de fonds propres « Tier 1 » (numérateur du ratio) et à encadrer l'exposition levier du groupe (dénominateur du ratio). Un suivi mensuel s'assure que le ratio de levier est supérieur au minimum de 3% entériné avec l'adoption du paquet bancaire (CRR 3 / CRD V).

III - RISQUE DE CREDIT

A - EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT

Mobilize F.S utilise trois niveaux de classification de créances à risque et détermine les dépréciations sur base individuelle ou collective. La présentation et les principes d'évaluation sont décrits dans la partie A de l'annexe des États financiers consolidés.

Les niveaux de classification sont :

- **Bucket 1** : aucune dégradation ou dégradation non significative du risque de crédit depuis l'origination ;
- **Bucket 2** : dégradation significative du risque de crédit depuis l'origination ou contrepartie financière non investment grade ;
- **Bucket 3** : Classement en défaut de la contrepartie

Le groupe Mobilize F.S applique les guidelines EBA/GL/2016/07 « Guidelines on the application of the default definition » émis par l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) publiées le 18/01/2017 ainsi que l'EBA/RTS/2016/06 « Final draft RTS on materiality threshold of past due credit obligations » publié le 28/09/2016, pour le déclassement des expositions non performantes.

LES RISQUES - PILIER III

EU CR1 - Expositions performantes et non performantes et provisions correspondantes

En millions d'euros		Valeur comptable brute / Montant nominal						Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions						Sorties	Collateral et garanties financières reçues		
		Exposition performante			Exposition non performante			Exposition performante			Exposition non performante			partielles du bilan cumulées	Exposition performante	Exposition non performante	
			Dont bucket 1	Dont bucket 2		Dont bucket 2	Dont bucket 3		Dont bucket 1	Dont bucket 2		Dont bucket 2	Dont bucket 3				
			a	b		c	d		e	f		g	h				i
005	Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	6 176	6 176														
010	Prêts et avances	60 136	55 750	4 368	1 338		1 286	-454	-276	-177	-714		-691			24 435	228
020	Banques centrales																
030	Administrations publiques	131	104	27	20		20	-1	0	-1	-1		-1			12	4
040	Etablissements de crédit	183	183					0	0							82	
050	Autres entreprises financières	0	0														
060	Entreprises non financières	24 081	22 073	1 996	449		419	-147	-89	-58	-224		-213			17 705	181
070	Dont PME	9 169	8 255	913	327		308	-99	-55	-44	-189		-179			2 440	90
080	Ménages	35 742	33 390	2 345	870		847	-306	-187	-119	-489		-477			6 636	43
090	Titres de créance	189	159	30				0	0								
100	Banques centrales	65	65					0	0								
110	Administrations publiques	38	8	30				0	0								
120	Etablissements de crédit																
130	Autres entreprises financières	86	86														
140	Entreprises non financières																
150	Expositions hors bilan	3 318	3 277	41	4		2	-6	-6	0	-1		-1				
160	Banques centrales																
170	Administrations publiques	6	6		1		1	0	0		0		0				
180	Etablissements de crédit	104	104					0	0								
190	Autres entreprises financières																
200	Entreprises non financières	1 461	1 422	39	2		1	-4	-4	0	-1		-1				
210	Ménages	1 747	1 745	2	1		1	-2	-2	0	0		0				
220	Total	69 819	65 362	4 439	1 342		1 288	-461	-282	-178	-715		-692			24 435	228

LES RISQUES - PILIER III

EU CR2 - Variations du stock de prêts et avances non performants

En millions d'euros		Valeur comptable brute a
010	Stock initial de prêts et avances non performants	1 315
020	Entrées dans les portefeuilles non performants	478
030	Sorties hors des portefeuilles non performants	455
040	Sorties dues à des sorties de bilan	93
050	Sorties dues à d'autres situations	362
060	Stock final de prêts et avances non performants	1 338

Les expositions en défaut et ajustements de valeurs sur les « autres catégories d'exposition » sont non significatives.

EU CQ1- Qualité de crédit des expositions renégociées

En millions d'euros		Valeur comptable brute / Montant nominal des expositions faisant l'objet de mesures de renégociation				Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		Sûretés reçues et garanties financières reçues pour des expositions renégociées	
		Renégociées performantes	Renégociées non performantes	Dont en défaut	Dont dépréciées	Expo renégociées performantes	Expo renégociées non performantes		dont non performante restructurée
		a	b	c	d	e	f	g	h
005	Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à								
010	Prêts et avances	191	93	93	93	-2	-61	2	
020	<i>Banques centrales</i>								
030	<i>Administrations publiques</i>								
040	<i>Etablissements de crédit</i>								
050	<i>Autres entreprises financières</i>								
060	<i>Entreprises non financières</i>	23	12	12	12	0	-9	0	
070	<i>Ménages</i>	168	81	81	81	-2	-52	2	
080	Titres de créance								
090	Engagements de prêt donnés								
100	Total	191	93	93	93	-2	-61	2	

LES RISQUES - PILIER III

EU CQ3 - Qualité de crédit des expositions performantes et non performantes par nombre de jours en souffrance

En millions d'euros		Valeur comptable brute / Montant nominal														
		Exposition performante			Exposition non performante											
						Pas en souffrance ou en souffrance ≤30 jours	En souffrance > 30 Jours et ≤ 90 Jous		Paiement improbable mais pas en souffrance ou en souffrance ≤90 jours	En souffrance > 90 et ≤ 180 jours	En souffrance > 180 et ≤ 365 jours	En souffrance > 1 et ≤ 2 ans	En souffrance > 2 et ≤ 5 ans	En souffrance > 5 et ≤ 7 ans	En souffrance > 7 ans	Dont en défaut
		a	b	c												
005	Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	6 176	6 176													
010	Prêts et avances	60 136	59 262	874	1 338	510	240	178	203	165	25	18	1 338			
020	Banques centrales															
030	Administrations publiques	131	130	1	20	8	3	4	2	2	1	0	20			
040	Etablissements de crédit	183	183													
050	Autres entreprises financières	0	0													
060	Entreprises non financières	24 081	23 325	755	449	188	127	47	43	38	2	2	449			
070	Dont PME	9 169	8 842	327	327	80	116	47	42	38	2	2	327			
080	Ménages	35 742	35 624	118	870	313	110	126	158	124	22	16	870			
090	Titres de créance	189	189													
100	Banques centrales	65	65													
110	Administrations centrales	38	38													
120	Etablissements de crédit															
130	Autres entreprises financières	86	86													
140	Entreprises non financières															
150	Expositions hors bilan	3 318			4								4			
160	Banques centrales															
170	Administrations publiques	6			1								1			
180	Etablissements de crédit	104														
190	Autres entreprises financières															
200	Entreprises non financières	1 461			2								2			
210	Ménages	1 747			1								1			
220	Total	69 819	65 627	874	1 342	510	240	178	203	165	25	18	1 342			

LES RISQUES - PILIER III

EU CQ4 - Qualité des expositions non performantes par situation géographique

En millions d'euros		Valeur comptable / montant nominal brut				Dépréciation cumulée	Prov. sur les engagements de financement et de garanties données	Variation négative de la JV du risque de crédit sur expo non performantes
			Dont non performant	Dont en défaut	Dont soumises à dépréciation			
10	Expositions au Bilan	67 840	1 338	1 338	67 758	-1 168		
20	France	20 873	557	557	20 873	-404		
30	Allemagne	9 498	108	108	9 498	-99		
40	Italie	7 613	75	75	7 613	-73		
50	Grande-Bretagne	6 629	65	65	6 629	-132		
60	Espagne	5 445	73	73	5 445	-88		
70	Brésil	1 800	63	63	1 800	-50		
80	Corée du sud	1 551	44	44	1 551	-50		
90	Pologne	1 296	47	47	1 296	-32		
100	Colombie	746	172	172	739	-117		
110	Suisse	1 090	21	21	1 090	-13		
120	Pays-bas	699	3	3	699	-4		
130	Autres pays	10 600	109	109	10 525	-107		
140	Expositions Hors-bilan	3 322	4	4			-7	
150	France	1 241	3	3			-4	
160	Allemagne	835	1	1			-1	
170	Italie	240	0	0			0	
180	Grande-Bretagne	167	0	0			0	
190	Espagne	120					0	
200	Brésil	46						
210	Corée du sud	1					0	
220	Pologne	195	0	0			0	
230	Colombie	42					-1	
240	Suisse	58	0	0			0	
250	Pays-bas	70					0	
260	Autres pays	307	0	0			0	
270	Total	71 162	1 342	1 342	67 758	-1 168	-7	

LES RISQUES - PILIER III

EU CQ5 - Qualité de crédit des prêts et avances accordés à des entreprises non financières par branche d'activité

En millions d'euros		Valeur comptable brute				Dépréciation cumulée	Var - de JV du risque de crédit sur expo non perf.
		a	Dont non performant	Dont en défaut	Dt prêts et avances soumis à dépréciat.		
010	Agriculture, sylviculture et pêche	98	3	3	98	-3	
020	Industries extractives	10	0	0	10	0	
030	Industrie manufacturière	1 050	28	28	1 050	-26	
040	Production et dist. d'élect., gaz, vapeur et air condition.	76	3	3	76	-2	
050	Production et distribution d'eau	64	2	2	64	-2	
060	Construction	1 702	54	54	1 702	-47	
070	Commerce	16 548	185	185	16 548	-151	
080	Transport et stockage	553	32	32	553	-17	
090	Hébergement et restauration	208	9	9	208	-6	
100	Information et communication	212	5	5	212	-6	
110	Activités financières et d'assurance	26	1	1	26	-1	
120	Activités immobilières	179	10	10	179	-8	
130	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	716	32	32	716	-25	
140	Activités de services administratifs et de soutien	1 618	35	35	1 618	-36	
150	Adm. publique et défense, sécurité sociale obligatoire	209	12	12	209	-8	
160	Enseignement	181	10	10	181	-7	
170	Santé humaine et action sociale	506	15	15	506	-12	
180	Arts, spectacles et activités récréatives	129	4	4	129	-4	
190	Autres services	445	9	9	445	-10	
200	Total	24 529	449	449	24 529	-371	

EU CQ7 - Sûretés obtenues par prise de possession et exécution

En millions d'euros		Valeur à la compta. initiale	Variations négatives cumulées
		a	b
010	Immobilisations corporelles (PP&E)		
020	Autre que PP&E		
030	<i>Biens immobiliers résidentiels</i>		
040	<i>Biens immobiliers commerciaux</i>		
050	<i>Biens meubles (automobiles, navires, etc.)</i>		
060	<i>Actions et titres de créance</i>		
070	Autres sûretés		
080	Total		

B - ACTIFS PONDÉRÉS

Le groupe Mobilize F.S. utilise la méthode avancée pour évaluer le risque de crédit sur certains types d'encours sur la clientèle (Grand Public, Entreprises et Réseaux) dans les pays suivants : France, Allemagne, Espagne, Italie, Corée du Sud et Royaume-Uni⁴. Pour toutes les autres expositions, le groupe Mobilize F.S. utilise la méthode standard.

C - MÉTHODE AVANCÉE

Le groupe Mobilize F.S. a retenu les méthodes les plus avancées proposées par la réforme dite Bâle II / III / IV pour la mesure et la surveillance de ses risques de crédit, l'ensemble des paramètres est donc estimé en interne. Les valorisations sont appliquées au calcul des risques sur les expositions des marchés Grand Public, Entreprises et Réseaux. Six grands pays (Allemagne, Espagne, France, Italie, Corée du Sud et Royaume-Uni) sont traités selon l'approche avancée basée sur les notations internes.

Pour l'ensemble de ces périmètres, le groupe Mobilize F.S. a obtenu les autorisations suivantes :

- Pour la France, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne, homologuée en janvier 2008 ;
- Pour le Royaume-Uni, homologuée en janvier 2010 ;
- Pour la Corée, homologuée en juin 2011.

Pour donner suite à approbation du superviseur, les portefeuilles Corporates (hors réseau) de l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne sont depuis 2021 traités en méthode standard.

Les modèles de risque de crédit déployés au sein du groupe Mobilize F.S. font l'objet d'un plan de retour à la conformité qui prévoit le retour à des méthodes moins sophistiquées sur certains portefeuilles ou à la mise en œuvre d'actions correctrices sur les modèles maintenus utilisés.

a) Segmentation des expositions en méthode avancée

L'ensemble des informations chiffrées relatives aux expositions en risque de crédit concerne les expositions brutes, c'est-à-dire avant application des Facteurs de Conversion en Equivalent Crédit et des Techniques de Réduction des Risques.

Les taux moyens de pondération (risques pondérés/ expositions) s'élèvent à 42% pour le portefeuille Clientèle de détail, à 63% pour le portefeuille Entreprises en méthode de notation interne avancée et 82% pour le portefeuille en méthode fondation.

Le montant des pourcentages FCEC (Facteur de Conversion des Expositions de Crédit) est fixé à 100% en méthode avancée.

⁴ Pour ces six pays, certains portefeuilles sont traités selon l'approche standard (exemples : marché Entreprises du Royaume-Uni, très grandes entreprises hors France). Par ailleurs, la Corée n'est pas concernée par l'activité Réseaux.

LES RISQUES - PILIER III

EU CR6 - Approche NI – Expositions au risque de crédit par catégorie d'expositions et fourchette de PD

En Millions d'euros	Expositions au bilan	Expositions de hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne pondérée	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée	Échéance moyenne pondérée (années)	Exposition pondérée après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Probabilités de défaut	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
A-IRB Entreprises												
0,00 à <0,15	15	1	1,0	16	0,05%	5	25,38%	1,2	1	7,07%	0	0
0,00 à <0,10	15	1	1,0	16	0,05%	5	25,38%	1,2	1	7,07%	0	0
0,10 à <0,15												
0,15 à <0,25												
0,25 à <0,50	63	0	1,0	64	0,41%	31	25,20%	1,0	17	26,13%	0	0
0,50 à <0,75	760	16	1,0	776	0,60%	882	25,22%	1,1	295	38,03%	1	-1
0,75 à <2,50	1 758	40	1,0	1 797	1,58%	1 925	31,56%	1,2	1 242	69,09%	9	-6
0,75 à <1,75	983	18	1,0	1 001	1,23%	917	25,75%	1,1	522	52,17%	3	-2
1,75 à <2,50	775	22	1,0	797	2,02%	1 008	38,85%	1,3	720	90,33%	6	-4
2,50 à <10,00	1 477	13	1,0	1 490	3,76%	680	27,16%	1,1	1 106	74,23%	15	-7
2,50 à <5,00	1 304	10	1,0	1 314	3,36%	576	27,31%	1,1	943	71,74%	12	-5
5,00 à <10,00	173	3	1,0	176	6,75%	104	26,06%	1,1	163	92,81%	3	-1
10,00 à <100,00	348	5	1,0	353	17,65%	193	25,58%	1,1	428	121,34%	16	-4
10,00 à <20,00	243	3	1,0	246	14,57%	151	25,44%	1,2	283	115,18%	9	-2
20,00 à <30,00	105	2	1,0	107	24,73%	42	25,90%	1,1	145	135,49%	7	-2
30,00 à <100,00												
100,00 (Défaut)	11	0	1,0	11	100,00%	109	47,18%	1,3	5	48,95%	5	-6
Sous-Total A-IRB Entreprises	4 432	75	1,0	4 507	3,60%	3 825	28,47%	1,1	3 095	68,66%	47	-22
A-IRB Entreprises SME												
0,00 à <0,15	4			4	0,05%	12	25,24%	1,0	0	4,07%	0	0
0,00 à <0,10	4			4	0,05%	12	25,24%	1,0	0	4,07%	0	0
0,10 à <0,15												
0,15 à <0,25												
0,25 à <0,50	79	1	1,0	81	0,37%	187	25,41%	1,1	14	17,12%	0	0
0,50 à <0,75	346	6	1,0	352	0,61%	174	25,24%	1,1	104	29,39%	1	0
0,75 à <2,50	388	6	1,0	394	1,70%	494	25,42%	1,1	168	42,69%	2	-1
0,75 à <1,75	150	5	1,0	155	1,23%	84	25,27%	1,2	80	51,64%	0	-1
1,75 à <2,50	238	1	1,0	239	2,00%	410	25,51%	1,0	88	36,89%	1	0
2,50 à <10,00	420	8	1,0	428	4,21%	361	25,62%	1,1	229	53,52%	5	-2
2,50 à <5,00	311	3	1,0	314	3,36%	313	25,52%	1,0	149	47,64%	3	-1
5,00 à <10,00	109	6	1,0	114	6,54%	48	25,90%	1,2	80	69,65%	2	-1
10,00 à <100,00	92	6	1,0	98	18,95%	105	25,74%	1,3	87	88,59%	5	-2
10,00 à <20,00	47	5	1,0	52	12,15%	44	25,20%	1,5	41	79,05%	2	-1
20,00 à <30,00	36	1	1,0	37	24,28%	51	26,01%	1,1	35	95,60%	2	-1
30,00 à <100,00	9	0	1,0	9	35,88%	10	27,69%	1,0	11	114,12%	1	0
100,00 (Défaut)	11	0	1,0	11	100,00%	37	90,68%	1,2	3	29,97%	10	-7
Sous-Total A-IRB Entreprises SME	1 341	28	1,0	1 369	4,18%	1 370	26,01%	1,1	605	44,22%	22	-12

LES RISQUES - PILIER III

En Millions d'euros	Expositions au bilan	Expositions de hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne pondérée	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée	Échéance moyenne pondérée (années)	Exposition pondérée après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Probabilités de défaut	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
A-IRB Détail SME												
0,00 à <0,15	0			0	0,05%	28	50,38%		0	6,46%	0	0
<i>0,00 à <0,10</i>	<i>0</i>			<i>0</i>	<i>0,05%</i>	<i>28</i>	<i>50,38%</i>		<i>0</i>	<i>6,46%</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>0,10 à <0,15</i>												
0,15 à <0,25												
0,25 à <0,50	310	22	1,0	331	0,34%	10 600	46,40%		67	20,16%	1	0
0,50 à <0,75	221	16	1,0	237	0,60%	11 799	44,62%		64	27,04%	1	-1
0,75 à <2,50	1 821	120	1,0	1 942	1,64%	78 964	38,96%		687	35,40%	12	-12
<i>0,75 à <1,75</i>	<i>1 236</i>	<i>80</i>	<i>1,0</i>	<i>1 316</i>	<i>1,27%</i>	<i>52 700</i>	<i>38,59%</i>		<i>433</i>	<i>32,88%</i>	<i>6</i>	<i>-6</i>
<i>1,75 à <2,50</i>	<i>585</i>	<i>41</i>	<i>1,0</i>	<i>626</i>	<i>2,42%</i>	<i>26 264</i>	<i>39,73%</i>		<i>255</i>	<i>40,71%</i>	<i>6</i>	<i>-6</i>
2,50 à <10,00	773	49	1,0	822	5,22%	31 611	40,21%		376	45,80%	18	-15
<i>2,50 à <5,00</i>	<i>334</i>	<i>27</i>	<i>1,0</i>	<i>361</i>	<i>4,03%</i>	<i>14 994</i>	<i>36,20%</i>		<i>145</i>	<i>40,28%</i>	<i>5</i>	<i>-6</i>
<i>5,00 à <10,00</i>	<i>439</i>	<i>22</i>	<i>1,0</i>	<i>461</i>	<i>6,15%</i>	<i>16 617</i>	<i>43,35%</i>		<i>231</i>	<i>50,12%</i>	<i>12</i>	<i>-9</i>
10,00 à <100,00	278	13	1,0	291	22,18%	9 189	37,47%		183	62,79%	24	-23
<i>10,00 à <20,00</i>	<i>102</i>	<i>7</i>	<i>1,0</i>	<i>109</i>	<i>10,70%</i>	<i>2 965</i>	<i>37,07%</i>		<i>54</i>	<i>49,36%</i>	<i>4</i>	<i>-5</i>
<i>20,00 à <30,00</i>	<i>154</i>	<i>6</i>	<i>1,0</i>	<i>160</i>	<i>25,75%</i>	<i>4 905</i>	<i>37,81%</i>		<i>113</i>	<i>70,52%</i>	<i>16</i>	<i>-14</i>
<i>30,00 à <100,00</i>	<i>22</i>	<i>0</i>	<i>1,0</i>	<i>23</i>	<i>51,96%</i>	<i>1 319</i>	<i>36,95%</i>		<i>16</i>	<i>72,60%</i>	<i>4</i>	<i>-4</i>
100,00 (Défaut)	132	1	1,0	133	100,00%	9 823	75,01%		80	59,77%	93	-85
Sous-Total A-IRB Détail SME	3 534	221	1,0	3 756	7,32%	152 014	41,41%		1 457	38,79%	149	-135
A-IRB Détail non SME												
0,00 à <0,15	966	205	1,0	1 171	0,10%	248 458	40,72%		122	10,46%	0	0
<i>0,00 à <0,10</i>	<i>377</i>	<i>8</i>	<i>1,0</i>	<i>385</i>	<i>0,08%</i>	<i>55 404</i>	<i>37,94%</i>		<i>30</i>	<i>7,88%</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>0,10 à <0,15</i>	<i>589</i>	<i>197</i>	<i>1,0</i>	<i>786</i>	<i>0,12%</i>	<i>193 054</i>	<i>42,09%</i>		<i>92</i>	<i>11,73%</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
0,15 à <0,25	888	100	1,0	988	0,22%	92 879	38,97%		178	17,97%	1	-2
0,25 à <0,50	6 637	314	1,0	6 951	0,38%	504 788	39,65%		1 746	25,11%	10	-13
0,50 à <0,75	5 580	149	1,0	5 729	0,67%	344 478	42,19%		2 118	36,98%	16	-11
0,75 à <2,50	12 194	557	1,0	12 751	1,33%	801 602	40,72%		5 921	46,44%	70	-50
<i>0,75 à <1,75</i>	<i>9 309</i>	<i>404</i>	<i>1,0</i>	<i>9 713</i>	<i>1,07%</i>	<i>606 164</i>	<i>40,20%</i>		<i>4 171</i>	<i>42,94%</i>	<i>43</i>	<i>-28</i>
<i>1,75 à <2,50</i>	<i>2 885</i>	<i>153</i>	<i>1,0</i>	<i>3 038</i>	<i>2,15%</i>	<i>195 438</i>	<i>42,41%</i>		<i>1 750</i>	<i>57,61%</i>	<i>28</i>	<i>-22</i>
2,50 à <10,00	3 757	66	1,0	3 823	4,66%	307 618	41,34%		2 393	62,60%	74	-59
<i>2,50 à <5,00</i>	<i>2 451</i>	<i>47</i>	<i>1,0</i>	<i>2 498</i>	<i>3,51%</i>	<i>198 255</i>	<i>41,13%</i>		<i>1 522</i>	<i>60,92%</i>	<i>36</i>	<i>-30</i>
<i>5,00 à <10,00</i>	<i>1 306</i>	<i>19</i>	<i>1,0</i>	<i>1 325</i>	<i>6,82%</i>	<i>109 363</i>	<i>41,74%</i>		<i>872</i>	<i>65,77%</i>	<i>38</i>	<i>-29</i>
10,00 à <100,00	1 256	14	1,0	1 269	23,79%	98 911	40,50%		1 153	90,86%	123	-107
<i>10,00 à <20,00</i>	<i>504</i>	<i>7</i>	<i>1,0</i>	<i>511</i>	<i>12,38%</i>	<i>40 426</i>	<i>41,14%</i>		<i>394</i>	<i>77,08%</i>	<i>26</i>	<i>-33</i>
<i>20,00 à <30,00</i>	<i>510</i>	<i>5</i>	<i>1,0</i>	<i>515</i>	<i>23,56%</i>	<i>34 573</i>	<i>39,22%</i>		<i>483</i>	<i>93,70%</i>	<i>48</i>	<i>-33</i>
<i>30,00 à <100,00</i>	<i>241</i>	<i>1</i>	<i>1,0</i>	<i>243</i>	<i>48,30%</i>	<i>23 912</i>	<i>41,86%</i>		<i>276</i>	<i>113,84%</i>	<i>48</i>	<i>-40</i>
100,00 (Défaut)	564	1	1,0	566	100,00%	71 351	74,78%		390	68,95%	393	-323
Sous-Total A-IRB Détail non SME	31 841	1 406	1,0	33 248	3,86%	2 470 085	41,34%		14 021	42,17%	688	-564
Total A-IRB	41 149	1 731	1,0	42 879	4,15%	2 627 294	39,50%	1,1	19 178	44,73%	905	-734

LES RISQUES - PILIER III

En Millions d'euros	Expositions au bilan	Expositions de hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne pondérée	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée	Échéance moyenne pondérée (années)	Exposition pondérée après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Probabilités de défaut	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
F-IRB Entreprises												
0,00 à <0,15												
<i>0,00 à <0,10</i>												
<i>0,10 à <0,15</i>												
0,15 à <0,25												
0,25 à <0,50												
0,50 à <0,75	0		1,0	0	0,64%	2	40,00%	1,6	0	99,54%	0	0
0,75 à <2,50	75		1,0	75	1,83%	10	40,00%	1,2	74	98,99%	1	0
<i>0,75 à <1,75</i>	2		1,0	2	1,13%	9	40,00%	1,1	1	68,55%	0	0
<i>1,75 à <2,50</i>	73		1,0	73	1,85%	1	40,00%	1,4	73	99,65%	1	0
2,50 à <10,00	172		1,0	172	3,21%	16	40,00%	1,1	172	99,91%	2	-1
<i>2,50 à <5,00</i>	172		1,0	172	3,21%	16	40,00%	1,1	172	99,91%	2	-1
<i>5,00 à <10,00</i>												
10,00 à <100,00												
<i>10,00 à <20,00</i>												
<i>20,00 à <30,00</i>												
<i>30,00 à <100,00</i>												
100,00 (Défaut)												
Sous-Total F-IRB Entreprises	247			247	2,79%	28	40,00%	1,13	246	99,63%	3	-1
F-IRB Grande Entreprises												
0,00 à <0,15	56			56	0,06%	3	40,00%	1,0	6	11,05%	0	0
<i>0,00 à <0,10</i>	56			56	0,06%	3	40,00%	1,0	6	11,05%	0	0
<i>0,10 à <0,15</i>												
0,15 à <0,25												
0,25 à <0,50	1			1	0,41%	5	40,00%	1,0	0	41,50%	0	0
0,50 à <0,75	87	2	1,0	89	0,64%	655	37,08%	1,6	72	80,84%	0	0
0,75 à <2,50	3 907	88	1,0	3 995	1,43%	2 047	36,72%	1,2	2 894	72,44%	21	-8
<i>0,75 à <1,75</i>	3 006	51	1,0	3 057	1,22%	1 129	36,54%	1,1	2 037	66,62%	14	-4
<i>1,75 à <2,50</i>	901	37	1,0	938	2,13%	918	37,30%	1,4	857	91,41%	7	-4
2,50 à <10,00	1 634	29	1,0	1 664	4,32%	736	35,83%	1,1	1 698	102,09%	26	-7
<i>2,50 à <5,00</i>	1 206	5	1,0	1 211	3,31%	555	34,41%	1,1	1 067	88,15%	14	-4
<i>5,00 à <10,00</i>	428	25	1,0	453	7,02%	181	39,64%	1,2	631	139,34%	13	-3
10,00 à <100,00	173	9	1,0	183	16,11%	337	27,50%	2,2	239	130,81%	9	-4
<i>10,00 à <20,00</i>	118	9	1,0	127	11,37%	322	22,05%	2,6	119	93,64%	3	-2
<i>20,00 à <30,00</i>	55	0	1,0	56	26,95%	15	40,00%	1,2	120	215,92%	6	-1
<i>30,00 à <100,00</i>												
100,00 (Défaut)	91			91	100,00%	144	40,00%	1,1	16	17,09%	36	-22
Sous-Total F-IRB Grande Entreprises	5 949	129	1,0	6 078	4,11%	3 927	36,29%	1,20	4 925	81,04%	93	-41
Total F-IRB	6 196	129	1,0	6 324	4,06%	3 955	36,43%	1,1	5 171	81,76%	96	-41

LES RISQUES - PILIER III

i. Axe emprunteur - paramètre Probabilité de Défaut (PD)

La réévaluation mensuelle du risque de la clientèle s'appuie sur :

- Un modèle d'ordonnancement du risque de défaut ;
- Une méthode de quantification de la probabilité de défaut associée.

ii. Modèle d'ordonnancement du risque

L'ordonnancement du risque des contreparties est issu d'un score intégrant à la fois les caractéristiques du client et son comportement de paiement. Les modèles sont adaptés à chaque typologie de clientèle pour tenir compte du profil de la population modélisée.

Le tableau dans le paragraphe ci-après reprend la cartographie des modèles développés.

iii. Affectation à une classe de risque et quantification de la PD associée à chaque classe

Les échelles de notation comportent un nombre de classes ajusté à la granularité du portefeuille. La clientèle de détail est répartie en dix classes pour le portefeuille sain et une classe défaut ; les portefeuilles sains Entreprises et Réseaux étant ventilés sur sept classes.

L'exigence de fiabilité de la notation interne a cependant conduit à découper chaque portefeuille « pays / segment de clientèle » de façon spécifique : pour un même segment, le risque d'une classe en France, mesuré par sa PD représentative, n'est pas le même que celui de cette même classe en Espagne.

La PD associée à chaque classe est calculée en tenant compte des taux de défaut constatés historiquement.

Il est précisé que de nouveaux modèles de PD clientèle pour l'ensemble des pays ont été mis en production en 2020, à la suite de leur validation par la BCE. Les PD relatives à ces modèles ont été recalibrées en tenant compte de la nouvelle définition du défaut (en conformité avec la Guideline « EBA : EBA GL 2016 07 Final Report on Guideline on default definition »), puis mis en production en décembre 2021 à la suite de l'autorisation de la Banque Centrale Européenne.

Par ailleurs, à la suite de l'approbation de la BCE de l'application package Retail soumis en juin 2021, deux nouveaux modèles ont été mis en production. Il s'agit des modèles de score de PD Italie ENT (Entreprise), mis en production en novembre 2022, et UK GP (Grand Public), mis en production en février 2023. La BCE a également autorisé la mise en production des valeurs de PD Retail validées lors de la mission d'inspection relative à l'application package Retail.

Segmentation des expositions en méthode avancée et PD moyenne par pays

Catégorie d'exposition	Pays IRBA	PD moyenne au 30/06/2025
Clientèle de détail	Allemagne	1,57%
	Espagne	1,82%
	France	2,72%
	Italie	2,08%
	Royaume-Uni	2,88%
	Corée du Sud	1,08%
Petites et moyennes entreprises	Allemagne	2,06%
	Espagne	4,34%
	France	4,19%
	Italie	4,31%
	Royaume-Uni	3,74%
	Corée du Sud	1,45%
Grandes entreprises	Allemagne	2,29%
	Espagne	5,11%
	France	2,46%
	Italie	6,85%
	Royaume-Uni	2,98%

c) Axe transaction – paramètre Pertes en cas de défaut (LGD)

Les pertes économiques sont estimées à partir des flux actualisés des récupérations pour le Grand Public et les Entreprises (retail et corporate), ou bien des abandons de créances pour le Réseau, sur la base de données historiques remontant en général à au moins 7 ans.

LES RISQUES - PILIER III

Les frais imputables au recouvrement sont pris en compte selon les phases de gestion traversées. Une analyse a permis de regrouper les transactions en segments représentatifs de niveaux de pertes homogènes.

La quantification de ces pertes par segment résulte d'un modèle statistique dont les vecteurs principaux sont l'analyse générationnelle des récupérations et la vitesse de recouvrement.

Segmentation des expositions en méthode avancée et LGD moyenne par pays

Catégorie d'exposition	Pays IRBA	Segmentation de la population	LGD moyenne portefeuille sain	Taux de perte calculé au dernier Backtesting
Clientèle de détail PME	France	Crédit avec un ratio montant d'exposition / montant initial du financement ≥ 1	52,67%	37,37%
		Crédit avec un ratio montant d'exposition / montant initial du financement < 1 et durée restante de financement ≤ 36 mois	31,74%	19,35%
		Crédit avec un ratio montant d'exposition / montant initial du financement < 1 et durée restante de financement > 36 mois	41,03%	32,76%
		Leasing avec une durée restante de financement ≤ 45 mois	33,38%	19,20%
		Leasing avec une durée restante de financement > 45 mois	45,80%	29,65%
	Allemagne	Crédit ayant une durée restante de financement ≤ 34 mois	27,43%	19,95%
		Crédit ayant une durée restante de financement > 34 mois et un ratio d'apport $> 8.57\%$	37,51%	29,52%
		Crédit ayant une durée restante de financement > 34 mois et un ratio d'apport $\leq 8.57\%$ ou Leasing	48,45%	34,33%
	Espagne	Durée restante de financement ≤ 24 mois	33,14%	18,27%
		24 $<$ Durée restante de financement ≤ 35 mois	51,30%	25,77%
		35 $<$ Durée restante de financement ≤ 56 mois	60,86%	33,79%
		Durée restante de financement > 56 mois	73,14%	44,34%
	Italie	Leasing	19,64%	10,82%
		Crédit et durée restante de financement ≤ 26 mois	31,37%	22,38%
		Crédit et 26 $<$ durée restante de financement ≤ 51 mois	47,33%	35,21%
		Crédit avec durée restante de financement > 51 mois et ratio maturité en gestion / durée prévisionnelle du financement > 0	53,75%	42,70%
		Crédit avec durée restante de financement > 51 mois et ratio maturité en gestion / durée prévisionnelle du financement $= 0$	82,72%	58,03%
	Royaume-Uni(**)	Ratio durée restante de financement / durée prévisionnelle du financement $\leq 65,3\%$	56,29%	35,10%
		Ratio durée restante de financement / durée prévisionnelle du financement $> 65,3\%$	36,62%	25,67%
	Corée	Collatéral ⁽¹⁾ $\leq 15\ 301\ 795\ \text{krw}$ ou Collatéral ⁽¹⁾]15 301 795 ; 21 499 925] & Coefficient de collatéral ⁽²⁾ $\leq 86,64\%$	35,99%	29,12%
		Collatéral ⁽¹⁾ $> 21\ 499\ 925\ \text{krw}$ ou Collatéral ⁽¹⁾]15 301 795 ; 21 499 925] & Coefficient de collatéral ⁽²⁾ $> 86,64\%$	50,47%	36,66%
Corporate	France	Crédit	41,08%	5,65%
		Leasing	36,72%	16,83%
Réseau	G5(*)	R1 VN	16,30%	5,0%
		R1 autres	26,22%	14,03%

(*) G5 : France, Allemagne, Espagne, Italie, Royaume-Uni

⁽¹⁾ Il s'agit d'une variable quantitative calculée en fonction du prix du véhicule et de la maturité en gestion

⁽²⁾ Il s'agit d'une variable quantitative calculée en fonction de la maturité en gestion

(**) Concernant le taux de perte calculé au dernier Backtesting sur le Royaume-Uni, les données ne sont pas exploitables sur l'arrêté de juin 2025

Les données affichées sont celles de juin 2022

d) Procédures de surveillance de la notation interne

Le dispositif de notation interne fait l'objet d'une surveillance trimestrielle des résultats, de la performance des modèles et des principales données qui le constituent, par les équipes de modélisation.

Avec une fréquence à minima annuelle, les évolutions constatées entraînent une analyse formalisée selon un protocole standard décrit dans une procédure.

Les écarts entre les prévisions des modèles et le réel sont analysés et synthétisés dans un compte rendu formalisé qui intègre également la quantification de l'impact au niveau des exigences en fonds propres.

Les éléments de performance des modèles de notation sont par ailleurs rapportés de façon annuelle au Comité exécutif et au Comité des risques du Conseil d'administration lors d'une présentation spécifique.

Les évolutions réglementaires avec un impact significatif sur les modèles font l'objet d'un suivi et d'une analyse approfondie de la part des équipes de modélisation. C'est le cas notamment des orientations et standards techniques (RTS) de l'EBA sur la nouvelle définition du défaut qui ont fait l'objet de deux packages envoyés à la BCE en 2020 et pour lesquels le Groupe Mobilize F.S. a obtenu une décision de la BCE permettant la mise en production des paramètres en décembre 2021. Par ailleurs en 2021 trois nouveaux packages ont été soumis au superviseur sur les périmètres Corporate (mars 2021), Retail (juin 2021) et Réseau (décembre 2021).

Concernant le périmètre Retail, une mission IMI de la BCE a eu lieu au second semestre 2021 dont la décision a permis la mise en production des paramètres en novembre 2022 et en février 2023 pour le UK.

LES RISQUES - PILIER III

Une autre mission IMI de la BCE s'est tenue fin 2022 sur le périmètre Corporate dont la lettre de décision a été communiquée en mars 2024.

Enfin une mission IMI s'est tenue au second trimestre 2024 sur le périmètre des modèles Réseau. Cette mission a porté sur les nouveaux score PD France et UK, les calibrages des autres modèles de PD. Cependant, à la suite du modèle Landscape accepté par la BCE, il a été décidé que le portefeuille réseau sera traité en méthode fondation à l'exception du réseau secondaire Allemagne qui passera en standard. La lettre de suite relative à cette mission n'a pas encore été communiquée.

Les différents éléments du dispositif de notation interne et de contrôle de premier niveau produits par les équipes de la Direction Crédit Groupe sont revus de façon indépendante par l'unité de validation des modèles du Département Risque et Réglementation Bancaire de la Direction de la Gestion des Risques.

Ces contrôles indépendants sont encadrés par une procédure et restitués lors de comités de validation dédiés. Les points d'amélioration qui en découlent font l'objet de plans d'actions proposés par les équipes et validés et suivis par l'unité de validation.

Par ailleurs, dans le cadre de ses fonctions de contrôle périodique, l'audit revoit les dispositifs de contrôles de premier et de second niveau pour évaluer leur conformité et leur adéquation.

EU CR8 - État des flux des RWEA relatifs aux expositions au risque de crédit dans le cadre de l'approche NI

Cette section rend compte des causes des variations trimestrielles des RWA.

En Millions d'euros		Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)
		06/2025	03/2025
		a	b
1	Montant d'exposition pondéré à la fin de la période de déclaration précédente	22 403	22 691
2	Taille de l'actif (+/-)	545	-408
3	Qualité de l'actif (+/-)	1 480	153
4	Mises à jour des modèles (+/-)		
5	Méthodologie et politiques (+/-)		1 169
6	Acquisitions et cessions (+/-)		
7	Variations des taux de change (+/-)	-79	-1 202
8	Autres (+/-)		
9	Montant d'exposition pondéré à la fin de la période de déclaration	24 349	22 403

Entre mars et juin 2025, le niveau de RWEA a augmenté principalement en raison de la hausse de l'encours. Les variations de taille de l'actif sont essentiellement dues à la cyclicité de l'activité de financement des concessionnaires, au plus haut en juin et décembre.

D - MÉTHODE STANDARD

Les expositions au risque de crédit traitées en méthode standard sont composées des encours de financement des ventes des filiales non traitées en méthode avancée, des créances envers les établissements de crédits et banques centrales, ainsi que de l'ensemble des autres actifs consolidés ne correspondant pas à des obligations de crédit.

Afin de calculer l'exigence de fonds propres au titre du risque de crédit en méthode standard, le groupe Mobilize F.S. utilise l'agence de notation externe Moody's sur le périmètre des souverains, organisations internationales, établissements et investissements corporate. Le rapprochement de ces notations avec les échelons de qualité de crédit prévus par la réglementation est conforme aux prescriptions du superviseur. Au-delà de ce cadre, le recours à une notation externe non directement applicable est inexistant. Sur les expositions non notées, le groupe Mobilize F.S. applique les pondérations réglementaires, conformément aux dispositions mentionnées dans le CRR.

Pour les opérations de couverture, les valeurs des expositions au risque de crédit de contrepartie des instruments dérivés de taux ou de change sont déterminées selon la méthode d'évaluation au prix du marché en ajoutant, au coût de remplacement courant, l'exposition de crédit potentielle future en fonction de l'échéance résiduelle. Ces opérations concernent encore les pays non couverts par la réglementation EMIR.

LES RISQUES - PILIER III

EU CR4 – Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'ARC

En Millions d'euros		Expositions avant FCEC et après ARC		Expositions après FCEC et après ARC		RWA et densité des RWA	
		Exposition au bilan	Expositions hors bilan	Exposition au bilan	Expositions hors bilan	RWEA	Densité des RWEA
		a	b	c	d	e	f
1	Administrations centrales ou banques centrales	5 260	2	5 260	2	586	11,13%
2	Entités du secteur public ne relevant pas de l'administration centrale	237	7	237	7	51	20,94%
EU 2a	Administrations régionales ou locales	46	3	46	3	10	20,15%
EU 2b	Entités du secteur public	191	4	191	4	41	21,13%
3	Banques multilatérales de développement						
EU 3a	Organisations internationales						
4	Etablissements	2 559	22	2 559	22	916	35,48%
5	Obligations garanties						
6	Entreprises	6 887	458	6 669	458	6 635	93,10%
6.1	<i>Dont: Financement spécialisé</i>						
7	Expositions sur créances subordonnées et sur actions	353		353		883	250,00%
EU 7a	Expositions sur créances subordonnées						
EU 7b	Actions	353		353		883	250,00%
8	Clientèle de détail	7 702	414	7 700	414	5 588	68,87%
9	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers et expositions ADC						
9,1	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels – non IPRE						
9,2	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels - IPRE						
9,3	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers commerciaux - non IPRE						
9,4	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers commerciaux - IPRE						
9,5	Acquisition de terrains, promotion immobilière et construction (ADC)						
10	Expositions en défaut	259	1	253	1	282	110,55%
EU 10a	Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du						
EU 10b	Organismes de placement collectif (OPC)	82		82		177	216,72%
EU 10c	Autres éléments	2 594	336	2 594	336	2 269	77,46%
12	Total	25 932	1 239	25 708	1 239	17 387	64,52%

ARC : Atténuation du Risque de Crédit

FCEC : Facteur de Conversion des Expositions de Crédit

RWA : RWEA appliqué au risque de crédit uniquement

Le pourcentage appliqué au FCEC est de 100% sur toutes les expositions hors-bilan suite à la révision des facteurs de conversion introduite CRR3. La hausse des expositions sur les « Etablissements » est principalement liée à l'application du nouveau cadre CRR3 qui modifie la méthode de notation des établissements et supprime l'utilisation des notations des souverains pour les établissements non notés. La rubrique « autres éléments » est principalement constituée des expositions aux valeurs résiduelles. Celles-ci se voient appliquer une pondération de 1/t, t étant la durée résiduelle du contrat de location exprimée en année (CRR article 134.7)

LES RISQUES - PILIER III

EU CR5 - Approche standard

En Millions d'euros					Pondération du Risque																							
	Catégories d'expositions	0%	2%	4%	10%	20%	30%	35%	40%	45%	50%	60%	70%	75%	80%	90%	100%	105%	110%	130%	150%	250%	370%	400%	1250%	Autres	Total	Dont non-noté
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	y	z	aa
1	Administrations centrales ou banques centrales	4 756		81	121												119				11	174					5 263	4 420
2	Administrations non centrales et secteur public					240					1						3										243	243
EU/2a	Administrations régionales ou locales					48					0																49	49
EU/2b	Entités du secteur public					192					0						3										195	195
3	Banques multilatérales de développement																											
EU/3a	Organisations internationales																											
4	Etablissements					1 955	267				92						2					264					2 581	257
5	Obligations garanties																											
6	Entreprises																											
6.1	Dont: Financement spécialisé																											
7	Expositions sur créances subordonnées et sur actions																										353	353
EU/7a	Expositions sur créances subordonnées et sur actions																											
EU/7b	Actions																										353	353
8	Expositions sur la clientèle de détail													8 115													8 115	8 115
9	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers et expositions ADC																											
9.1	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels – non IPRE																											
9.1.1	Aucun fractionnement de prêt n'est appliqué																											
9.1.2	Fractionnement de prêt appliqué (garanti)																											
9.1.3	Fractionnement de prêt appliqué (non garanti)																											
9.2	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels – IPRE																											
9.3	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers commerciaux – non IPRE																											
9.3.1	Aucun fractionnement de prêt n'est appliqué																											
9.3.2	Fractionnement de prêt appliqué (garanti)																											
9.3.3	Fractionnement de prêt appliqué (non garanti)																											
9.4	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers commerciaux – IPRE																											
9.5	Acquisition de terrains, promotion immobilière et construction (ADC)																											
10	Expositions en défaut																201				54						255	244
EU/10a	Expo étab. et des entreprises avec évaluation du crédit à court terme																											
EU/10b	Parts ou actions d'organismes de placement collectif																								7	75	82	82
EU/10c	Autres éléments	0															537									2 393	2 930	2 930
11	Sans objet																											
EU/11c	Total	4 756		81	121	2 195	267				93			8 115			7 895				421	528			7	2 468	26 948	23 770

LES RISQUES - PILIER III

E - TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT

EU CR3 - Vue d'ensemble des techniques d'ARC : informations à publier sur l'utilisation de techniques d'ARC

En millions d'euros		Valeur comptable non garantie	Valeur comptable garantie	Dont garantie par des sûretés	Dont garantie par des garanties financières	Dt garantie par des dérivés de crédit
		a	b	c	d	e
1	Prêts et avances	42 987	24 664	808	23 856	
2	Titres de créance	189				
3	Total	43 176	24 664	808	23 856	
4	dont expositions non-performantes	1 110	228		228	
EU-5	dont en défaut	1 110	228			

EU CR7 – Approche NI – Effet sur les RWEA des dérivés de crédit utilisés comme techniques d'ARC

En Millions d'euros		Mt expo. pondéré avant dérivés de crédit	Montant d'exposition pondéré réel
		a	b
1	Admirations centrales et banques centrales – Approche NI simple		
EU 1 a	Administrations régionales et locales – Approche NI simple		
EU 1 b	Entités du secteur public – Approche NI simple		
2	Administrations centrales et banques centrales – Approche NI avancé		
EU 2a	Administrations régionales et locales – Approche NI avancée		
EU 12b	Entités du secteur public – Approche NI avancée		
3	Établissements – Approche NI simple		
5	Entreprises – Approche NI simple	5 171	5 171
EU 5a	Entreprises – Générales	5 171	5 171
EU 5b	Entreprises – Financement spécialisé		
EU 5c	Entreprises – Créances achetées		
6	Entreprises – approche NI avancée	3 700	3 700
EU 6a	Entreprises – Générales	3 700	3 700
EU 6b	Entreprises – Financement spécialisé		
EU 6c	Entreprises – Créances achetées		
EU 8a	Clientèle de détail - approche NI avancée	15 478	15 478
9	Clientèle de détail – Expositions renouvelables éligibles (QRRE)		
10	Clientèle de détail – Garanties par des biens immobiliers résidentiels		
EU10a	Clientèle de détail – Créances achetées		
EU10b	Clientèle de détail – Autres expositions sur la clientèle de détail	15 478	15 478
17	Expositions faisant l'objet de l'Approche NI simple	5 171	5 171
18	Expositions faisant l'objet de l'Approche NI avancée	19 178	19 178
19	Total des expositions	24 349	24 349

LES RISQUES - PILIER III

F - RISQUE DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE

EU CCR1 - Analyse des expositions au CCR par approche

En Millions d'euros		Coût de remplacement (RC)	Exposition future potentielle (PFE)	EEPE	Alpha utilisé pour calculer l'exposition réglementaire	Valeur exposée au risque avant ARC	Valeur exposée au risque après ARC	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWEA)
		a	b	c	d	e	f	g	h
EU1	UE - Méthode de l'exposition initiale (pour les dérivés)				1,4				
EU2	UE - SA-CCR simplifiée (pour les dérivés)				1,4				
1	SA-CCR (pour les dérivés)	50	108		1,4	221	221	221	138
2	IMM (pour les dérivés et les OFT)								
2a	<i>Dont ensembles de compensation d'opérations de financement sur titres</i>								
2b	<i>Dont ensembles de compensation de dérivés et opérations à règlement différé</i>								
2c	<i>Dont issues d'ensembles de compensation de conventions multiproduits</i>								
3	Méthode simple fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)								
4	Méthode générale fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)								
5	VaR pour les OFT								
6	Total					221	221	221	138

Le RWEA sur le risque de crédit de contrepartie est basé sur l'exposition sur les dérivés, auxquels on affecte un add-on. L'exposition est ensuite pondérée par le risque selon la méthode standard – basée sur la qualité de crédit des contreparties.

EU CCR3 Approche standard — Expositions au CCR par catégorie d'expositions réglementaire et pondération de risque

En Millions d'euros		Pondération de risque											
		0%	2%	4%	10%	20%	50%	70%	75%	100%	150%	Autres	Total
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
1	Administrations centrales ou banques centrales												
2	Administrations régionales ou locales												
3	Entités du secteur public												
4	Banques multilatérales de développement												
5	Organisations internationales												
6	Établissements			454		11	34			49	8	87	643
7	Entreprises									32			32
8	Clientèle de détail												
9	Établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme												
10	Autres éléments												
11	Valeur d'exposition totale			454		11	34			81	8	87	675

LES RISQUES - PILIER III

EU CCR5 – Composition des sûretés pour les expositions au CCR

En Millions d'euros		Sûretés utilisées dans les transactions sur dérivés				Sûretés utilisées dans des OFT			
		Juste valeur de la sûreté reçue		Juste Valeur de la sûreté fournie		Juste valeur de la sûreté reçue		Juste Valeur de la sûreté fournie	
		Ségrégué a	Non-ségrégué b	Ségrégué c	Non-ségrégué d	Ségrégué e	Non-ségrégué f	Ségrégué g	Non-ségrégué h
1	Encaisse – monnaie locale								
2	Encaisse – autres monnaies								
3	Dette souveraine locale								
4	Autres dettes souveraines								
5	Dette publique								
6	Obligations d'entreprises								
7	Actions								
8	Autres sûretés								
9	Total								

Le groupe Mobilize F.S. a des transactions envers des chambres de compensation conformément à la réglementation EMIR. Les collatéraux sont versés et obtenus sous forme d'encaisses.

Ces transactions n'entrent toutefois pas dans le calcul de l'exposition au risque de crédit de contrepartie car les accords de compensation n'ont pas encore été reconnus par les autorités compétentes conformément à l'article 296 du règlement CRR.

LES RISQUES - PILIER III

EU CCR8 - Expositions sur les CCP

En Millions d'euros		Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWEA)
		a	b
1	Expositions aux contreparties centrales éligibles (total)		18
2	Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions au fonds de défaillance); dont	454	18
3	<i>i) Dérivés de gré à gré</i>		
4	<i>ii) Dérivés négociés en bourse</i>	454	18
5	<i>iii) Opérations de financement sur titres</i>		
6	<i>iv) Ensembles pour lesquels la compensation multiproduits a été approuvée</i>		
7	Marge initiale faisant l'objet d'une ségrégation		
8	Marge initiale ne faisant pas l'objet d'une ségrégation		
9	Contributions préfinancées au fonds de défaillance		
10	Contributions non financées au fonds de défaillance		
11	Expositions aux contreparties centrales non éligibles (total)		
12	Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales non éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions au fonds de défaillance); dont		
13	<i>i) Dérivés de gré à gré</i>		
14	<i>ii) Dérivés négociés en bourse</i>		
15	<i>iii) Opérations de financement sur titres</i>		
16	<i>iv) Ensembles pour lesquels la compensation multiproduits a été approuvée</i>		
17	Marge initiale faisant l'objet d'une ségrégation		
18	Marge initiale ne faisant pas l'objet d'une ségrégation		
19	Contributions préfinancées au fonds de défaillance		
20	Contributions non financées au fonds de défaillance		

IV - RISQUE D'AJUSTEMENT DE L'EVALUATION DE CREDIT

Pour tous les dérivés de gré à gré, en l'absence de recours à des dérivés reconnus comme protection de crédit, le groupe Mobilize F.S. détermine une exigence de fonds propres pour risque de CVA « Credit Valuation Adjustment ».

Cette charge en capital est destinée à couvrir les pertes en cas d'aggravation de la qualité de la contrepartie entraînant une diminution de la valeur des dérivés.

L'exigence est calculée par la méthode standard définie à l'article 384 du règlement (UE) n° 575/2013.

V - RISQUE DE LIQUIDITE

Liquidity Coverage Ratio (LCR)

Le Liquidity Coverage Ratio (LCR) fixe une norme minimale pour la liquidité des banques. Il a pour objet de s'assurer qu'une banque dispose d'un niveau adéquat d'actifs hautement liquides (High Quality Liquid Assets ou HQLA) non grevés, ces derniers pouvant être convertis en cash afin de lui permettre de faire face à ses besoins de liquidité pendant 30 jours calendaires dans un scénario de stress. Le LCR est ainsi défini comme le ratio des HQLA sur les Sorties nettes de Trésorerie des 30 prochains jours. Les sorties nettes représentent les sorties attendues moins le minimum entre les entrées attendues et 75 % des sorties attendues.

La liquidité du groupe Mobilize F.S. est gérée par la Direction Financements et Trésorerie, qui centralise le refinancement des entités européennes du groupe et supervise la gestion du bilan de l'ensemble des entités à travers le monde.

Pour chaque trimestre, le tableau suivant présente les valeurs moyennes des HQLA, des Entrées de Trésorerie et des Sorties de Trésorerie, calculées comme la moyenne simple des observations de fin de mois sur douze mois précédant chaque fin de trimestre.

Le montant moyen de HQLA détenu au cours de la période de 12 mois s'achevant le 30 juin 2025 s'élève à 6 243 M€, contre 6 467 M€ au cours de la période de 12 mois s'achevant le 31 décembre 2024. Ils étaient principalement constitués de dépôts auprès de la Banque Centrale Européenne, de la Banque d'Angleterre et de titres d'états ou supranationaux. Au 30 juin 2025 la durée moyenne du portefeuille de titres était inférieure à 1 an.

En outre, le groupe Mobilize F.S. a également investi dans un fonds dont les actifs sont composés de titres de créances émis par des agences européennes, des états et des émetteurs supranationaux. Son exposition moyenne au risque de crédit est de six ans avec une limite à neuf ans. Le fonds vise une exposition très faible au risque de taux avec un maximum de deux ans.

Au cours de la période de 12 mois s'achevant le 30 juin 2025, les HQLA libellés en EUR et en GBP ont représenté en moyenne respectivement 86.5% et 11.7% du total des HQLA. La proportion représentée par les HQLA libellés en Euro dans le total des HQLA a légèrement diminué par rapport à la période de 12 mois s'achevant le 31 décembre 2024 où elle était de 87.1 % pour l'EUR et de 11.3% pour le GBP.

Les Entrées de Trésorerie du groupe Mobilize F.S. proviennent principalement des actifs commerciaux et financiers, les Sorties de Trésorerie s'expliquant elles majoritairement par les tombées de dette et le facteur d'écoulement des dépôts.

L'exigence de liquidité liée à des opérations de dérivés est limitée et représente des montants non-significatifs.

Le LCR moyen sur la période de 12 mois s'achevant le 30 juin 2025 s'est élevé à 500%, comparé à 550% sur la période de 12 mois s'achevant le 31 décembre 2024.

LES RISQUES - PILIER III

EU LIQ1 - Informations quantitatives sur le ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR)

En millions d'euros		Valeur totale non pondérée (moyenne)				Valeur totale pondérée (moyenne)			
EU 1a	Trimestre se terminant le	30/09/2024	31/12/2024	31/03/2025	30/06/2025	30/09/2024	31/12/2024	31/03/2025	30/06/2025
EU 1b	Nombre de points de données utilisés pour le calcul des moyennes	12	12	12	12	12	12	12	12
		a	b	c	d	e	f	g	h
	ACTIFS LIQUIDES DE QUALITÉ ÉLEVÉE (HQLA)								
1	Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)					6 233	6 467	6 560	6 243
	SORTIES DE TRÉSORERIE								
2	Dépôts de la clientèle de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont:	18 652	18 769	19 049	19 281	2 004	2 020	2 050	2 075
3	<i>Dépôts stables</i>								
4	<i>Dépôts moins stables</i>	18 629	18 747	19 033	19 266	1 981	1 998	2 033	2 060
5	Financement de gros non garantis	1 210	1 226	1 274	1 191	915	945	1 020	966
6	Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux								
7	Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	676	644	591	528	381	362	336	303
8	Créances non garanties	534	582	684	663	534	582	684	663
9	Financement de gros garantis					4			
10	Exigences complémentaires	786	789	773	771	369	380	384	391
11	<i>Sorties liées à des expositions sur dérivés et autres exigences de</i>	325	335	343	351	325	335	343	351
12	<i>Sorties liées à des pertes de financement sur des produits de</i>	3	4	2	2	3	4	2	2
13	<i>Facilités de crédit et de liquidité</i>	459	449	428	418	42	41	39	38
14	Autres obligations de financement contractuelles	1 321	1 417	1 507	1 561	690	760	816	839
15	Autres obligations de financement éventuel	3 144	3 028	2 845	2 661	350	343	328	313
16	TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE					4 332	4 449	4 599	4 584
	ENTRÉES DE TRÉSORERIE								
17	Opérations de prêt garanties (par exemple, prises en pension)								
18	Entrées provenant d'expositions pleinement performantes	4 833	4 894	5 061	5 072	2 884	2 897	3 001	2 980
19	Autres entrées de trésorerie	492	464	431	393	490	462	428	391
EU-19a	(Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible)								
EU-19b	(Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit spécialisé lié)								
20	TOTAL ENTRÉES DE TRÉSORERIE	5 325	5 358	5 493	5 466	3 374	3 359	3 429	3 371
EU-20a	<i>Entrées de trésorerie entièrement exemptées</i>								
EU-20b	<i>Entrées de trésorerie plafond de 90 %</i>								
EU-20c	<i>Entrées de trésorerie plafond de 75 %</i>	5 325	5 358	5 493	5 466	3 374	3 359	3 429	3 371
	VALEUR AJUSTÉE TOTALE								
21	COUSSIN DE LIQUIDITÉ					6 233	6 467	6 560	6 243
22	TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE NETTES					1 199	1 239	1 302	1 345
23	RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ					550%	550%	529%	500%

LES RISQUES - PILIER III

Net stable funding ratio

Le NSFR est un ratio de liquidité à un an. Il permet d'encadrer la position de transformation d'une banque en exigeant que les actifs stables soient financés par un montant minimum de passifs stables. Les exigences de financements stables et les financements stables disponibles sont calculés en multipliant les actifs, passifs et expositions hors bilan par des coefficients reflétant leur échéance résiduelle et leurs caractéristiques de stabilité. Le NSFR du groupe à fin juin 2025 s'élève à 126%, stable comparé à 126% à fin décembre 2024. Ce niveau sensiblement supérieur au minimum réglementaire reflète une politique prudente de gestion du risque de liquidité.

EU LIQ2 - Ratio de financement stable net

En millions d'euros - Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR

		30/06/2025	31/12/2024
		a	b
	Expositions au bilan (excepté dérivés et OFT)		
1	Éléments inscrits au bilan (dérivés et OFT exclus, mais sûretés incluses)	72 504	72 355
2	Rajout du montant des sûretés fournies pour des dérivés, lorsqu'elles sont déduites des actifs du bilan selon le référentiel comptable applicable		
3	(Dédution des créances comptabilisées en tant qu'actifs pour la marge de variation en espèces fournie dans le cadre de transactions sur dérivés)		
4	(Ajustement pour les titres reçus dans le cadre d'opérations de financement sur titres qui sont comptabilisés en tant qu'actifs)		
5	(Ajustements pour risque de crédit général des éléments inscrits au bilan)		
6	(Montants d'actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1)	-594	-545
7	Total des expositions au bilan (excepté dérivés et OFT)	71 911	71 810
	Expositions sur dérivés		
8	Coût de remplacement de toutes les transactions dérivées SA-CCR (c'est-à-dire net des marges de variation en espèces éligibles)	274	338
EU-8a	Dérogation pour dérivés: contribution des coûts de remplacement selon l'approche standard simplifiée		
9	Montants de majoration pour l'exposition future potentielle associée à des opérations sur dérivés SA-CCR	498	469
EU-9a	Dérogation pour dérivés: Contribution de l'exposition potentielle future selon l'approche standard simplifiée		
EU-9b	Exposition déterminée par application de la méthode de l'exposition initiale		
10	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (SA-CCR)		
EU-10a	(jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (approche standard simplifiée)		
EU-10b	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients (méthode de l'exposition initiale)		
11	Valeur notionnelle effective ajustée des dérivés de crédit vendus		
12	(Différences notionnelles effectives ajustées et déductions des majorations pour les dérivés de crédit vendus)		
13	Expositions totales sur dérivés	772	808

LES RISQUES - PILIER III

En millions d'euros - Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR

30/06/2025 31/12/2024

		a	b
	Expositions sur opérations de financement sur titres (OFT)		
14	Actifs OFT bruts (sans prise en compte de la compensation) après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes		
15	(Valeur nette des montants en espèces à payer et à recevoir des actifs OFT bruts)		
16	Exposition au risque de crédit de la contrepartie pour les actifs OFT		
EU-16a	Dérogation pour OFT: Exposition au risque de crédit de contrepartie conformément à l'article 429 sexies, paragraphe 5, et à l'article 222 du CRR		
17	Expositions lorsque l'établissement agit en qualité d'agent		
EU-17a	(Jambe CCP exemptée des expositions sur OFT compensées pour des clients)		
18	Expositions totales sur opérations de financement sur titres		
	Autres expositions de hors bilan		
19	Expositions de hors bilan en valeur notionnelle brute	3 102	2 884
20	(Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents)	-7	-686
21	(Provisions générales déduites lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1 et provisions spécifiques associées aux expositions de hors bilan)		
22	Expositions de hors bilan	3 095	2 198
	Expositions exclues		
EU-22a	(Expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point c), du CRR)		
EU-22b	(Expositions exemptées en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR (au bilan et hors bilan))		
EU-22c	(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Investissements publics)		
EU-22d	(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Prêts incitatifs)		
EU-22e	(Exclusions d'expositions découlant du transfert de prêts incitatifs par des banques (ou unités de banques) qui ne sont pas des banques publiques de développement)		
EU-22f	(Exclusions de parties garanties d'expositions résultant de crédits à l'exportation)		
EU-22g	(Exclusions de sûretés excédentaires déposées auprès d'agents tripartites)		
EU-22h	(Exclusions de services liés aux DCT fournis par les établissements/DCT, en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point o), du CRR)		
EU-22i	(Exclusions de services liés aux DCT fournis par des établissements désignés, en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point p), du CRR)		
EU-22j	(Réduction de la valeur d'exposition des crédits de préfinancement ou intermédiaires)		
EU-22k	Expositions sur les actionnaires exclues en vertu de l'article 429 bis ,paragraphe 1 point d bis , du CRR		
EU-22l	Expositions déduites en vertu de l'article 429 bis , paragraphe 1, point q, du CRR		
EU-22m	(Total des expositions exemptées)		

LES RISQUES - PILIER III

En millions d'euros - Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR

30/06/2025

31/12/2024

a

b

	Fonds propres et mesure de l'exposition totale		
23	Fonds propres de catégorie 1	6 131	6 022
24	Mesure de l'exposition totale	75 778	74 815
	Ratio de levier		
25	Ratio de levier (%)	8,09%	8,05%
EU-25	Ratio de levier (sans l'ajustement dû aux expositions exclues des banques publiques de développement - Investissements du secteur public) (%)	8,09%	8,05%
25a	Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) (%)	8,09%	8,05%
26	Exigence réglementaire de ratio de levier minimal (%)		
EU-26a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)		
EU-26b	dont: à constituer avec des fonds propres CET1		
27	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)		
EU-27a	Exigence de ratio de levier global (%)		
	Choix des dispositions transitoires et expositions pertinentes		
EU-27b	Choix en matière de dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres		
	Publication des valeurs moyennes		
28	Moyenne des valeurs quotidiennes des actifs OFT bruts, après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants		
29	Valeur de fin de trimestre des actifs OFT bruts, après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants		
30	Mesure de l'exposition totale (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	75 778	74 815
30a	Mesure de l'exposition totale (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	75 778	74 815
31	Ratio de levier (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	8,09%	8,05%
31a	Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	8,09%	8,05%

VI - LES RISQUES ESG

Les risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance ESG correspondent aux effets que peuvent provoquer des événements climatiques et environnementaux, des évolutions sociales et sociétales ainsi que des défaillances de gouvernance dans le fonctionnement et la conduite des activités du Groupe mais également sur les contreparties du groupe Mobilize F.S. Les risques ESG sont des facteurs pouvant accroître certaines catégories traditionnelles de risques, notamment : les risques de crédit et de contrepartie, de valeurs résiduelles, de liquidité, stratégiques, opérationnels et de non-conformité.

Les risques ESG sont donc susceptibles d'impacter les activités, le résultat d'exploitation, la situation financière et la réputation du groupe Mobilize F.S. via son activité directe et indirectement via ses contreparties (par exemple pouvant impacter leur taux de défaut).

Seuls les éléments présentant une évolution significative en comparaison du Pilier 3 de décembre 2024 sont commentés. En l'absence d'informations spécifiques, la section 11 des risques ESG du Pilier 3 de décembre 2024 fait référence.

- Depuis 2022, Mobilize F.S. évalue les émissions financées des véhicules de son portefeuille, couvrant tous les segments de clients,
- La complétude des données d'émissions financées sur les véhicules en portefeuille atteint 94% à fin juin 2024 contre 90% à fin juin 2023.

Les véhicules à faibles émissions (véhicules électriques à batterie et véhicules hybrides rechargeables) représentent 8,8 % de l'ensemble des contrats actifs.

Les émissions de gaz à effet de serre des véhicules financés s'établissent en moyenne à 180,4 gCO₂ /km (well to wheel), en baisse par rapport à décembre 2023 (184,7 gCO₂ /km à méthode constante). Les définitions et hypothèses retenues sont détaillées dans la note méthodologique accompagnant les modèles quantitatifs du Pilier 3 de décembre 2024.

Le modèle 3 relatif aux indicateurs d'alignement du portefeuille, comparé au scénario net zéro 2050 IEA, présente ces mêmes éléments (poids des véhicules électriques dans le portefeuille et émissions moyennes du portefeuille en gCO₂/km) uniquement sur le périmètre des clients entreprises non financières.

Introduction aux modèles quantitatifs

Périmètre

Les tableaux présentés ci-dessous illustrent les données sur l'ensemble du groupe Mobilize F.S.

Echéance

Les échéances présentées dans les modèles 1, 4 et 5 sont exprimées en nombre d'années

LES RISQUES - PILIER III

Modèle 1 : Portefeuille bancaire — Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle

Secteur / sous-secteur	Valeur comptable brute (en Mio EUR)				Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions (Mio EUR)				Émissions de GES financées (émissions des catégories 1, 2 et 3 de la contrepartie) (en tonnes équivalent CO2)		Émissions de GES (colonne I): pourcentage de la valeur comptable brute du portefeuille d'après les déclarations propres à l'entreprise	<= 5 ans	> 5 ans <= 10 ans	> 10 ans <= 20 ans	> 20 ans	Echéance moyenne pondérée
	Dont expositions sur des entreprises exclues des indices de référence "accord de Paris" de l'Union	Dont durables sur le plan environnemental (CCM)	dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes	dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes			Dont émissions financées de catégorie 3							
Expositions sur des secteurs contribuant fortement au changement climatique *	20 481	14	1 992	1 267	325	- 261	- 27	- 127	2 303 838	2 303 838	-	20 447	34	-	-	1
A - Agriculture, sylviculture et pêche	98	-	5	6	3	- 3	-	2	20 329	20 329	-	97	1	-	-	2
B - Industries extractives	10	1	2	1	-	-	-	-	2 054	2 054	-	10	-	-	-	2
B.05 - Extraction de houille et de lignite	-	-	-	-	-	-	-	-	17	17	-	-	-	-	-	2
B.06 - Extraction d'hydrocarbures	1	1	-	-	-	-	-	-	181	181	-	1	-	-	-	2
B.07 - Extraction de minerais métalliques	-	-	-	-	-	-	-	-	96	96	-	-	-	-	-	2
B.08 - Autres industries extractives	8	-	2	2	-	-	-	-	1 503	1 503	-	8	-	-	-	2
B.09 - Service de soutien aux industries extractives	1	-	-	-	-	-	-	-	257	257	-	1	-	-	-	2
C - Industrie manufacturière	1 053	1	74	101	28	- 26	- 3	- 10	141 425	141 425	-	1 052	1	-	-	2
C.10 - Industries alimentaires	169	-	10	12	6	- 5	- 2	- 2	23 518	23 518	-	169	-	-	-	2
C.11 - Fabrication de boissons	15	-	1	1	0	-	-	-	1 846	1 846	-	15	-	-	-	2
C.12 - Fabrication de produits à base de tabac	-	-	-	-	-	-	-	-	31	31	-	-	-	-	-	2
C.13 - Fabrication de textiles	22	-	1	1	1	- 1	-	-	3 372	3 372	-	22	-	-	-	2
C.14 - Industrie de l'habillement	13	-	1	1	1	- 1	-	-	2 340	2 340	-	13	-	-	-	2
C.15 - Industrie du cuir et de la chaussure	7	-	1	-	1	-	-	-	969	969	-	7	-	-	-	2
C.16 - Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles; fabrication d'articles en vannerie et sporterie	40	-	3	2	1	- 1	-	-	5 941	5 941	-	40	-	-	-	2
C.17 - Industrie du papier et du carton	8	-	1	-	0	-	-	-	1 162	1 162	-	8	-	-	-	2
C.18 - Imprimerie et reproduction d'enregistrements	28	-	3	1	1	- 1	-	- 1	3 598	3 598	-	28	-	-	-	2
C.19 - Cokéfaction et raffinage	2	-	-	-	1	-	-	-	287	287	-	2	-	-	-	2
C.20 - Industrie chimique	28	1	3	5	2	- 1	-	-	3 952	3 952	-	28	-	-	-	2
C.21 - Industrie pharmaceutique	3	-	1	-	0	-	-	-	449	449	-	3	-	-	-	2
C.22 - Fabrication de meubles	31	-	3	1	1	- 1	-	-	4 339	4 339	-	31	-	-	-	2
C.23 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	30	-	2	1	1	- 1	-	-	4 673	4 673	-	30	-	-	-	2
C.24 - Métallurgie	9	-	1	-	1	-	-	-	1 179	1 179	-	9	-	-	-	2
C.25 - Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	147	-	11	8	4	- 4	-	- 2	21 382	21 382	-	146	1	-	-	2
C.26 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	24	-	3	1	-	- 1	-	-	2 730	2 730	-	25	- 1	-	-	2
C.27 - Fabrication d'équipements électriques	27	-	3	2	-	- 1	-	-	3 491	3 491	-	27	-	-	-	2
C.28 - Fabrication de machines et d'équipements n.c.a	73	-	4	4	1	- 2	-	- 1	9 858	9 858	-	73	-	-	-	2
C.29 - Industrie automobile	111	-	8	46	2	- 1	-	- 1	9 123	9 123	-	111	-	-	-	2
C.30 - Fabrication d'autres matériels de transport	8	-	1	-	-	-	-	-	1 226	1 226	-	8	-	-	-	2
C.31 - Fabrication de meubles	36	-	2	2	2	- 1	-	-	5 432	5 432	-	36	-	-	-	2
C.32 - Autres industries manufacturières	40	-	4	2	-	- 1	-	-	4 836	4 836	-	40	-	-	-	2
C.33 - Réparation et installation de machines et d'équipements	182	-	7	11	3	- 4	- 1	- 3	25 691	25 691	-	181	1	-	-	2
D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	76	12	12	5	3	- 2	-	-	8 794	8 794	-	76	-	-	-	2
D35.1 - Production, transport et distribution d'électricité	67	11	11	5	2	- 3	-	-	7 801	7 801	-	67	-	-	-	2
D35.11 - Production d'électricité	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
D35.2 - Fabrication de gaz; distribution par conduite de combustibles gazeux	3	1	-	-	0	-	-	-	232	232	-	3	-	-	-	2
D35.3 - Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	6	-	1	-	0	-	-	-	652	652	-	6	-	-	-	2
E - Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	64	-	9	4	2	- 2	-	- 1	9 903	9 903	-	64	-	-	-	2
F - Services de bâtiments et travaux publics	1 705	-	108	178	55	- 47	- 8	- 30	338 753	338 753	-	1 696	9	-	-	3
F.41 - Construction de bâtiments	238	-	11	22	12	- 9	- 1	- 6	49 860	49 860	-	237	1	-	-	3
F.42 - Génie civil	194	-	13	34	7	- 6	- 1	- 4	40 951	40 951	-	194	-	-	-	3
F.43 - Travaux de construction spécialisés	1 273	-	84	122	36	- 32	- 6	- 20	247 902	247 902	-	1 265	8	-	-	3
G - Commerce de gros et de détail; réparation d'automobiles et de motocycles	16 533	-	1 688	849	181	- 150	- 11	- 60	1 598 609	1 598 609	-	16 516	17	-	-	1
H - Transports et entreposage	554	-	47	93	33	- 17	- 4	- 14	125 923	125 923	-	551	3	-	-	2
H.49 - Transports terrestres et transports par conduites	345	-	19	41	27	- 14	- 3	- 11	79 938	79 938	-	343	2	-	-	2
H.50 - Transports par eau	3	-	-	-	-	-	-	-	451	451	-	3	-	-	-	2
H.51 - Transports aériens	2	-	-	-	-	-	-	-	253	253	-	2	-	-	-	2
H.52 - Entreposage et services auxiliaires des transports	171	-	26	48	4	- 2	- 1	- 2	38 357	38 357	-	170	1	-	-	2
H.53 - Activités de poste et de courrier	33	-	2	4	2	- 1	-	- 1	6 924	6 924	-	33	-	-	-	2
I - Hébergement et restauration	208	-	24	16	9	- 6	- 1	- 5	33 402	33 402	-	206	2	-	-	2
L - Activités immobilières	180	-	23	14	10	- 8	-	- 5	24 646	24 646	-	179	1	-	-	2
Expositions sur des secteurs autres que ceux contribuant fortement au changement climatique*	4 048	-	353	400	124	- 110	- 11	- 63	745 477	745 477	-	4 034	14	-	-	2
K - Activités financières et d'assurance	26	-	26	24	1	-	-	-	29 690	29 690	-	25	1	-	-	2
Expositions sur d'autres secteurs (codes NACE J, M - U)	4 022	-	327	376	123	- 109	- 11	- 62	715 787	715 787	-	4 009	13	-	-	2
TOTAL	24 529	14	2 345	1 667	449	- 371	- 38	- 190	3 049 315	3 049 315	-	24 481	48	-	-	1

* Conformément au règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission complétant le règlement (UE) 2016/1011 par des normes minimales de référence "transition climatique" de l'Union et les indices de référence "accord de Paris" de l'Union - règlement sur les indices de référence en matière de climat-considérant 6: les secteurs énumérés à l'annexe I, sections A à H et section L, du règlement (CE) n° 1893/2006

LES RISQUES - PILIER III

Méthodologie liée au calcul des émissions financées

Le groupe Mobilize F.S. finance quasi exclusivement des véhicules particuliers et utilitaires légers. Les émissions financées sont constituées des émissions de gaz à effet de serre des véhicules financés en portefeuille, à partir d'un kilométrage moyen annuel, en se concentrant sur la phase d'usage.

A ce titre, les émissions financées sont évaluées en fonction des émissions des véhicules financées à partir de bases de données mises à disposition par les constructeurs ou à partir de bases de données externes recensant les informations techniques liées aux véhicules immatriculés en Europe (bases de l'Agence Européenne de l'Environnement). Les émissions financées ne sont pas renseignées en proportion des émissions enregistrées par les contreparties (déclarées ou estimées). Pour cette raison, il a été systématiquement indiqué 0% dans la colonne Émissions de GES : pourcentage de la valeur comptable brute du portefeuille d'après les déclarations propres à l'entreprise.

Les émissions financées sont reportées en prenant pour référence la méthodologie PCAF, section 5.6 Motor Vehicles Loans. Toutes les typologies de contrats (crédit ou leasing) sont traitées selon la même méthodologie.

Le kilométrage moyen utilisé est aligné avec les statistiques de Renault Group sur les durées de vie des véhicules et les kilométrages totaux considérés et prennent en compte une durée de vie moyenne d'un véhicule de 15 ans et un kilométrage total de 200 000 km.

La phase d'usage est composée des émissions des véhicules du réservoir à la roue « well to wheel » ce qui inclut :

- Les émissions liées à la combustion des carburants pendant le déplacement des véhicules thermiques et hybrides (tailpipe – tank to wheel),
- Les émissions liées à la consommation électrique des véhicules électriques et hybrides (well to socket),
- Les émissions liées à la production et à l'acheminement des carburants (well to tank).

Les émissions « tailpipe » proviennent principalement des données gCO₂/km communiquées par Renault Group au groupe Mobilize F.S. ou des bases de données de l'Agence Européenne de l'Environnement (EEA).

Les bases de données des constructeurs permettent dans la plupart des cas d'établir une correspondance exacte entre un véhicule, à travers son numéro d'identification, et les données de CO₂ individuelles.

Les bases de données EEA ont été exploitées afin d'établir des valeurs moyennes par modèle, pays, motorisation, année de vente.

Depuis 2023, aux données d'homologation à l'échappement et de consommation électrique pour les véhicules concernés est ajouté un coefficient représentant les émissions émises en conditions réelles. Ces données sont homogènes avec les données à disposition de Renault Group.

Les émissions liées à la consommation électrique sont calculées selon les mêmes principes que les émissions tailpipe, soit directement à partir des bases de données constructeurs soit à partir des moyennes établies à partir des bases de données EEA. Les facteurs d'émission liés à l'électricité générée par pays (CO₂ moyen par kWh) sont également pris en compte. Ces données sont alignées avec les facteurs d'émission utilisés par Renault Group.

Les émissions liées à la production et à l'acheminement des carburants ont été considérées selon le pays et les carburants des véhicules financés. Ces coefficients détaillés sont alignés avec les hypothèses de Renault Group.

Les données d'émission ont été complétées pour quasiment l'ensemble des contrats associés à un financement de véhicule sur tout le périmètre pays du groupe Mobilize F.S. Pour moins de 1% des expositions, les émissions associées sont manquantes à date.

Les émissions de gaz à effet de serre liées aux véhicules constituent l'ensemble des émissions financées, et sont, pour le moment, classées en scope 3.

Les prochains Pilier 3 refléteront d'éventuelles modifications de classification de scopes ainsi que de possibles évolutions méthodologiques.

En particulier, il est prévu d'enrichir le calcul des émissions financées en ajoutant les émissions liées à la production et à la fin de vie des véhicules et batteries, afin de donner une vision complète des émissions liées au cycle de vie des véhicules financés.

LES RISQUES - PILIER III

Code Secteur NACE

Les codes secteurs NACE sont disponibles dans les bases de données internes au niveau d'une lettre et de 3 chiffres, par exemple D.351. La ligne concernant le secteur D35.11 n'est donc pas renseignée.

Le secteur G présenté dans ce tableau inclut les financements des stocks de concessionnaires Renault et Nissan (code NACE G45). Ces financements sont à très courte durée, avec une maturité résiduelle moyenne à moins de 6 mois.

Expositions vis à vis d'entreprises exclues des EU Paris-aligned Benchmarks

L'évaluation de l'alignement des clients Corporate avec les Paris-aligned Benchmarks a été réalisée manuellement à partir des codes secteurs NACE des clients et des informations mises à disposition dans les publications ou sur le site internet. Par ordre de priorité ont été évaluées les entreprises présentant des expositions supérieures à 100 k€. Puis les expositions supérieures à 50 k€ selon la disponibilité des informations. Toutes les contreparties pour lesquelles l'évaluation n'a pas été possible ont été considérées par défaut comme non alignées.

Le groupe Mobilize F.S. ne finançant jamais de bien immobilier, le modèle 2 n'est pas complété car non-applicable.

Modèle 3 : Portefeuille bancaire — Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Paramètres d'alignement

Secteur	Secteurs NACE	Valeur comptable brute du portefeuille (en Mio EUR)	Paramètre d'alignement	Année de référence	Distance par rapport au scénario ZEN 2050 de l'AIE, en % ***	Cible (année de référence + 3 ans)
Industrie automobile	Industrie automobile	24 533	gCO ₂ / km Share of PHEV BEV and FCEV	2025-192,1 2025-9%	-81,3% -86,0%	2028: 137,9 gCO ₂ / km 2028: 20% PHEV / BEV

*** Distance temporelle par rapport aux jalons pour 2030 du scénario ZEN 2050, en points de pourcentage (pour chaque paramètre)

En ligne avec la méthodologie des émissions financées, le tableau sur l'alignement du portefeuille présente l'ensemble du portefeuille sous le secteur « industrie automobile », les financements du groupe Mobilize F.S. étant affecté à des véhicules.

Les indicateurs d'alignement reprennent donc les indicateurs suivant du scénario IEA NZE2050 :

- gCO₂/km ;
- part des BEV, PHEV, FCEV (PHEV = plug-in hybrid electric vehicle; BEV = battery electric vehicle; FCEV = fuel cell electric vehicle).

Les indicateurs de référence du scénario IEA NZE2050 utilisés (WorldEnergyOutlook2021 – table 1.2 ▷ Selected indicators in the Net Zero Emissions by 2050 Scenario) sont pour 2030 :

- gCO₂/km : 106 ;
- part des BEV, PHEV, FCEV : 64%.

La distance des indicateurs du portefeuille du groupe Mobilize F.S. est mesurée par rapport à ces valeurs.

A noter que les chiffres à fin juin 2025 ne comprennent pas de FCEV, ces véhicules n'étant pas financés par le groupe Mobilize F.S.

Le gCO₂/km moyen s'entend « well to wheel » alignés avec la méthodologie des émissions financées présentées dans le tableau 1.

Les objectifs internes annoncés par le groupe Mobilize F.S, en ligne avec objectifs de Renault Group, sont l'atteinte de la neutralité carbone en 2050 dans le Monde. Les objectifs intermédiaires sont également élaborés en cohérence avec Renault Group. Dans ce modèle, la traduction de l'objectif de neutralité carbone en indicateurs gCO₂/km et part des BEV, PHEV, FCEV est communiqué sur le périmètre des clients Entreprises.

Modèle 4 : Portefeuille bancaire — Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Expositions sur les 20 plus grandes entreprises à forte intensité de carbone

	Valeur comptable brute (agrégée)	Valeur comptable brute de l'exposition sur les contreparties par rapport à la valeur comptable brute totale (agrégée)*	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Échéance moyenne pondérée	Nombre d'entreprises faisant partie des 20 plus grandes entreprises polluantes incluses
1	0,5	0,002%	0,2	2,0	1

*Pour les contreparties figurant parmi les 20 entreprises qui émettent le plus de carbone dans le monde

LES RISQUES - PILIER III

Les références choisies dans le cadre de l'élaboration de ce modèle sont "TopTwenty Rank 1965-2017 Climate Accountability Institute" et "CDP - Carbon-Majors-Report-2017". Les contreparties présentes dans ces 2 listes et financées par le Groupe Mobilize F.S. ont été reportées. Une seule contrepartie a été identifiée dans le TOP 20 des sociétés émettant le plus de carbone dans le monde. L'exposition totale à cette contrepartie est limitée.

Modèle 5 : Portefeuille bancaire — Indicateurs du risque physique potentiellement lié au changement climatique : Expositions soumises à un risque physique

a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	
Variable: Zone géographique soumise à un risque physique lié au changement climatique — événements aigus et chroniques	Valeur comptable brute (en Mio EUR)														
	dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique														
	Ventilation par tranche d'échéance						dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique								
							dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique chroniques	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique aigus	expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique tant chroniques qu'aigus	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes	Dépréciations cumulées, variations			
	<= 5 ans	> 5 ans <= 10 ans	> 10 ans <= 20 ans	> 20 ans	Echeance moyenne pondérée								dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes	
1 A - Agriculture, sylviculture et pêche	98	70	1	-	-	2	18	6	47	6	3	-	2	-	2
2 B - Industries extractives	10	10	-	-	-	2	2	1	8	1	-	-	-	-	-
3 C - Industrie manufacturière	1 053	644	4	-	-	2	127	59	459	101	17	-	13	-	9
4 D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	76	39	-	-	-	1	3	1	35	5	1	-	1	-	-
5 E - Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	64	47	-	-	-	2	15	3	29	4	1	-	1	-	1
6 F - Services de bâtiments et travaux publics	1 705	1 291	9	-	-	2	262	141	897	170	46	-	39	-	27
7 G - Commerce de gros et de détail; réparation d'automobiles et de motocycles	16 533	12 886	8	-	-	-	3 194	2 024	7 673	832	153	-	133	-	57
8 H - Transports et entreposage	554	413	2	-	-	1	113	37	264	90	33	-	17	-	14
9 I - Activités immobilières	180	117	1	-	-	2	19	13	87	13	7	-	6	-	5
10 Prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels															
11 Prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux															
12 Sûretés saisies															
13 Autres secteurs pertinents															

La classification des prêts et avances exposés aux risques physiques a été établie à partir de l'évaluation de l'exposition aux catastrophes naturelles par région présentée sur le site ThinkHazard.

Les événements suivants ont été pris en compte :

- Inondations (liées aux rivières, aux mers et océans ou aux précipitations), incendies, glissements de terrain, tsunami) constituant les événements qualifiés d'aigus (*acute*) ;
- Stress hydrique et vague de chaleur constituant les événements qualifiés de chroniques (*chronic*).

Pour chaque type de catastrophe naturelle, un score a été attribué, par région, en fonction de l'évaluation de ThinkHazard (très faible, faible, modéré, élevée). Deux moyennes ont ensuite été établies pour les événements aigus et chroniques. A partir de ces moyennes, les régions sont classées en faiblement exposées, moyennement exposées, fortement ou très fortement exposées. Les régions fortement ou très fortement exposées ont été retenues pour répondre aux critères du modèle 5, sensible à l'impact des événements climatiques aigus ou chroniques.

Le découpage par région a été fait à partir des régions présentes sous ThinkHazard et permettant le lien avec les codes postaux renseignés dans les bases de données internes.

Lorsque les codes postaux des clients entreprises non financières ne peuvent pas être liés à une région ThinkHazard, la moyenne du pays est appliquée. Pour certains pays (Maroc, Roumanie, Pologne, Colombie, Suisse en particulier), la moyenne par pays a été appliquée faute de codes postaux disponibles et utilisables dans le cadre du Pilier 3 ESG. Pour de nombreux pays, la moyenne nationale conduit à une classification « fortement exposée » par défaut. C'est ce qui explique la relativement forte proportion d'expositions sensible aux aléas climatiques aigus et chroniques.

Modèle 6 : Récapitulatif des Indicateurs Clé de Performance (ICP) des expositions alignées sur la taxonomie

Jun 2025	ICP			% de couverture (par rapport au total des actifs) *
	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Total (atténuation du changement climatique + adaptation au changement climatique)	
GAR ¹ encours	7,8%	0,0%	7,8%	62,1%
GAR ¹ flux	9,3%	0,0%	9,3%	69,2%

* % d'actifs sur lesquels porte l'ICP, par rapport au total des actifs bancaires

(1) GAR correspondant à Green Asset Ratio

Taxonomie verte

Objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et objectifs environnementaux restants

Afin d'atteindre les objectifs de l'Union européenne en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030, la Commission européenne a créé un système de classification dénommé Taxonomie verte, établissant une liste d'activités économiques écologiquement durables. La Taxonomie de l'Union européenne fournit aux entreprises, aux investisseurs et aux responsables politiques des définitions appropriées des activités économiques qui peuvent être considérées comme durables d'un point de vue environnemental. En 2021, la CE a adopté l'acte délégué complétant l'article 8 du règlement établissant la Taxonomie verte (« Acte délégué sur la publication d'informations »), modifié en 2022 pour inclure certains secteurs de l'énergie. En 2023, la CE a modifié l'acte délégué pour aligner les exigences de publication d'information sur l'Acte délégué sur l'environnement. En vertu de ces réglementations, le Groupe Mobilize Financial Services est tenu de fournir des informations sur la performance environnementale de ses actifs et de ses activités économiques.

Ces publications présentent des informations sur l'alignement des activités économiques (publications des indicateurs clés de performance) dans lesquelles les activités économiques « éligibles » à la Taxonomie verte sont évaluées en vue de déterminer si elles sont durables d'un point de vue environnemental (ou « alignées » sur la Taxonomie verte) en fonction de critères d'examen technique.

Périmètre de consolidation

Les Indicateurs clés de performance (« ICP ») de la Taxonomie verte présentés dans les modèles sont basés sur les expositions des entités du périmètre de consolidation prudentielle du Groupe Mobilize F.S au 31 décembre 2024. Les filiales exerçant des activités d'assurance sont exclues du périmètre de consolidation prudentielle.

ICP : ratio d'actifs verts

Le ratio d'actifs verts (ou, en anglais, Green Asset Ratio ci-après « GAR ») correspond au pourcentage des actifs alignés sur la taxonomie verte de l'UE par rapport au total des actifs couverts.

Pour le groupe Mobilize Financial Services, seuls les prêts et avances qui financent des activités économiques alignées à la Taxonomie verte sont inclus au numérateur du GAR. Les autres types d'actifs (titres de créances et instruments de capitaux propres) n'ont pas été évalué du fait de leur matérialité et sont par défaut considérés comme non alignés. Ces actifs représentent moins de 0,2% du total des actifs du Groupe Mobilize Financial Services à fin juin 2025.

Conformément à la note 4, du tableau 1. Actifs entrant dans le calcul du GAR, Annexe VI - Modèle pour les ICP d'établissements de crédit du règlement délégué (UE) 2023/2486 du 27 juin 2023, les prêts automobiles vis-à-vis des ménages créés avant la date d'entrée en application de l'obligation de publication sont exclus. A ce titre, seuls les contrats de financement automobile vis-à-vis des ménages débutés après le 1er janvier 2022 sont déclarés éligibles et font l'objet d'une étude sur leur alignement.

Le dénominateur du GAR comprend le total des prêts et avances, le total des titres de créance, le total des instruments de capitaux propres et tous les autres actifs couverts au bilan.

Total des actifs couverts

Le Groupe Mobilize Financial Services ne finance pas de projets d'entreprises et finance uniquement des véhicules automobiles et articles associés.

Le calcul des ICP des actifs couverts par la Taxonomie verte comprend les expositions au bilan couvrant les prêts et avances vis-à-vis d'entreprises financières, vis-à-vis d'entreprises non financières visées par l'article 19a ou 29a de la directive 2013/34/UE4 (Non Financial Reporting Directive ou « NFRD » /Corporate Sustainability Reporting Directive ou « CSRD ») ainsi que les expositions sur la clientèle de particuliers (ménages).

La distinction entre entreprises soumises aux obligations de publication NFRD et non soumises aux obligations de publication NFRD a été réalisée à partir de classification interne correspondant aux segmentations bâloises. Les entreprises des pays de l'UE dont le chiffre d'affaires est supérieur à 50m€ seront considérées comme soumise aux obligations de publication NFRD.

Activités économiques éligibles et alignées à la Taxonomie verte

Les activités économiques éligibles à la Taxonomie verte sont les activités qui peuvent être évaluées comme étant durables sur le plan environnemental. Les activités économiques alignées à la Taxonomie verte sont les activités qui ont été évaluées comme étant durables sur le plan environnemental.

LES RISQUES - PILIER III

De par son activité de financement automobile, le Groupe Mobilize Financial Services n'a considéré que l'activité taxonomique suivante :

- Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires (code taxonomique 6.5), comprenant notamment les activités d'achat, financement, location, crédit-bail et exploitation de véhicules particuliers et utilitaires légers.

Cette activité éligible concerne aussi bien les véhicules électriques que ceux à motorisation thermique ; le Groupe se conforme ainsi au document « Commission notice on the interpretation of certain legal provisions of the Disclosures Delegated Act under Article 8 of EU Taxonomy Regulation on the reporting of eligible economic activities and assets » (2022/C 385/01), publié le 6 octobre 2022.

Au sein de ce périmètre, sont considérées comme alignées les activités qui apportent une contribution substantielle à l'objectif considéré, ne causent aucun préjudice important (« Do Not Significantly Harm » ou DNSH) aux autres objectifs environnementaux et respectent les garanties minimales.

L'activité 6.5 alignée ne concerne que les véhicules émettant moins de 50 g de CO₂e par kilomètre, également dénommés « véhicules à faibles émissions » dans cette section. Il s'agit de l'ensemble des gammes électriques (EV) et hybrides rechargeables (PHEV) de toutes les marques financées par le Groupe Mobilize Financial Services. Les diligences effectuées pour la vérification détaillée des critères DNSH et des garanties minimales sont décrites ci-dessous.

L'activité 6.5 a été intégralement reliée à l'objectif d'atténuation du changement climatique à travers le critère substantiel du niveau d'émissions (gCO₂eq) moyen. Il n'a pas été identifié de contribution à l'adaptation au changement climatique. Pour plus de clarté dans la lecture des modèles de la taxonomie, les objectifs climatiques et environnementaux qui devraient apparaître à 0, ne sont pas illustrés.

Activités économiques non éligibles à la Taxonomie verte

Pour le groupe Mobilize Financial Services, les activités économiques considérées comme non éligibles à la Taxonomie verte à date sont : le financement des pièces détachées et les financements de trésorerie de concessionnaires automobiles (prêts non affectés). Ces actifs seront amenés à être évalués dans de prochaines publications du Groupe et la position sur leur non-éligibilité pourrait donc évoluer.

Ces actifs représentent moins de 2% du total des actifs du Groupe à fin Juin 2025.

Actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (couverts dans le dénominateur)

Expositions à des sociétés non soumises à la NFRD/CSRD

Les expositions envers les entreprises qui ne sont pas soumises à l'obligation de publication d'informations extra-financières ont été exclues de l'évaluation des activités économiques éligibles à la Taxonomie verte. Ces expositions sont exclues du numérateur du GAR mais prises en compte dans le dénominateur.

Produits dérivés

Les dérivés du portefeuille bancaire sont exclus du numérateur mais inclus dans le dénominateur du GAR total.

Prêts interbancaires à vue

Les prêts interbancaires à vue sont des expositions de prêt à la demande auprès d'autres établissements de crédit. Ceux-ci sont exclus du numérateur mais inclus dans le dénominateur du GAR total.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont exclus du numérateur mais inclus dans le dénominateur, à l'exception des liquidités auprès des banques centrales qui ne sont pas couvertes par le calcul du GAR.

Autres actifs

Les autres actifs comprennent en particulier les immobilisations qui sont exclues du cadre de la Taxonomie verte et dont l'éligibilité à la taxonomie verte ne peut donc pas être évaluée. Les autres actifs sont inclus dans le total de l'actif utilisé au dénominateur pour le calcul des ratios.

Actifs non couverts pour le calcul du GAR

Les actifs non couverts dans le calcul du GAR sont exclus du numérateur et du dénominateur.

Gouvernements centraux et émetteurs supranationaux

Les expositions aux gouvernements centraux et aux émetteurs supranationaux sont exclues du calcul du GAR.

LES RISQUES - PILIER III

Banques centrales

Les expositions aux banques centrales comprennent les liquidités détenues et toutes les autres expositions bancaires auprès des banques centrales. Celles-ci sont hors du périmètre de calcul du GAR.

Portefeuille de négociation

Le portefeuille de négociation est exclu du périmètre de calcul du GAR.

Données d'éligibilité et d'alignement des contreparties

Du fait de son activité de financement affecté à des véhicules automobiles à destination des entreprises et des particuliers, le Groupe Mobilize Financial Services ne dépend pas des informations des contreparties pour l'évaluation de l'éligibilité et de l'alignement à la Taxonomie verte. Cette évaluation dépend du véhicule financé et des données techniques associés à ce véhicule.

Il n'y a pas de distinction dans l'évaluation de l'alignement en prenant en compte soit le CA soit les CAPEX des contreparties. A ce titre, l'ensemble des modèles de la taxonomie ne sont publiés qu'une fois, et non pas dupliqués en CA et CAPEX.

Méthode utilisée pour déterminer le périmètre des activités à contribution substantielle

Pour déterminer la contribution substantielle des activités éligibles liées aux véhicules, les prêts et avances vis à vis des entreprises financières, entreprises non financières, ménages et administrations locales ont été analysés en se basant sur le modèle de véhicule et la technologie du groupe motopropulseur.

Adaptation au changement climatique

Une évaluation des risques climatiques et de la vulnérabilité a été réalisée par Renault Group afin d'identifier les sites susceptibles d'être affectés par des risques climatiques physiques. Ces risques ont été évalués sur la base de la durée de vie du bien concerné et sont essentiellement de trois types (chaleur extrême, stress hydrique et inondations) couverts par des plans d'actions adaptés.

Le Groupe Mobilize Financial Services a réalisé une revue de ses sites y compris sites de prestataires informatiques en termes d'expositions à plusieurs événements climatiques extrêmes (inondations, vague de chaleur, stress hydrique...). Cette évaluation a été réalisée avec l'assistance d'un cabinet spécialisé et a démontré que les sites du Groupe Mobilize Financial Services ne sont pas concentrés dans des zones fortement exposées aux risques climatiques physiques. Pour les sites identifiés comme vulnérable, cela doit conduire à une prise en compte dans les plans de continuité d'activité.

Transition vers une économie circulaire

La politique d'économie circulaire de Renault Group couvre les critères DNSH liés à (a) la réutilisation et l'utilisation de matières premières secondaires et de composants réutilisés dans les produits fabriqués, (b) la conception pour une durabilité élevée, la recyclabilité, la facilité de démontage et l'adaptabilité des produits fabriqués, (c) la gestion des déchets qui privilégie le recyclage plutôt que l'élimination, dans le processus de fabrication et (d) les substances préoccupantes sont identifiées et suivies tout au long du cycle de vie

D'après les informations obtenues auprès du constructeur automobile, les véhicules à faibles émissions concernés par l'activité 6.5, financés par le Groupe Mobilize Financial Services sont réutilisables ou recyclables à un minimum de 85 % en poids, réutilisables ou valorisables à un minimum de 95 % en poids.

Prévention et contrôle de la pollution

Les véhicules à faibles émissions que le Groupe Mobilize Financial Services finance sont tous équipés de pneus dans des classes de bruit et de résistance à la route extérieure conformes aux exigences européennes du règlement CE 661/2009. Comme les exigences de la taxonomie vont au-delà de la conformité réglementaire sur ce critère, une analyse supplémentaire a été menée et a démontré que la plupart des références de pneus montés à l'origine sur des véhicules à faibles émissions répondent à ce critère ce qui nous a conduit à retenir un coefficient d'alignement égal à 1 pour ce DNSH. Toutefois, cette position sera réévaluée au fur et à mesure que des données fiables en lien avec le montage réel des pneus seront disponibles pour tous les véhicules financés ; le coefficient d'alignement sera le cas échéant ajusté en conséquence.

Avec un niveau sonore certifié bien inférieur à 68 dBA, les véhicules électriques Renault respectent, depuis 2021, les limites de bruit extérieur applicables à partir de 2024, contribuant ainsi à la réduction du bruit ambiant et à la qualité de vie en zone urbaine. Tous les véhicules à faibles émissions commercialisés par Renault en Europe sont donc conformes au règlement européen 540/2014/EC applicable aux véhicules homologués depuis juillet 2016, qui exigent un maximum de 72 dBA.

Vérification des garanties minimales (Minimum Safeguards)

Ces garanties minimales recouvrent plusieurs grands domaines dont les politiques, actions et résultats sont exposés dans le rapport de durabilité. Il s'agit notamment de la lutte contre la corruption, droits de l'homme et fiscalité

Le département fiscal du Groupe Mobilize Financial Services veille au respect, dans tous les pays où il est implanté, des règles fiscales applicables à son activité, conformément aux conventions internationales et aux lois locales, grâce à un dispositif de gestion approprié.

La Direction Compliance du Groupe Mobilize Financial Services déploie une démarche structurée visant à analyser et assurer la robustesse de sa conformité réglementaire de manière durable et anticipative, sur un périmètre de domaines réglementés majeurs comprenant notamment les thématiques « blanchiment de capitaux et financement du terrorisme », « corruption » et « concurrence », en étroite collaboration avec la Direction Juridique.

Le Groupe Mobilize Financial Services n'a pas fait, au meilleur de notre connaissance, l'objet de condamnation au premier semestre 2025 en matière de corruption, d'évasion fiscale ou de non-respect des droits humains.

LES RISQUES - PILIER III

Modèle 7 : Mesures d'atténuation : actifs entrant dans le calcul du GAR

Au 30 juin 2025

Million EUR	Valeur comptable brute totale	Date de référence des informations (juin25)													
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA)			
		Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la c)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la			
		Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la					Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la					Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la			
			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont transitoire/adaptation	Dont habilitant
GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur															
Prêts et avances, titre de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que à la vente et éligibles pour le calcul du GAR	48 987	45 411	5 311	5 311	373	-	-	-	-	-	-	45 411	5 311	5 311	373
Entreprises financières	312	183	30	30	2	-	-	-	-	-	-	183	30	30	2
Etablissement de crédit	183	183	30	30	2	-	-	-	-	-	-	183	30	30	2
Prêts et avances	183	183	30	30	2	-	-	-	-	-	-	183	30	30	2
Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres entreprises financières	129	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont entreprises d'investissement	129	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	86	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	43	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont sociétés de gestions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont entreprises d'assurance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entreprises non-financières (soumises aux obligations de publications de la NFRD)	12 860	11 801	1 560	1 560	128	-	-	-	-	-	-	11 801	1 560	1 560	128
Prêts et avances	12 858	11 801	1 560	1 560	128	-	-	-	-	-	-	11 801	1 560	1 560	128
Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ménages	35 816	33 427	3 721	3 721	243	-	-	-	-	-	-	33 427	3 721	3 721	243
dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont prêts à la rénovation de bâtiments	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont prêts pour véhicules à moteur	35 816	33 427	3 721	3 721	243	-	-	-	-	-	-	33 427	3 721	3 721	243
Financement d'administrations locales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Financement de logements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres financements d'administrations locales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES ACTIF GAR	48 987	45 411	5 311	5 311	373	-	-	-	-	-	-	45 411	5 311	5 311	373
Actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus dans le dénominateur)															
Entreprises non-financières de l'UE (non soumises aux obligations de publications de la NFRD)	7 494														
Prêts et avances	7 494														
Titres de créances	-														
Instruments de capitaux propres	-														
Entreprises non-financières non-UE (non soumises aux obligations de publications de la NFRD)	3 807														
Prêts et avances	3 806														
Titres de créances	-														
Instruments de capitaux propres	0														
Dérivés	181														
Prêts interbancaires à vue	1 756														
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0														
Autres actifs (goodwill, matières premières...)	6 264														
TOTAL ACTIFS AU DENOMINATEUR (GAR)	68 489														
Autres actifs exclus à la fois du numérateur et du dénominateur pour le calcul du GAR															
Souverains	187														
Expositions sur des banques centrales	4 485														
Portefeuille de négociation	8														
TOTAL DES ACTIFS EXCLUS DU NUMERATEUR ET DU DENOMINATEUR	4 680														
TOTAL ACTIFS	73 169														

LES RISQUES - PILIER III

Modèle 8 : GAR (%)

Stock au 30 juin 2025

	Date de référence des informations T: ICP concernant l'encours															
	Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA)					Part du total des actifs couverts
	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie					Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie					Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie					
	Dont durables sur le plan environnemental					Dont durables sur le plan environnemental					Dont durables sur le plan environnemental					
			Dont financeme nt spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont financeme nt spécialisé	Dont adaptation	Dont habilitant			Dont financeme nt spécialisé	Dont transitoire/ adaptation	Dont habilitant	
% (du total des actifs inclus dans le dénominateur)																
GAR	66,3%	7,8%	7,8%	0,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	66,3%	7,8%	7,8%	0,5%	0,0%	62,1%
Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR)	92,7%	10,8%	10,8%	0,8%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	92,7%	10,8%	10,8%	0,8%	0,0%	62,1%
Entreprises financières	58,6%	9,6%	9,6%	0,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	58,6%	9,6%	9,6%	0,5%	0,0%	0,2%
Etablissement de crédit	100,0%	16,4%	16,4%	0,9%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	16,4%	16,4%	0,9%	0,0%	0,2%
Autres entreprises financières	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
dont entreprises d'investissement	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
dont sociétés de gestion																
dont entreprises d'assurance																
Entreprises non financières soumises aux obligations de publication de la NFRD	91,8%	12,1%	12,1%	1,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	91,8%	12,1%	12,1%	1,0%	0,0%	16,1%
Ménages	93,3%	10,4%	10,4%	0,7%	0,0%						93,3%	10,4%	10,4%	0,7%	0,0%	45,7%
dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels																
dont prêts à la rénovation de bâtiments																
dont prêts pour véhicules à moteur	93,3%	10,4%	10,4%	0,7%	0,0%						93,3%	10,4%	10,4%	0,7%	0,0%	45,7%
Financement d'administrations locales																
Financement de logements																
Autres financements d'administrations locales	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Suretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux																

LES RISQUES - PILIER III

Flux au 30 juin 2025

% (du total des actifs inclus dans le dénominateur)	Date de référence des informations T: ICP concernant les flux															
	Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA)					
	Proportion de nouveaux actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie					Proportion de nouveaux actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie					Proportion de nouveaux actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie					Part du total des nouveaux actifs couverts
	Dont durables sur le plan environnemental					Dont durables sur le plan environnemental					Dont durables sur le plan environnemental					
		Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont financeme nt spécialisé	Dont adaptation	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont transitoire/ adaptation	Dont habilitant		
GAR	67,9%	9,3%	9,3%	0,8%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	67,9%	9,3%	9,3%	0,8%	0,0%	69,2%
Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR)	94,5%	13,0%	13,0%	1,2%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	94,5%	13,0%	13,0%	1,2%	0,0%	69,2%
Entreprises financières	52,8%	9,4%	9,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	52,8%	9,4%	9,4%	0,0%	0,0%	0,1%
Etablissement de crédit	100,0%	17,9%	17,9%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	17,9%	17,9%	0,0%	0,0%	0,1%
Autres entreprises financières	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
dont entreprises d'investissement	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
dont sociétés de gestion																
dont entreprises d'assurance																
Entreprises non financières soumises aux obligations de publication de la NFRD	90,3%	13,4%	13,4%	1,2%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	90,3%	13,4%	13,4%	1,2%	0,0%	36,6%
Ménages	100,0%	12,5%	12,5%	1,2%	0,0%						100,0%	12,5%	12,5%	1,2%	0,0%	32,5%
dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels																
dont prêts à la rénovation de bâtiments																
dont prêts pour véhicules à moteur	100,0%	12,5%	12,5%	1,2%	0,0%						100,0%	12,5%	12,5%	1,2%	0,0%	32,5%
Financement d'administrations locales																
Financement de logements																
Autres financements d'administrations locales	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Suretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux																

Les flux de prêts et avances correspondent aux nouveaux financements (valeurs des nouveaux crédits et leasings) du Groupe Mobilize F.S. enregistrés en 2025 et présents en portefeuille à fin juin 2025.

LES RISQUES - PILIER III

Modèle 9: Mesures d'atténuation Banking Book Taxonomy Alignment Ratio (BTAR)

Modèle 9.1 : Mesures d'atténuation – Actifs entrant dans le calcul du BTAR

Stock au 30 juin 2025

Mio EUR	Valeur comptable brute totale	Date de référence des informations (juin 25)														
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA)				
		Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
		Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)					Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)					Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)				
			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont transitoire / adaptation	Dont habilitant	
Total des actifs du GAR	48 987	45 411	5 311	5 311	373	-	-	-	-	-	-	45 411	5 311	5 311	373	-
Actifs exclus du numérateur (et inclus dans le dénominateur) pour le calcul du GAR mais inclus dans le numérateur et le dénominateur pour le BTAR																
Entreprises non-financières de l'UE (non soumises aux obligations de publications de la NFRD)	7 494	7 427	892	892	147	-	-	-	-	-	-	7 427	892	892	147	-
Prêts et avances	7 494	7 427	892	892	147	-	-	-	-	-	-	7 427	892	892	147	-
dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont prêts à la rénovation de bâtiments	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entreprises non-financières non-UE (non soumises aux obligations de publications de la NFRD)	3 807	3 674	229	229	22	-	-	-	-	-	-	3 674	229	229	22	-
Prêts et avances	3 806	3 673	229	229	22	-	-	-	-	-	-	3 673	229	229	22	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS DU BTAR	60 288	56 512	6 432	6 432	542	-	-	-	-	-	-	56 512	6 432	6 432	542	-
Actifs exclus du numérateur pour le calcul du BTAR (mais inclus dans le dénominateur)																
Dérivés	181	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts interbancaires à vue	1 756	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs (goodwill, matières premières...)	6 264	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS AU DENOMINATEUR	68 489	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs exclus à la fois du numérateur et du dénominateur																
TOTAL DES ACTIFS EXCLUS DU NUMERATEUR ET DU DENOMINATEUR	4 680	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIFS	73 169	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Modèle 9.2 : BTAR (%)

Stock au 30 juin 2025

		Date de référence des informations T: ICP concernant l'encours (juin 25)															
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA)					
		Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie					Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie					Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie					Part du total des actifs couverts
		Dont durables sur le plan environnemental				Dont financement spécialisé	Dont durables sur le plan environnemental				Dont financement spécialisé	Dont durables sur le plan environnemental			Dont habitant		
% (du total des actifs couverts au dénominateur)		Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habitant	Dont transitoire		Dont habitant	Dont transitoire / adaptation	Dont habitant								
BTAR		57,3%	10,0%	10,0%	0,8%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	57,3%	10,0%	10,0%	0,8%	0,0%	77,2%	
GAR		66,3%	7,8%	7,8%	0,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	66,3%	7,8%	7,8%	0,5%	0,0%	62,1%	
Entreprises non-financières de l'UE non soumises aux obligations de publications de la NFRD		99,1%	11,9%	11,9%	2,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	99,1%	11,9%	11,9%	2,0%	0,0%	10,2%	
dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux		0%	0%	0%	0%	0%					0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0%	0%	
dont prêts à la rénovation de bâtiments		0%	0%	0%	0%	0%					0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0%	0%	
Contreparties de pays tiers non soumises aux obligations de publications de la NFRD		96,5%	6,0%	6,0%	0,6%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	96,5%	6,0%	6,0%	0,6%	0,0%	5,0%	

Flux au 30 juin 2025

%		Date de référence des informations T: ICP concernant les flux (juin 25)															Part du total des actifs couverts																																																		
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA)																																																							
		Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie					Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie					Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																																																							
		Dont durables sur le plan environnemental					Dont durables sur le plan environnemental					Dont durables sur le plan environnemental																																																							
Dont : financement spécialisé					Dont : transitoire					Dont : habilitant					Dont : financement spécialisé					Dont : transitoire					Dont : habilitant					Dont : financement spécialisé					Dont : transitoire / adaptation					Dont : habilitant																											
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie																
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents																																																																			

Modèle 9.3 : Tableau récapitulatif – BTAR %

	ICP (juin25)			% de couverture (par rapport au total des actifs)
	Atténuation du changement climatique (CCM)	Adaptation au changement climatique (CCA)	Total (CCM + CCA)	
BTAR encours	10,0%	0,0%	10,0%	77,2%
BTAR flux	11,8%	0,0%	11,8%	88,9%

Le modèle 10 – Autres mesures d'atténuation du changement climatique non couvertes dans le règlement (UE) 2020/852 n'est pas publié car le groupe Mobilize F.S. ne détient pas d'obligations qui pourraient être évaluées « vertes » ou « durables » à son actif. Les prêts ont été évalués dans le cadre de la taxonomie, et aucune catégorie supplémentaire hors alignement avec la taxonomie peut être considérée comme « verte » ou « durable ».

VII - LES RISQUES VALEURS RESIDUELLES

FACTEURS DE RISQUES

La valeur résiduelle correspond à la valeur monétaire estimée du véhicule au terme de son financement. L'évolution du marché des véhicules d'occasion, en raison de l'apparition de crises économiques, de phénomènes de saturation du marché VO ou de décisions politiques peut conduire à un risque pour celui qui s'est engagé à reprendre le véhicule au terme du financement, dans la mesure où le véhicule peut être revendu à un prix inférieur à sa valeur résiduelle.

Dans le cas des financements du Groupe Mobilize F.S., il y a différents types de porteur de risque :

- Le Groupe Mobilize F.S. par l'intermédiaire de ses filiales – on dit que le risque est direct ;
- Le Constructeur (principalement en France ou lors du lancement de véhicules sur tout ou partie des filiales du Groupe Mobilize F.S.) ;
- Le réseau des concessionnaires.

Pour ces 2 derniers cas, le risque valeur résiduelle est dit « indirect ».

Dans la partie suivante, nous orientons nos remarques sur les changements significatifs du Risque Direct.

La marque Mobilize Lease&CO a été lancée en 2022 dans le but de développer une activité de Location Longue Durée en Risque Direct. Certains pays pratiquaient déjà le risque direct (UK et Brésil), mais la décision a été prise alors de progressivement transformer les activités de Location Longue Durée indirecte en risque direct. Après l'Italie et l'Espagne en 2022/2023 ainsi que d'autres (Slovénie, Roumanie, Portugal, Pays-Bas, Colombie), la nouvelle production de contrats de location longue durée aux entreprises en France est entrée dans ce schéma fin 2024.

Ce changement répond au développement de la location longue durée en Europe à la fois sur le marché entreprises mais aussi sur le segment des particuliers.

Dans le cadre du développement de la LLD, MFS a fait l'acquisition de MeinAuto/Mobility Concept en Allemagne début 2024. L'exposition aux Risques Valeur Résiduelle direct en a été significativement modifiée puisque MA/MC cette filiale a aujourd'hui la 1ère filiale du Groupe en termes d'exposition Valeur Résiduelle sur le produit LLD.

Néanmoins, en ce qui concerne le risque global VR, le portefeuille PCP (personal contract purchase) au Royaume Uni reste le plus important.

PRINCIPES ET DISPOSITIFS DE GESTION

Le marché du véhicule d'occasion, la politique de gamme et de prix du constructeur mais aussi les canaux d'écoulement sont attentivement suivis et permettent d'améliorer la précision des fixations de valeurs résiduelles et de prendre des actions en faveur du soutien des valeurs résiduelles. Cela contribue activement à optimiser la maîtrise de ce risque.

Le Groupe Mobilize F.S. étant un acteur amené progressivement à augmenter sa prise de risque valeur résiduelle, il continue de mettre en œuvre une politique de provisionnement prudente en constituant des provisions sur les contrats où les régulières observations prospectives et itératives mettraient en lumière des risques de revente inférieure à la valeur résiduelle contractuelle.

Ventilation du risque sur les valeurs résiduelles portées par le groupe Mobilize FS

(en millions d'euros)	Exposition Valeur Résiduelle					Provision risque de valeur résiduelle				
	H1 2025	2024	2023	2022	2021	H1 2025	2024	2023	2022	2021
Entreprise dont :	1 026	852	360	476	330	31	45	24	11	6
France	166	56	53*	0	0	-	-	0	0	0
Royaume-Uni	202	182	128	385	267	13	32	22	4	3
Reste du Monde	658	614	179	91	63	18	14	2	8	4
Grand Public dont :	3 849	3 732	2 996	2 030	1 780	73	70	50	45	41
France	15	16	18	1	2	-	0	0	0	0
Royaume-Uni	2 926	2 848	2 856	2 017	1 778	63	68	50	45	41
Reste du Monde	909	868	123	11	0	10	3	0	0	-
Total	4 875	4 583	3 356	2 506	2 110	104	116	74	56	47

TABLEAUX

PARTIE	REF	INTITULE TABLEAU
I-1	EU KM1	Modèle pour les indicateurs clés
I-1	EU CMS1	Comparaison des montants d'exposition pondérés modélisé et en approches standard au niveau du risque
I-1	EU CMS2	Comparaison des montants d'exposition pondérés modélisé et en approches standard pour le risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs
II-A	EU CCyB1	Répartition géographique des expositions de crédit pertinentes pour le calcul du coussin de fonds propres contracyclique
II-A	EU CCyB2	Montant du coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement
II-B	EU CCA	Caractéristiques principales des instruments de fonds propres et d'engagements éligibles réglementaires
II-B	EU CC1	Composition des fonds propres réglementaires
II-C	EU OV1	Vue d'ensemble des montants totaux d'exposition au risque
II-D	EU OVC	Informations ICAAP
II-E	EU LRSum	Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier
II-E	EU LRCom	Ratio de levier – déclaration commune
II-E	EU LRSp1	Ventilation des expositions au bilan (excepté dérivés, SFT et expositions exemptées)
II-E	EU LRA	Publication d'informations qualitatives sur le ratio de levier
III-A	EU CR1	Expositions performantes et non performantes et provisions correspondantes
III-A	EU CR2	Variations du stock de prêts et non performants et provisions correspondantes
III-A	EU CQ1	Qualité de crédit des expositions renégociées
III-A	EU CQ3	Qualité de crédit des expositions performantes et non performantes par nombre de jours en souffrance
III-A	EU CQ4	Qualité des expositions non performantes par situation géographique
III-A	EU CQ5	Qualité de crédit des prêts et avances accordés à des entreprises non financières par branche d'activité
III-A	EU CQ7	Sûretés obtenues par prise de possession et exécution
III-C-a	EU CR6	Approche NI – Expositions au risque de crédit par catégorie d'expositions et fourchette de PD
III-C-b		Segmentation des expositions en méthode avancées et PD moyennes
III-C-c		Segmentation des expositions en méthode avancées et LGD moyennes
III-C-d	EU CR8	État des flux des RWEA relatifs aux expositions au risque de crédit dans le cadre de l'approche NI
III-D	EU CR4	Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'ARC
III-D	EU CR5	Approche standard
III-E	EU CR3	Vue d'ensemble des techniques d'ARC : informations à publier sur l'utilisation de techniques d'ARC
III-E	EU CR7	Approche NI – Effet sur les RWEA des dérivés de crédit utilisés comme techniques d'ARC
III-F	EU CCR1	Analyse des expositions au CCR par approche
III-F	EU CCR3	Approche standard - Expositions au CCR par catégorie d'expositions réglementaires et pondération de risque
III-F	EU CCR5	Composition des sûretés pour les expositions au CCR
III-F	EU CCR8	Expositions sur les CCP
IV	EU CCR2	Opérations soumises aux exigences de fonds propres pour risque de CVA
IV	EU CVA4	États des flux des RWA relatifs au risque d'ajustement de l'évaluation de crédit selon l'approche standard
V	EU LIQ1	Informations quantitatives sur le ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR)
V	EU LIQ2	Ratio de financement stable net
VI	Tableau 1	Informations qualitatives sur le risque environnemental (conformément à l'article 449 bis du CRR)
VI	Modèle 1	Portefeuille bancaire — Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle
VI	Modèle 3	Portefeuille bancaire — Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Paramètres d'alignement
VI	Modèle 4	Portefeuille bancaire — Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Expositions sur les 20 plus grandes entreprises à forte intensité de carbone
VI	Modèle 5	Portefeuille bancaire — Indicateurs du risque physique potentiellement lié au changement climatique : Expositions soumises à un risque physique
VI	Modèle 6	Récapitulatif des ICP des expositions alignées sur la taxonomie
VI	Modèle 7	Mesures d'atténuation : actifs entrant dans le calcul du GAR
VI	Modèle 8	GAR (%)
VII		Ventilation du risque sur les valeurs résiduelles portées par le groupe Mobilize FS